



AVERTISSEMENT !!!

La Direction générale du Groupe Fraternité Matin vous informe que la version numérique de votre quotidien d'informations générales FRATERNITE MATIN demeure la propriété exclusive de la SNPECI.

A ce titre ,

- le FRAT MAT Numérique, ne peut être vendu**
- Le FRAT MAT numérique, ne peut être diffusé**
- Le FRAT MAT numérique ne peut être reproduit**

Le FRAT MAT numérique est un journal électronique à utilisation individuelle.

Tout contrevenant aux présentes dispositions s'expose à la rigueur de la loi.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'être modifiées.

La Direction Générale du Groupe



Tapez *303*3#

Profitez.



Fraternité Matin

Samedi 24 - Dimanche 25 février 2018 / N° 15961 www.fratmat.info / FratMat Mobile #129# (Orange CI) Prix: 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €

PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prêt pour les logements sociaux et économiques

L'État réduit le taux d'intérêt à 5,5%

P. 8

Scrutin du 24 mars

Élection des sénateurs :

Le mode opératoire connu

P. 4

- Le stylo à encre indélébile remplace l'encre indélébile
- Le dépôt des candidatures ouvert, hier
- Le président de la Cei, Youssouf Bakayoko, sollicite l'implication du corps préfectoral



PHOTO : DR

Grand-Lahou

Le député-maire, Djaya Jean, inhumé aujourd'hui

P. 5



PHOTO D'ARCHIVES

Sport automobile

Rallye de Bandama, le grand retour

Pp. 2-3



COMMUNIQUÉ

LA COMMISSION ELECTORALE INDÉPENDANTE (CEI) INVITE LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) ET LES ORGANES DE PRESSE DÉSIREUX DE PARTICIPER À L'OBSERVATION DU SCRUTIN SÉNATORIAL DU 24 MARS 2018, À DÉPOSER UNE DEMANDE D'ACCREDITATION AU PLUS TARD LE 09 MARS 2018, À SON SIÈGE SIS À COCODY ANGRÉ, CARREFOUR DUNCAN.

NB : LES ORGANES DE PRESSE AYANT DÉJÀ ÉTÉ ACCRÉDITÉS PAR LA CEI, POURRONT JUSTE SIGNALER LES AJOUTS ET RETRAITS ÉVENTUELS SUR LEURS LISTES.



Regard

Côte d'Ivoire, terre du rallye

Pour les organisateurs et les partenaires de la course, les enjeux du Rallye Bandama ne sont pas que sportifs. Ce raid automobile a, en effet, toujours fait de la Côte d'Ivoire une terre de compétitions des quatre roues motrices. La chance des organisateurs, c'est l'engagement du premier Président de la République de Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, à encourager, dans les années 1970, la promotion d'un certain nombre de disciplines sportives autres que le football. Outre la boxe, le sport automobile avait aussi une place de choix. D'ailleurs, sur les antennes de la télévision nationale (Rti), une émission spéciale sur la pratique du sport automobile était régulièrement présentée par des journalistes spécialisés: feu Kéita Amadou et Claude Marcel Bosso. Une incitation nationale accompagnait chaque départ de la course. Dans les villes, villages, hameaux, le Rallye Bandama avait droit de

PAR
ADAM KHALIL

cit. Les spectateurs ne s'inquiétaient pas d'être salis ou de respirer la poussière rougeâtre des pistes, au passage des équipages. Après 43 éditions en terre ivoirienne, le rallye a besoin, aujourd'hui, de se réinventer, face aux problèmes financiers et au manque de sponsors. Ces dernières années, si cette compétition a pu révéler des pilotes valeureux tels que Gary Chaynes, Maxime abondio, Hugo Borges Lopez, c'est parce que la course a été d'un bon niveau technique et le résultat incertain, pratiquement jusqu'à la fin. Les retombées médiatiques n'en ont été que plus importantes, pour le plus grand bonheur des organisateurs et des sponsors. Bref, le Bandama doit pouvoir s'accommoder, à nouveau, des exigences du calendrier international. Mais ce ne sera pas facile à mettre en œuvre par les organisateurs. Car d'année en année, les exigences sécuritaires, par exemple, dans les localités traversées augmentent. Ce qui représente le principal défi des prochaines années ■

Sport automobile

Le Rallye Bandama renaît de ses cendres

Le Rallye de Côte d'Ivoire 2018 se déroule les 23, 24 et 25 février, à Yamoussoukro avec la ferme volonté des organisateurs d'accroître la notoriété de la compétition.

C'est le compte à rebours. Le chrono tourne déjà, pour Alain Ambrosino qui doit réussir l'organisation de la 44^e édition du Rallye de Côte d'Ivoire. Une compétition baptisée depuis quatre décennies, "Rallye Bandama".

Depuis plusieurs semaines, le président de la Fédération ivoirienne de sport automobile (Fisa) multiplie les meetings avec les pilotes, les constructeurs et concessionnaires pour faire du Bandama 2018, une compétition de grande ampleur dignes des éditions précédentes. Alain Ambrosino a même trouvé l'ingénieuse idée de faire venir, pour l'occasion, le célèbre pilote français Stéphane Peterhansel. Ce recordman du prestigieux "Rallye Dakar" sera également au volant d'un bolide pour donner un coup d'accélérateur au "raid de Yamoussoukro". Pour prendre la mesure de l'engagement de la Fisa à rehausser l'image du Bandama. Il faut comprendre que le célèbre invité de l'édition 2018, Peterhansel est pour le Rallye auto et moto, ce qu'est un Cristiano Ronaldo ou Lionel Messi pour le football ou encore un LeBron James pour le Basket-ball. « C'est la première fois que je viens pour le Rallye Bandama. La première fois également en Côte d'Ivoire. Je peux assurer que tous les efforts engagés par la Fédération doivent être soutenus tant sur le plan national qu'international », laisse entendre le pilote français. Qui espère aider au repositionnement international du Bandama. En effet, le Rallye de Côte d'Ivoire 2018 constitue dans le calendrier international, la manche d'ouverture du Championnat d'Afrique des Rallyes. Qui, en réalité, est la première étape du Championnat d'Afrique Arc (African Rally Championship).

Des pilotes de renom pour accroître la renommée de la compétition

Une épreuve qui continue de faire son chemin et de s'attirer les faveurs de la Fédération internationale. Organisé pour la première fois en 1969, le Rallye Bandama a longtemps figuré au championnat du monde des Rallyes avant de sombrer dans la léthargie pendant quelques années. Depuis 2013, il est inscrit au cham-



36 équipages sont attendus sur les pistes de la région du Béliér. (PHOTO : DR)

pionnat d'Afrique des Rallyes. « C'est un calendrier et un engagement international que nous devons respecter. Le Rallye Bandama a cette exigence de pouvoir rester toujours au sommet quelles que soient les difficultés. Aujourd'hui, on n' imagine pas que cette compétition a vu passer de grands pilotes internationaux. Elle a vu naître de grands champions en Afrique et dans le monde. Le Rallye ivoirien a toujours eu une forte identité dans le monde. C'est pourquoi, il faut nous aider à garder sa notoriété. Il y a toujours eu dans le Bandama, la vraie compétition, la découverte de talents et des records », confie Alain Ambrosino, lui-même ancien pilote qui a la grande responsabilité aujourd'hui, de faire pérenniser l'œuvre. Les souvenirs lui reviennent à l'esprit.

C'est en 1952 que débarquait à Abidjan, un certain Jean Claude Bertrand dont la passion pour les quatre roues motrices, le poussait quelques années plus tard à l'organisation d'une épreuve. Nous étions en 1969. Le Rallye du Bandama venait de naître et son géniteur l'annonçait déjà, comme le Rallye le plus beau et le plus dur au monde. De 1978 à 1992, le Rallye in-

tègre alors le Championnat du Monde Fia des Rallyes et toutes les « stars » de ce sport s'illustreront sur les pistes ivoiriennes. Ainsi, les Jean Pierre Nicolas (par la suite patron de Peugeot-Sport), Jean Todt (patron de la Fia), Henri Pescarolo, Bjorn Waldegard, Hannu Mikkola, Juha Kankkunen, Jean Ragnotti et bien d'autres parcourent, à la vitesse grand V, les pistes faites de latérite à travers les quatre coins de la Côte d'Ivoire: Yamoussoukro, Bouaké, San Pedro, Korhogo, Odienné, Abengourou, Tabou, Man, Séguéla, Danané, Guiglo, Agboville, Aboisso, Tiébissou, Daloa, Soubré, Boundiali, Dabakala, Dimbokro, Alépé, Kossou, Toulepleu, Béoumi, Issia, Tiassalé, Katiola, Dabakala, Sakassou, Bouaflé, Sinfra, Akoupé, Toubia, il n'y a pas une seule ville qui ait échappé au coup d'accélérateur et au vrombissement des moteurs. L'engouement des pilotes a permis l'éclosion de jeunes pilotes peu d'années après sa création. Rapidement, l'on retrouvera sur les podiums, des pilotes expatriés qui arborent la tunique ivoirienne. Entre autres Adolphe Choteau ou Patrice Servant, ou bien encore Patrick Tauziac (Le Chinois vert) qui l'emportera même en

1990 avec son fidèle copilote Christian Boy, ou enfin le multiple Champion d'Afrique des Rallyes, Alain Ambrosino qui l'emportera également en 1988.

Alain Ambrosino justement, « le Patron », qui connaîtra, par la suite, une carrière internationale qui le conduira au Rallye-Raid, de Côte d'Ivoire en Afrique du Sud, en passant par le Rwanda, le Zaïre, l'Egypte, le Mali, le Niger, la Mauritanie, la Lybie, le Maroc, le Sénégal ou encore le Burkina Faso... et surtout « Rallye Dakar » (Autrefois appelé Rallye Paris-Dakar), à dix reprises avec un talent et des résultats à la hauteur du sport automobile en Côte d'Ivoire, dont il était un illustre ambassadeur. D'autant que ces résultats probants ont poussé des amoureux du volant tels que Mafal, Samir Assef... et surtout une Dame, Kady Angelbert à s'installer aux commandes pour défier les hommes. « Ce sont des souvenirs qui nous donnent de l'espoir à continuer notre œuvre. Même si des difficultés financières et matériels se posent à nous (...) Aujourd'hui, ce n'est plus comme par le passé », reconnaît l'actuel président de la Fisa. D'ailleurs, il n'est pas rare de le voir souvent, lors

d'une assistance, apporter son expérience quand sa casquette de patron de la Fédération ivoirienne des sports automobiles lui en laisse le temps. Comme pour maintenir le rythme effréné d'une course qui demande d'énormes moyens financiers et matériels. C'est ainsi que de grands groupes comme "Cfao motors" ou encore "Bolloré Transport et logistics" sont appelés à la rescousse. « C'est une des meilleures courses sur le continent. Le Bandama a besoin de revivre et de retrouver toute sa dimension internationale. Nous apportons de l'assistance », affirme Christian Didier, manager régional de Bolloré. Autant dire que les années passent, mais l'âme du Rallye Bandama continue d'exister... Cet esprit qui règne depuis plusieurs décennies en terre ivoirienne avec pour seul moteur la passion pour le volant et pour seule mission de transmettre le secret des grandes victoires du Rallye de Côte d'Ivoire. Nul doute que l'édition 2018 qui se déroule pendant trois jours (les 23, 24 et 25 février) à Yamoussoukro et ses villages environnants connaîtra un succès populaire ■

ADAM KHALIL

• Soumahoro Moriféré (Vainqueur de la dernière édition du Bandama) : “Tauziack, Ambrosino, Assef... nous ont inspirés”

Comment est né votre passion pour le Rallye de Côte d'Ivoire ?

C'est une longue histoire. J'ai découvert le Rallye, grâce à des amis, surtout mon copilote actuel, Philippe Garcia, avec qui j'ai commencé les compétitions moto, où nous avons créé le Team Foul'Gas. Il était déjà copilote d'un autre ami (Thibaut) et je partais faire leur assistance au rallye. Le jour où Thibaut m'a mis dans une voiture de rallye, j'ai commencé. C'était en 1993. Je n'avais pas de sponsor, donc avec la patience, je me suis forgé.

Quels sont les pilotes du Bandama qui vous ont, tout le temps, inspirés ?

Il y avait Tauziack, Ambrosino (président actuel de la Fédération ivoirienne de sport automobile), Samir Assef... J'ai fait mon premier Bandama en 1997, avec une 205, où nous avons abandonné à la 2^e étape, et j'ai remporté mon premier en 2009. La première fois que j'ai été sacré champion de Côte d'Ivoire, c'était en 2006 avec les 4 roues motrices.

Pensez-vous décrocher votre cinquième Bandama ? Pourquoi pas ? Mais il faut avoir la tête sur les épaules et



se dire qu'à une compétition, on a des concurrents qu'il faut respecter et que le meilleur gagne.

Que représente pour vous, le rallye ivoirien, aujourd'hui ?

La seule différence entre cette génération et celle qui est passée, c'est au niveau des voitures. Aujourd'hui, on a des

véhicules plus performants. Au niveau du pilotage, en Côte d'Ivoire, il y a eu beaucoup de progrès. Mondialement parlant, quand je vois les jeunes d'aujourd'hui, faire certaines manœuvres avec la voiture, je me dis que le pilotage a vraiment évolué. Tout cela, grâce à la mécanique qui a, elle aussi, beaucoup évolué.

Quelle analyse faites-vous de l'intérêt que portent, ces dernières années, des pilotes internationaux pour le Bandama ?

Je pense que sous le mandat d'Alain Ambrosino, les choses ont évolué. Aujourd'hui, on est certain à 100% de ne pas rencontrer d'obstacles sur les pistes lors des épreuves. Ambrosino est vraiment pointilleux sur la sécurité. Il met également l'accent sur le côté médical, avec des ambulances sur les différentes étapes du championnat. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, au niveau organisationnel, la Côte d'Ivoire est classée 2^e en Afrique, derrière l'Afrique du Sud ! Chose qui est devenue monnaie courante, mais on se bat pour occuper cette première place et on espère que cette année, on va y arriver ! Lorsque vous voyez un monstre sacré comme Stéphane Peterhansel (13 fois vainqueur du rallye Dakar, Ndlr) qui vient participer au Bandama, pour la première fois, c'est pour toutes ces garanties dont je viens de parler ■

INTERVIEW RÉALISÉE PAR
ADAM KHALIL

• Peterhansel, l'engagement d'un champion



C'est un vrai succès que connaît déjà l'édition 2018 du Bandama avec la présence à Yamoussoukro du recordman du prestigieux Dakar. L'invité du

Bandama 2018, se porte comme un nouvel ambassadeur de l'épreuve. Puisqu'en plus d'associer son nom à l'événement, Stéphane Peterhansel participera également à la course. « Nous sommes des pilotes de rallye raid, qui font 300, 400, 500 ou 600 km. Là, nous sommes sur un rallye traditionnel. La première difficulté sera la reconnaissance et la prise de note. Si nous devons être performants, il va nous falloir avoir une méthode de reconnaissance ; prendre des notes sur chaque virage ; ce qui n'est pas notre spécialité. Nous allons essayer de nous adapter à ce format d'épreuve où la plus longue est de 60 km. Pour nous les pilotes du raid, 60 km, c'est juste un petit échauffement. Nous ne sommes pas de grands spécialistes pour ce type d'épreuve "sprint" », indique celui qu'on appelle affectueusement "Monsieur rallye Dakar".

Pour rappel, Stéphane Peterhansel détient le record de victoires au Rallye Dakar avec 13 succès 6 en catégorie moto avec Yamaha (1991, 1992, 1993, 1995, 1997 et 1998) et 7 en auto, avec Mitsubishi (2004, 2005, 2007), Mini (2012, 2013) et Peugeot (2016, 2017). Un pedigree qui permettra d'inspirer, pourquoi pas, le prochain vainqueur du Bandama ■

A. KHALIL

A. K.

De sérieux prétendants au titre

Trente-six équipages se lanceront dans la bataille ce week-end pour tenter de succéder à Soumahoro Moriféré-Romain Comas de Miranda, l'équipage vainqueur de la course, l'an dernier. Cette 44^e édition longue de 449,56 km et comptant pour la manche inaugurale de l'Arc (championnat d'Afrique des Rallyes) aura pour théâtre la région de Yamoussoukro depuis 2012. Cette année où elle enregistre la participation de l'immense Stéphane Peterhansel, 13 fois vainqueur du Rallye raid Dakar, la bataille, au-delà de cet attrait prestigieux, sera âpre. La raison, Soumahoro Moriféré, Gary Chaynes, Marc Molinié, Fané Bakary, tous des anciens vainqueurs et Loïc Malherbe champion en titre de Côte d'Ivoire, seront au départ. Si bien qu'il est difficile pour les spécialistes de donner des favoris pour cette épreuve.

Le rallye est un sport de surprises. Néanmoins, Soumahoro Moriféré et Gary Chaynes, les vainqueurs des quatre dernières éditions pourraient faire fort. Ils totalisent à



Gary Chaynes. (PHOTOS : DR)

eux deux, 7 victoires sur la boucle. Chaque staff a préparé avec beaucoup d'attention et d'applications de ce rallye. Derrière ces deux pilotes, il y a Tino Abondio et Loïc Malherbe, qui ont fini respectivement deuxième et troisième l'an passé. Ils sont accrédités d'une superbe saison 2017. Attention, Cyril Bottari, Frédéric Nobou, Pascal Brossier, Luc Jacquelin et

Fané sont aussi présents... et pas pour amuser la galerie. Ils sont tous de potentiels vainqueurs de ce Bandama. Tous en ont fait, une priorité. Toujours présents à Yamoussoukro depuis la délocalisation de l'épreuve en 2012, ne sont pas de pilotes qui vont courir en terre étrangère. Pascal Schmite et Piero Canobbio seront des curiosités. Le Belge Pascal qui revient à la



Fané Bakary.

compétition après un break, va essayer de surprendre. Il aura la chance d'avoir comme copilote sur ce Bandama, Bruno Laborde qui connaît le tracé proposé. Quant au Kenyan Pierro Canobbio, il ne connaît certes pas les difficultés de ce rallye, mais pour celui qu'on peut appeler un expérimenté du rallye en Afrique, l'on peut dire qu'il ne vient pas pour faire du tou-

risme. Après d'excellents résultats sur le championnat du Kenya (2^e au Fly 540 KMSC Rally 2017), il tente sa première aventure en Côte d'Ivoire en affrontant le Bandama sur une Mitsubishi Evolution 9. Au soir du 25 février, on verra bien qui sera célébré parmi les 36 engagés pour cette compétition ■

Élection sénatoriale Youssof Bakayoko sollicite l'implication du corps préfectoral

À l'initiative du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité, une réunion a été organisée entre la Cei et les Préfets de région pour préparer l'élection des Sénateurs. Au cours de cette rencontre, le mode opératoire a été présenté.



Le président de la Cei, Youssof Bakayoko et le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité, ont échangé avec le corps préfectoral.

L' scrutin sénatorial du 24 mars prochain est une nouveauté pour l'ensemble des Ivoiriens. Comment faire pour que cette élection se passe dans de bonnes conditions ? C'est le sens de la séance d'informations et d'échanges qu'a initiée hier, à l'Hôtel du District d'Abidjan, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Sidiki Diakité, avec les Préfets de région et de département. Il a demandé aux représentants de l'exécutif dans les départements, de demeurer vigilants aux requêtes de la Commission électorale indépendante. Il leur a en outre demandé d'apporter leur concours en termes de logis-

tique et de sécurité pour la bonne tenue du scrutin du 24 mars.

Le président de la Cei s'est réjoui de cette rencontre avec les Préfets qui jouent un rôle important dans l'organisation des élections. Pour lui, le principal défi de la commission est de réussir ce scrutin qui a un électoral spécifique. Youssof Bakayoko a sollicité l'implication du corps préfectoral pour l'encadrement des populations pour l'organisation d'une élection démocratique apaisée. « Les consultations prochaines sont une nouveauté pour nous tous. Nous sollicitons votre appui nécessaire en vue de l'encadrement des populations. Chaque

électeur devrait pouvoir accomplir son droit de vote sans crainte. Comme toute élection, celle-ci aussi est susceptible de susciter de fortes tensions en certains endroits... Les prochaines élections engagent la commission et nous comptons sur le corps préfectoral pour les réussir », a plaidé le président de la Cei.

Le 1^{er} vice-président de la Cei, chargé des opérations électorales, Koné Sourou, a expliqué le mode opératoire au corps préfectoral au cours de la rencontre. À savoir que l'élection aura lieu dans les 31 régions et dans les Districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro. Il a ajouté par la

suite que les pièces autorisées pour le vote sont la carte nationale d'identité ou la carte professionnelle et contrairement aux autres scrutins, le marquage se fera également au stylo à l'encre indélébile. Les électeurs sont les élus : Députés, Conseillers municipaux et régionaux. Les bureaux de vote seront ouverts à 8h et seront fermés à 17h. Tous les éléments servant pour le vote doivent être dans les bureaux à 7h. Les responsables de bureaux aussi doivent être présents 30mn avant l'ouverture des bureaux de vote. Rappelons que l'élection des Sénateurs est une élection au suffrage universel indirect. Et au scrutin de liste majoritaire à un tour sans vote préférentiel ni panachage. Depuis hier, les dépôts de dossiers de candidatures sont reçus à la Commission électorale indépendante. Ils prendront fin le 9 mars. Selon nos sources au niveau de la Cei, aucun dossier de candidature n'a été enregistré à l'ouverture. Plusieurs personnes se sont rendues au siège de la Commission pour avoir plus d'informations sur la question. D'ailleurs, la Cei a décidé de laisser ses bureaux ouverts aujourd'hui et demain, dimanche.

SOURCE : CICAN

BROU PRESTHON

Relation France - Côte d'Ivoire Le président de l'Assemblée nationale française en visite à Abidjan

Le président de l'Assemblée nationale française, François De Rugy, effectuera du 25 février au 4 mars 2018, une visite en Côte d'Ivoire où il rencontrera de hautes personnalités. Président de l'Assemblée nationale depuis le 27 juin 2017, François De Rugy se rendra en fin de semaine pour la première fois depuis son élection

sur les bords de la lagune Ebrié. Ce séjour qui s'inscrit dans un cadre privé, durera une semaine. À cette occasion, De Rugy sera reçu lundi en tête-à-tête par son homologue ivoirien, Soro Kigbafori Guillaume. Les deux hommes se sont rencontrés début février à Paris à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée parlementaire francophone

(Apf). Il sera également reçu par le Président de la République de Côte d'Ivoire. François De Rugy, né le 6 décembre 1973, est le plus jeune président de la Chambre Basse du Parlement français depuis Laurent Fabius sous la cinquième République.

Mes vérités

Sénatoriales et conditions de vie

Nous avons retenu, pour notre rendez-vous hebdomadaire, deux sujets. L'un lié à l'actualité et l'autre atemporel qui est une quête perpétuelle et l'objectif majeur du Président Ouattara et de son gouvernement.

Le premier, c'est l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 mars. Mercredi, en Conseil des ministres, le gouvernement a pris un décret portant sur son organisation. C'est une nouveauté introduite dans la vie des Ivoiriens. Nous n'entrerons pas ici dans le débat sur l'importance, qui est sans conteste, de cette chambre qui, avec l'Assemblée nationale, formera le Parlement, comme le souligne la nouvelle Constitution. Mais sur la polémique de sa tenue maintenant. Depuis mercredi, des personnes voient un peu partout une volonté du pouvoir de tirer vers lui le drapeau pour se tailler la part du lion dans le scrutin du 24 mars. Pour ces personnes, il fallait d'abord réformer la Commission électorale indépendante et organiser les municipales et les régionales avant les sénatoriales.

Sur la question de la réforme de la Cei, ces personnes ont tout faux. Parler de réforme alors qu'on a donné son quitus, en 2014, pour une nouvelle institution chargée de l'organisation des élections en Côte d'Ivoire nous paraît irresponsable. Dans ces mêmes colonnes, nous avons parlé, samedi dernier, d'amour propre d'auteur. Il faut qu'on apprenne dans ce pays à assumer nos responsabilités. À aucun moment, en 2014, le gouvernement n'a tenté un passage en force pour imposer quoi que ce soit aux partis de l'opposition. On se souvient qu'après des négociations sous l'égide du National democratic institute (Ndi), toujours en 2014, dans un premier Conseil des ministres, le gouvernement avait fixé à six le nombre de membres de la Commission centrale de la Cei. Toutefois, l'opposition avait demandé l'augmentation du nombre de personnes devant siéger à la Commission centrale. Dans un autre Conseil des ministres, le gouvernement avait accédé à cette demande. De six, l'on est

PAR
ÉTIENNE ABOUA

passé à neuf. Pourquoi donc parler aujourd'hui de réforme ? Pour ce qui est des municipales et des régionales avant les sénatoriales, nous disons que c'est une autre manière de voir. Mais sur la lancée de l'établissement des institutions de la troisième République, on n'a pas d'autre choix que de procéder à la mise en place du sénat qui devait être faite d'ailleurs depuis un moment, normalement juste après les législatives de 2016. Le comprendre autrement serait faire preuve de mauvaise foi. Le deuxième sujet, c'est l'amélioration des conditions de vie. Il nous a été inspiré par le rapport de la Banque mondiale sur la Côte d'Ivoire intitulé "Aux portes du Paradis" et par des réflexions bien ivoiriennes du genre "Abidjan est devenue dure". Le samedi 10 février, dans cette lucarne intitulée aussi "Aux portes du paradis", dans laquelle nous avions commenté le regard de cette institution financière sur l'économie ivoirienne, nous écrivions ceci : "La Côte d'Ivoire est sur la bonne voie pour sortir du sous-développement. Dans le sixième rapport on peut lire : "L'économie ivoirienne continue de croître à 7,6%. Un taux proche de celui observé lors de ces dernières années et l'un des plus rapides du continent, voire du monde, grâce au rebond de son agriculture et à la bonne gestion de plusieurs chocs. Mais pour entrer dans le paradis, il faut que les Ivoiriens comprennent que le plus important, c'est le travail". C'est donc par le travail que chacun à son niveau parviendra à améliorer son cadre de vie. N'est-il pas écrit dans l'un des livres saints que c'est à la sueur de son front que l'homme parviendra à se nourrir ? Mais en Côte d'Ivoire, il y a encore des nostalgiques du temps de la refondation qui pensent qu'il faut continuer dans le système de la manche de l'ancien régime. Ce sont eux qui chantent sur tous les toits qu' "Abidjan est devenue dure". C'est vrai, la perle des lagunes "est devenue dure", mais cette rigidité touche tous ceux qui ne veulent rien faire de leurs dix doigts. Travailler, c'est consentir à fournir des efforts et faire des sacrifices. Le Président Ouattara et son gouvernement s'attellent, au quotidien, à créer les conditions pour que tout un chacun puisse se vêtir, se loger, se nourrir, c'est-à-dire au moins satisfaire les besoins primaires de la vie. Mais évidemment, si l'on s'en tient à la vérité biblique qui veut que seul celui qui travaille ait à manger, nous disons donc que celui qui ne bouge pas n'aura rien. On nous rétorquera que dans les pays développés, les plus riches payent pour les plus pauvres. À la différence de ceux de nos États, leurs habitants se sont battus, dans un même élan au travail, pour bâtir leurs pays. Le XIX^e siècle, en particulier l'épisode de la révolution industrielle, confirme cela. Alors mettons-nous au travail. Nous sommes aux portes du paradis, libérons-nous de tout esprit de paresse pour ne pas retourner en enfer.

Djaya Jean inhumé aujourd'hui L'hommage du parlement et du Pdcî-Rda

Avant son inhumation aujourd'hui, l'ancien député-maire de Grand-Lahou a reçu les hommages de la Nation et de son parti.



Piquet d'honneur à l'Assemblée nationale. (PHOTOS : DR)

Le parlement s'est à nouveau revêtu des couleurs de deuil un mois après ses adieux au député Tra Bi Zaouli Fidèle. Dans la matinée d'hier, les parlementaires ont fait le plein de la salle des Pas Perdus de l'Assemblée nationale pour un ultime hommage à l'ex-député et maire de Grand-Lahou, Djaya Angbomi Jean, décédé le 13 janvier dernier.

La famille du défunt a reçu une attestation de décoration et le drapeau de la nation en guise d'hommage.

Dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée, depuis le siège du parlement au Plateau, le député de Prikro, Adi Kouamé Isac, a rappelé tout « le service rendu à la nation » par le disparu.

« L'homme était âgé de seulement 49 ans et il ne fait point de doute qu'il pouvait encore

servir sa patrie. Hélas ! Le sort en a décidé autrement », a-t-il déploré, louant les vertus « d'un activiste convaincu et un défenseur acharné des droits des populations ».

« Djaya Angbomi Jean, tu as combattu le bon combat, tu as achevé la course, tu as gardé la foi. Désormais, la couronne de gloire t'est réservée », a dit le député.

Puis c'est la maison du Pdcî-Rda à Cocody qui a accueilli la dépouille. Là aussi, le bouillant militant qui s'en va a eu droit à de vibrants hommages. Parmi ces hommages, celui des ex-membres du Mouvement des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (Meeci).

Porte-parole des anciens du mouvement, Tré Sikéli Luc, étreint par l'émotion, a fait état d'un « homme affable, généreux, respectueux, rigoureux et profondément Pdciste ».

« Il n'y a qu'à voir tout cette mobilisation, depuis le président Henri Konan Bédié jusqu'à ton fan club. C'est la preuve que tu as combattu le bon combat », a-t-il rappelé.

Au bord des larmes, Tré Sikéli Luc qui avait rendu visite au disparu trois jours avant son décès a indiqué avoir échangé avec lui sur l'avenir et le devenir du vieux parti.

« Pourquoi 2020 n'est pas arrivé et tu t'en vas ? Djaya Jean, nous sommes sans voix ! », a lâché Tré Sikéli Luc, la mort dans l'âme.

C'est à Gbédjénou, à 52 km de Grand - Lahou, sur la terre de ses ancêtres que l'ex-député de Grand-Lahou reposera à jamais. Il y sera inhumé aujourd'hui.

Le député-maire était officier dans l'Ordre du mérite ■

BENOÎT HILI



Djaya Jean décoré dans l'ordre du Bélier du Pdcî-Rda.

Déclaration conjointe à l'occasion du troisième anniversaire de la déclaration d'Abidjan des ministres des États membres de la Cedeao sur l'éradication de l'Apatridie d'ici 2024 25 février 2018.



Sansan Kambilé, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.



Mohamed Askia Touré, représentant-Résident du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés en Côte d'Ivoire. (PHOTOS : DR)

Aux termes de l'article 1^{er} de la convention de 1954 relative au statut des apatrides, l'apatride est « une personne qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ». En d'autres termes, une personne dénuée de nationalité.

L'apatridie concerne un nombre de plus en plus croissant de personnes. À ces apatrides avérés, il convient d'ajouter les personnes à risque d'apatridie. Ces dernières ont techniquement une nationalité dont elles ne peuvent rapporter la preuve, faute de disposer d'acte administratif.

L'accroissement du nombre des personnes en situation d'apatridie avérée ou non s'explique par les crises socio-politiques récurrentes et les mouvements de populations qui s'ensuivent. Sans reconnaissance officielle de leur appartenance à un Etat, et surtout de celui dans lequel elles sont nées, vivent et ont leurs biens, ces personnes ne bénéficient d'aucune protection.

Cette situation de violation majeure des droits humains et porteuse de germes de fissures de la cohésion sociale, a conduit la CEDEAO et le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) à organiser en février 2015, une conférence ministérielle qui a abouti à la Déclaration dit d'Abidjan.

Cette déclaration faite le 25 février 2015 vise à trouver des solutions à la grande vulnérabilité des apatrides d'ici à 2024, à travers vingt-cinq mesures majeures ayant trait à :

la prévention de l'apatridie ;
l'identification et la protection des apatrides ;
la résolution des situations d'apatridie existantes ;
la mise en place de stratégies et de partenariats pour lutter contre l'apatridie.

La Côte d'Ivoire, soucieuse de ses engagements internationaux a entamé la mise en œuvre des mesures arrêtées par la Déclaration d'Abidjan.

Elle a ainsi :

adhéré aux conventions internationales sur l'apatridie et la suppression de la discrimination dont l'exécution est d'ailleurs entamée par la suppression de la discrimination existant jusqu'alors au profit des seules femmes pour l'acquisition de la citoyenneté par le mariage ;

adopté la loi n°2013-653 du 13 septembre 2013 portant dispositions particulières en matière d'acquisition de la nationalité ivoirienne par déclaration ;

organisé plusieurs opérations destinées à faciliter l'obtention de documents administratifs nécessaires à l'établissement du lien de citoyenneté ;

Les résultats obtenus, trois ans après la Déclaration d'Abidjan, sont satisfaisants. Toutefois, des défis majeurs restent encore à relever. Il s'agit notamment de :

l'adoption du Plan d'Action de la Côte d'Ivoire pour l'éradication de l'apatridie et de sa mise en œuvre effective ;

la poursuite de la modernisation du système de l'état civil ivoirien ;

la production de données quantitatives et qualitatives sur l'identification des populations apatrides et en situation de risque d'apatridie.

À six années de la date butoir pour l'éradication de l'apatridie, la Côte d'Ivoire peut être fière des progrès réalisés.

Aussi le Gouvernement ivoirien réitère-t-il sa détermination à œuvrer pour une meilleure prise en charge des personnes en situation d'apatridie tant sur le plan national, sous régional qu'international. Et cela avec l'accompagnement des partenaires au développement ■

PAR M. **SANSAN KAMBILÉ**
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

M. **MOHAMED ASKIA TOURÉ**
REPRÉSENTANT-RÉSIDENT DU HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS-UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
EN CÔTE D'IVOIRE

Enseignement supérieur

La plate-forme des boursiers reconnaissants au Premier ministre

Le chef du gouvernement a autorisé une allocation supplémentaire à l'enseignement supérieur de 5 milliards de FCfa.

Is sont doctorants, étudiants en masters, etc. C'est un collectif d'étudiants boursiers qui se sont rendus, le 23 février, au cabinet du ministre Bakayoko-Ly Ramata, pour poser un acte inédit en Côte d'Ivoire : celui d'exprimer leur reconnaissance au Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, qui a fait diligence pour mettre à la disposition de leur tutelle une rallonge budgétaire de cinq milliards sur le budget alloué à la bourse, ce qui a valu l'accroissement du nombre de bénéficiaires de bourses d'études.

Lors de la brève cérémonie qui a eu lieu à la salle de conférences, le Pr Bakayoko-Ly Ramata n'a pas manqué de louer le geste de ces étudiants qui sont, pour elle, dignes de « l'Ivoirien nouveau » prôné par le Président Alassane Ouattara, tant par leur qualité intellectuelle que par l'humilité dont ils font montre à travers leur acte. Tout naturellement, elle s'est engagée bien volontiers, en tant que mandataire,



La ministre Bakayoko-Ly Ramata entourée des membres du collectif. (PHOTO : DR)

à traduire cette marque de reconnaissance au chef du gouvernement. Mieux, elle les a rassurés qu'Amadou Gon Coulibaly est disposé à prioriser tout ce qui touche au monde universitaire et contribue à l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens. Le ministre a salué la patience

de ces étudiants qui, bien que vivant dans des conditions préoccupantes, ont fait confiance à la leur tutelle qui a engagé la procédure de réattribution de ces bourses, à leur requête. L'ancienne présidente de l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan a encouragé ses hôtes du jour à toujours

mettre en avant le dialogue et la persévérance, afin de « montrer qu'ils sont responsables, préoccupés par leurs études et ont définitivement tourné le dos à la violence. » Pour sa part, Attobra Aby Franck, étudiant en master 2 droit public, porte-parole de la plate-forme, a salué la bonne

disposition du Pr Bakayoko-Ly Ramata qui ne ménage aucun effort, depuis sa nomination à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, pour toujours créer un cadre de concertation en vue d'aplanir toutes les aspérités qui surgissent de temps en temps dans le commerce entre acteurs de l'enseignement supérieur. Heureux certes d'avoir été reçus aussi promptement par

le ministre, Attobra Aby Franck et ses camarades ont toutefois souhaité l'institution d'un cadre de concertation, afin que tous les problèmes puissent être discutés en amont. Le porte-parole de la plate-forme a également plaidé pour une augmentation de l'enveloppe des bourses, afin que davantage d'apprenants puissent en profiter ■

THÉODORE SINZÉ

Chu de Cocody

Cap sur la performance

Le directeur général du Centre hospitalier universitaire (Chu), le Dr Mété Djoussoufou, a exposé au cours d'une double cérémonie d'échanges de vœux et de la fête donnée à l'honneur d'agents admis à la retraite qui s'est tenue le 6 février à la salle de conférence de l'établissement sanitaire, les objectifs assignés à l'ensemble du personnel pour l'année 2018. C'est ce qu'il a appelé les « grandes orientations » qui tournent autour de « trois grands axes majeurs ». Il s'agit en premier lieu de l'élaboration et de la validation d'un document de planification intitulé Projet d'établissement hospitalier 2018-2022 (Peh). L'administrateur explique que c'est une sorte de « boussole » pour les cinq années à venir. Etant considéré comme une sorte de bréviaire, il n'a pas manqué d'insister sur la qualité de l'élaboration du Peh qui devra requérir la participation de tous. Surtout qu'il fasse l'objet d'un consensus afin que chacun s'y retrouve. Le deuxième pôle d'excellence qu'il vise, c'est l'amélioration des services des urgences. Cet axe se traduit par « le chariot des urgences » qui est une sorte de boîte à pharmacie contenant tout le nécessaire de l'intervention et le système du post-paiement qui consiste à prendre en charge le patient après la gratuité de 24 heures d'admission en urgence sans attendre que celui-ci finance les soins nécessités par son cas. La facture lui est présentée pour paiement après sa prise en charge. Le Dr Mété Djoussoufou insiste cependant sur le suivi et l'évaluation de

cette facilitation offerte aux malades en vue de leur meilleure prise en charge médicale. Cette vigilance qu'il demande à ses collaborateurs vise à minimiser, selon lui, les cas d'impayés qui pourraient compromettre cette politique sociale. Sur le même chapitre, le directeur général a invité ses collaborateurs à éviter de tremper dans les situations de compromission qui pourraient nuire à la l'image de l'établissement sanitaire. Enfin, comme troisième chantier, Dr Mété Djoussoufou demande qu'un accent particulier soit mis sur l'hygiène qui est une condition indispensable pour des soins de qualité.

La cérémonie était une belle occasion pour les travailleurs d'exprimer leurs préoccupations. Ainsi, Niamien Oi Niamien Antoine, président de la Mutuelle des agents du Chu de Cocody (Mutachuc) a souhaité entre autres doléances, que le texte réglementaire pris pour la prise en charge médico-sociale du personnel soit actualisé en vue de l'adapter aux réalités du moment. Il voudrait par ailleurs que des cartes portant le logo du Chu soient attribuées aux agents pour faciliter leur prise en charge à tout moment, qu'en plus de la prime d'intéressement annuelle, « une prime d'intéressement à l'acte » au Chu de Cocody soit instituée.

Notons que ce sont au total trente-sept agents qui ont pris leur retraite en 2016 et ceux qui le prendront à la fin du mois prochain qui ont été ainsi célébrés ■

T. SINZÉ

Formation hôtelière

Grand-Bassam se positionne

Le ministre du Tourisme, Siandou Fofana, annonce de bonnes perspectives pour le tourisme et l'hôtellerie en Côte d'Ivoire. Jeudi, à la faveur de la cérémonie marquant la rentrée officielle de l'École hôtelière de Grand-Bassam (Ehb), il a souligné qu'il faut investir 3,2 milliards de F Cfa en vue de la création de 650 000 emplois dans ce secteur. Pour lui, les ambitions d'une destination touristique prisée demandent beaucoup d'investissements. « Nous avons une stratégie de développement touristique de ce pays qui regorge de potentiels. L'accent doit être mis sur la richesse du capital humain pour relever les défis majeurs », a-t-il indiqué.

Aux étudiants de cette école, le ministre dira qu'ils doivent maintenir le cap de l'excellence. Car : « Vous avez des perspectives heureuses, vous bénéficiez de stages pratiques ». Parce que ce secteur a une page prépondérante à écrire



Le ministre Siandou Fofana a félicité Smouni Safia, major de la promotion sortante de l'Ehb. (PHOTO : SÉBASTIEN KOUASSI)

dans le train de l'émergence du pays. Il a apprécié l'initiative des opérateurs ayant investi dans ce secteur à Grand-Bassam devenu compétitif. Il a mis en lumière la collaboration

entre des partenaires suisse et marocains pour soutenir la formation des étudiants. Quant à Thiam Assane, directeur de cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche scientifique, il a souligné que le tourisme est incontournable pour le développement de la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, il dira que les ressources humaines de qualité sont nécessaires. Surtout que le tourisme présente des opportunités avec de nouveaux investisseurs, des professionnels du tourisme et de l'hôtellerie. Selon Ollo Germain, président du conseil d'administration de ladite école, la formation s'inscrit dans l'accompagnement de l'essor du pays. « C'est une initiative privée soutenue par le gouvernement », a-t-il affirmé. Pour sa part, Hackim Serhani, directeur général de l'Ehb, l'objectif est de former des professionnels pour répondre aux besoins du marché du travail. Dans cette perspective, 13 étudiants en fin de formation ont reçu des certificats de spécialité en hébergement, cuisine et pâtisserie. La deuxième promotion de Bachelor a reçu son baptême ■

CHRISTIAN DALLE

Lutte contre la pollution

Un vaste projet environnemental annoncé pour la capitale économique ivoirienne

Une délégation de la mairie de Nice était, hier, dans les locaux de *Fraternité Matin* pour échanger sur le sujet qui entre dans le cadre du jumelage entre cette ville française et Abidjan.

Le jumelage Abidjan - Nice, acté en septembre 2013, en marge des 7^{es} Jeux de la Francophonie sur la Côte d'Azur, par le maire de la ville hôte, Christian Estrosi, et le gouverneur du district autonome d'Abidjan, Robert Beugré Mambé, va bientôt permettre à la capitale économique ivoirienne de bénéficier d'un vaste projet écologique. Le partenariat des deux métropoles française et ivoirienne, déjà porteur dans les domaines de la santé et de l'éducation, va, en effet, développer un projet environnemental visant à doter la ville d'Abidjan d'instruments de contrôle de la qualité de l'air et du niveau de pollution.

Une délégation de la mairie de Nice, conduite par Véronique Paquis, 2^e adjoint au maire déléguée à la recherche, à l'enseignement et à l'environnement, séjournant sur les bords de la lagune Ebrié dans le cadre dudit projet, était hier dans les locaux de *Fraternité Matin*. Véronique Paquis, qui avait à ses côtés Mathy Diouf, adjoint au maire de Nice, déléguée aux droits des femmes, a expliqué, au cours des échanges avec les journa-



Véronique Paquis, 2^e adjoint au maire de Nice (2^e à partir de la droite) et sa délégation ont expliqué les contours du projet. (PHOTO SEBASTIEN KOUASSI)

listes du média de service public, que l'écologie n'est pas un frein au développement économique. Et qu'à contrario, de par les nouveaux métiers liés à l'économie verte, l'écologie, qui a un rôle prépondérant dans la santé publique, peut être aussi un «starter» très important en matière de développement d'un pays. «On a développé un gros pro-

jet de monitoring urbain avec des capteurs implantés sur tout le territoire de la ville, dont les données remontent en temps réel vers un institut de recherche qui est en lien direct avec la métropole. A partir des données de ces capteurs qui peuvent mesurer la qualité de l'air, de l'eau, du bruit, de déchets, etc., on peut trouver des solutions aux pro-

blèmes environnementaux », a étayé l'élue française.

Le gouverneur Beugré Mambé, souligne-t-elle, « a voulu lancer un projet collaboratif autour de cette thématique avec Nice. L'objectif de notre mission est donc d'installer à Abidjan toute la technologie, tous les capteurs qui permettent en fait de réaliser une cartographie précise de la

pollution atmosphérique et environnementale. Afin de permettre aux décideurs d'élaborer un plan d'action pour améliorer la qualité de l'air et de vie dans le district ».

Pour concrétiser le projet, la délégation française est venue avec des techniciens qui ont installé une cabine identique à celle qu'il y a à Nice. Une cabine dans laquelle il y aura des

appareils pouvant mesurer en temps réel, le niveau d'ozone, de dioxyde d'azote (No2), de particules fines, etc.

Pour une bonne mise en œuvre de ce projet environnemental, des enfants qui y ont été associés à travers leurs différents établissements scolaires, ont souhaité, au dire de Véronique Paquis, « la création d'un conseil des enfants avec pour mission de proposer des solutions aux politiques et la célébration d'une journée de la qualité de l'air à Abidjan ».

La délégation niçoise a également préconisé la création d'une maison de l'environnement à Abidjan, comme il en existe sur la Côte d'Azur.

Le président d'Alliance Abidjan-Nice, Philippe Ehui, a relevé que son association ambitionne de soutenir le jumelage entre les deux métropoles. « Nous, Ivoiriens vivant à Nice, devons jouer notre partition dans ce partenariat.

C'est pourquoi, en collaboration avec Mathy Diouf qui est notre marraine, nous avons mis sur pied cette organisation pour maintenir la flamme de la coopération entre les deux villes », a-t-il clamé ■

GERMAIN GABO

Conseil national des retraités de Côte d'Ivoire

Le préfet Issa Diakité élu président



Les membres du bureau autour de leur président. (PHOTOS:DR)

Les retraités des secteurs public et privé, regroupés au sein du Conseil national des retraités de Côte d'Ivoire (Conareci), une association récemment portée sur les fonts baptismaux, ont tenu une assemblée générale électorale, le mardi 13 février, à la salle de conférences du Crrae-Uemoa, au Plateau.

Issa Diakité Jules César, préfet hors grade à la retraite, a été désigné, par acclamation, président de cette association qui

vient appuyer la lutte pour le bien-être des retraités. « Nous sommes fier et heureux d'avoir enfin mis en place un conseil pour les retraités parce que nous en avons réellement besoin. Comme un seul homme, nous allons pouvoir défendre nos droits, tout en revalorisant ce statut. Je m'attellerai à faire du retraité un homme digne qui ne vivra plus dans la mendicité et l'oisiveté », a-t-il dit. Il a indiqué qu'il entend, durant son mandat, mettre à profit l'expertise des hauts cadres retraités

pour la création d'activités génératrices de revenus. La représentante du ministre de la Fonction publique, Mme Soro, s'est félicitée de la constitution de cette association qui se veut désormais le porte-voix des retraités. Elle a exhorté les membres du Conareci à l'union afin d'atteindre leur objectif, tout en leur rappelant qu'ils sont des modèles pour les générations actuelles. ■

JOELLE DIALLO
STAGIAIRE

Hôpital Saint Jean-Baptiste de Tiassalé

L'établissement reçoit les Amis de l'Ordre de Malte ce samedi



Le centre hospitalier a été inauguré le 16 avril 2015. (PHOTO: SÉBASTIEN KOUASSI)

Une délégation de l'Association des amis de l'Ordre de Malte en Côte d'Ivoire (Aomci) se rend ce samedi à Tiassalé pour une visite de l'hôpital Saint Jean-Baptiste. Les hôtes de Gilbert Hann, le directeur de l'établissement, vont, à l'occasion, s'impré-

gnier du fonctionnement des services médicaux généraux et spécialisés et de la qualité du plateau technique du centre hospitalier.

L'hôpital Saint Jean-Baptiste de Bodo à Tiassalé est géré par l'Ordre de Malte France. Il a été inauguré le 16 avril 2015 par le Chef de l'Etat ivoi-

rien, Alassane Ouattara. Sa construction a été cofinancée à hauteur d'environ 6 milliards de FCfa par la Société d'études et de développement de la culture bananière (Scb), filiale de la Compagnie fruitière de France et par le gouvernement ivoirien. ■

G. GABO

Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire

Les agences bientôt ouvertes jusqu'à 20 heures

Une délégation de la Banque et du cessionnaire a été reçue en audience par le vice-Président de la République.

Les responsables du Groupe canadien, Westbridge, ont soulevé hier un coin du voile sur leur stratégie de redynamisation de la Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire (Bhci) dont ils sont cessionnaires.

Les agences resteront ouvertes jusqu'à 20 heures et pendant le week-end, mais le siège accueillera également la clientèle jusqu'à 17 heures. L'information a été donnée par David Amuah et Clayton James, respectivement Pca de la Bhci et de Westbridge, au sortir d'une audience accordée par le vice-Président de la République, Daniel Kablan Duncan, au Palais présidentiel.

Au dire de David Amuah, les perspectives sont intéressantes, d'autant plus que la banque fera des prêts à des taux très compétitifs pour développer le secteur de l'immobilier, conformément au souhait du Chef de l'État, Alassane Ouattara. À en croire le Pca de



La délégation portugaise en compagnie de Kablan Duncan et SEM. Koffi Fana (à droite).

la Bhci, l'expertise de Westbridge qui lui a valu de rafler le marché devant le Tunisien, Banque de l'habitat, est déjà en train de se faire sentir dans le processus de relance de la Bhci. Outre les deux Pca, la délégation comptait en son sein JD Diabira, Dg de West-

bridge et Christian Koffi, président du Comité de privatisation. Quelques minutes plus tard, c'est Antonio Mota, président du géant portugais des infrastructures, Mota Engil, qui est allé présenter l'état d'avancement des préparatifs de la

construction d'un centre d'enfouissement des déchets à Abidjan au vice-Président de la République, Daniel Kablan Duncan. En compagnie de Paolo Portas, ancien vice-Premier ministre du Portugal, Antonio Mota est allé réaffirmer la volonté de son Groupe de



Le vice-Président -Clayton James, Pca Westbridge

faire de la Côte d'Ivoire, l'une de ses bases les plus importantes en Afrique où il est déjà présent dans 14 pays. Manuel Mota, Dg du Groupe, était membre de la délégation à

l'instar de Carlos Pascoal qui siège au Conseil d'administration et Alexandre Bernado, directeur Afrique de l'ouest de Mota Engil.

ABOUBAKAR BAMBA

Logements sociaux et économiques

L'État offre des possibilités de crédit à 5,5% d'intérêt

Depuis hier, un document a été signé, qui permettra aux personnes désireuses d'acquiescer des logements sociaux et économiques de se faire financer par les banques au taux d'intérêt unique de 5,5%, y compris les frais d'assurance. Ce, grâce au Compte de mobilisation pour l'habitat (Cdmh), un instrument créé afin d'améliorer les conditions du crédit des ménages, pour l'accès à la propriété de l'habitat social et économique, et de concourir au refinancement des crédits- acquéreurs consentis par les banques et établissements financiers.

A sa création, le dispositif du Cdmh avait fixé le taux d'intérêt du crédit-acquéreur à 9,5% par an pour les clients et le taux d'intérêt annuel de refinancement pour les banques à 6%. En raison des coûts jugés onéreux pour les banques et pour les ménages, et pour relancer l'attrait des banques au Cdmh, le Comité de gestion de l'instrument financier a proposé une révision, à la baisse, des taux de refinancement et du crédit-acquéreur, afin de soutenir la politique de logement social recherchée par le Gouvernement. Les nouvelles dispositions adoptées par le Comité fixe le taux d'intérêt de sortie de 5,5% l'an (assurance y compris), pour les acquéreurs de logement social et économique et celui de refinancement pour les banques au guichet du Cdmh à 2%, avec un barème de refinancement de 90% et 95% en fonction de la



Les ministres Isaac Dé et Adama Koné (à droite) présentant l'accord.

durée du prêt et seuls les crédits de 11 à 20 ans, décaissés totalement, sont refinancés. Le ministre de l'Economie et des Finances situe cette mesure ainsi que d'autres comme l'exonération fiscale en matière de production de logement social et économique ; la facilitation de l'accès des ménages, à revenus modestes, au crédit-acquéreur bancaire ; la production de logements de masses, dans le cadre de la transition de la Côte d'Ivoire vers le statut de pays émergent. Avec pour corollaire la croissance rapide de la classe moyenne ainsi qu'une population active de plus en plus jeune qui rêve de se loger décemment. « Pour prévoir ces nouveaux besoins et pour faire face au déficit important de logement en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a inscrit, au cœur de ses priorités, les projets et programmes visant à

permettre au maximum d'Ivoiriens d'avoir accès à des logements décents, à des coûts raisonnables. C'est dans ce cadre que plusieurs initiatives ont été prises pour, non seulement, réduire le prix des matériaux de construction, mais également pour avoir accès à des financements, à moindre coût, afin de permettre aux ménages de bâtir leurs habitations », a indiqué Adama Koné. Le Ministre de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, Isaac Dé, a rappelé d'autres mesures prises par le gouvernement pour atteindre son objectif de bâtir 150 mille logements sur la période 2016-2020. Il s'agit, entre autres, de la facilitation de l'acquisition de réserves foncières, avec à ce jour, la mobilisation de plus de 600 ha à Songon, Bingerville et

Grand Bassam ; la prise en charge du financement des travaux de Vrd primaires, pour la viabilisation des différents sites mobilisés ; et l'octroi d'allègements fiscaux aux opérateurs immobiliers, pour encourager l'investissement privé dans le secteur. « Ces mesures ainsi que les actions concertées ont permis la réalisation, depuis le début du programme à ce jour, de plus de 10 mille logements, dont 4700 ont fait l'objet de remise de clés au cours de l'année 2017 », a-t-il dit. L'objectif 2018 porte sur la construction de 10 mille logements. Et pour relever ce défi, l'Etat a identifié quatre leviers dont l'activation permettra de redynamiser son programme de logements ; à savoir, la maîtrise, la sécurisation et la bonne gestion du foncier ; l'industrialisation de la chaîne de production des logements ; le recours à des promoteurs plus performants avec des capacités techniques et financières avérées ; et la redynamisation des instruments financiers dédiés au secteur de l'habitat, plus précisément, le Cdmh, le Fsh (Fonds de Soutien à l'Habitat) et le Ctu (Compte des Terrains Urbains).

Outre les membres du gouvernement, ont pris part à la cérémonie, les représentants de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (Apbfci) et de la Chambre nationale des promoteurs et constructeurs agréés.

DAVID YA

Recouvrement des impôts

La direction régionale d'Agboville réalise 100,5 % de recette

Ouattara Sié Abou, directeur général des impôts, a salué le 22 février, les performances réalisées par la direction régionale d'Agboville pour avoir collecté près de 4,313 milliards de FCfa de recettes pour un objectif d'environ 4,292 milliards de FCfa, soit un taux de réalisation de 100,5 %. C'était dans le cadre de sa tournée de remobilisation des directions régionales qui l'avait conduit précédemment à Dabou, deux jours plus tôt. À l'étape d'Agboville, Ouattara Sié Abou a invité ses collaborateurs à maximiser la collecte au niveau du foncier et de la taxe sur la valeur ajoutée (Tva), arguant que le potentiel dans ce secteur n'a pas encore été assez exploité dans cette zone. À telle enseigne que certains maires se plaignent de la fraction qui leur est versée sur les recettes de cet impôt local. « Je voudrais vous demander d'être très regardant sur la Tva et sur l'impôt foncier. Il faut donner à l'impôt foncier une nouvelle dynamique. Il faut lui redonner la place qui doit être la sienne dans cette région parce que le potentiel existe », a-t-il souhaité.

Corriger les dysfonctionnements de 2017

Le Dg des impôts a profité de l'occasion pour s'enquérir des difficultés que rencontrent ses collaborateurs d'Agboville dans l'accomplissement de leur tâche. L'objectif étant de

les remobiliser afin de corriger les dysfonctionnements qui ont conduit au léger recul enregistré sur le plan national en 2017, avec la collecte de 1 963,4 milliards de FCfa contre 1 994,3 milliards de FCfa attendus, soit une contre-performance de 30,9 milliards de FCfa. « Nous avons connu une année 2017 assez difficile en terme de mobilisation de ressources malgré les efforts déployés par les uns et les autres. 2018 est une année d'espoir, d'espérance qui doit nous permettre d'oublier les difficultés de l'année 2017 », a-t-il lancé. Ouattara Sié Abou n'a pas manqué d'appeler ses collaborateurs d'Agboville à revenir aux fondamentaux qui caractérisent son institution, à savoir l'efficacité et la discrétion. C'est par la voix de leur premier responsable, Kouassi Amany, que les agents de la direction régionale d'Agboville ont répondu à l'appel du Dg des impôts. En outre, ils ont affiché leur engagement à travailler à l'atteinte des objectifs qui leurs ont été fixés pour l'exercice en cours. « Pour l'année nouvelle, nos objectifs sont fixés à 5.311.822.360 FCfa soit une progression de 23,78% par rapport à 2017. Mais je puis vous assurer de notre détermination à les réaliser entièrement avec, bien sûr, la bénédiction de la haute hiérarchie », a souligné le directeur régional des impôts d'Agboville, Kouassi Amany.

ABOUBAKAR BAMBA

Transformation des produits agricoles / Jean-Claude Brou : “ Que le Sre apporte une réponse appropriée à la problématique du financement ”

Nommé président de la Commission de la Cedeao, le ministre de l'Industrie et des Mines a présidé l'une de ses dernières activités avec beaucoup d'espoir.

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Jean-Claude Brou, a lancé officiellement, le vendredi 23 février, à l'auditorium de l'immeuble de la Caistab au Plateau, le Système de récépissés d'entrepôt (Sre). En présence du directeur des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, Pierre Laporte, de la représentante régionale de la Société financière internationale (Sfi/lfc) Cassandra Colbert, du directeur de cabinet adjoint Apporture Kouakou, représentant le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, du directeur général de l'Arre, Justin N'Goran Koffi et des acteurs de la chaîne de valeur du secteur agricole et agroindustriel. « Le démarrage du Sre en Côte d'Ivoire constitue une nouvelle opportunité de promotion des activités du secteur privé et de développement économique pour notre pays. C'est pourquoi, je lance un appel à l'ensemble des acteurs du secteur privé, notamment aux producteurs, aux commerçants, aux gestionnaires d'entrepôts, aux transformateurs et aux Banques et Etablissements financiers, pour une participation active et massive au Système de récépissés d'entrepôt. J'exprime le vœu que le démarrage du Sre en Côte d'Ivoire apporte une réponse appropriée à la problématique du financement des acteurs des secteurs agricoles et agroindustriels », a déclaré le ministre Jean-Claude Brou en guise de lancement placé sous le signe de « l'espoir ». Il a indiqué que la Loi du 20 juillet 2015 portant réglementation du Système d'entrepôt fixe le cadre légal du Sre dont la régulation et le développement sont confiés à l'Autorité de régulation du système de récé-



Jean-Claude Brou (au centre) entouré du Dg de l'Arre, Justin Koffi et de Cassandra Colbert (Sfi). (PH: JOSÉPHINE KOUADIO)

pissés d'entrepôt (Arre). Situait l'auditorium sur la portée de l'événement, le ministre a affirmé que le projet Sre s'inscrit dans les réformes du gouvernement visant la diversification et la compétitivité de l'économie dans la perspective de l'émergence en 2020 comme inscrit dans le Plan national de développement (Pnd 2016-2020). « Dans le secteur industriel, la politique industrielle met un accent particulier sur le développement de la transformation des matières premières agricoles. L'objectif est de réaliser, à l'horizon 2020, un taux de transformation d'au moins 50% de nos principales productions agricoles, notamment le Cacao et l'Anacarde ». Jean-Claude Brou a ajouté que le Sre répond aux difficultés d'accès au financement pour les secteurs agricole et agroindustriels en raison des énormes risques et des aléas

climatiques. « Le Système de récépissés d'entrepôt a été identifié comme l'un des outils devant faciliter l'accès à des prêts bancaires à court terme pour les acteurs des secteurs agricoles et agroindustriels. Il s'agit d'une méthode de financement par laquelle des prêts sont consentis contre des biens détenus en garantie dans un entrepôt agréé. Le gestionnaire d'entrepôt agréé émet un récépissé pour les marchandises stockées et ces dernières sont utilisées comme garanties mobilières lors d'une demande de prêt auprès d'une institution bancaire ou financière », a-t-il expliqué. Outre le financement qu'il permet, le Sre garantit l'approvisionnement en matière première toute l'année. « Le Sre est donc un mécanisme innovant d'appui au développement de l'agriculture et de

l'agroindustrie.

Il constitue une réponse efficace à la problématique du financement de la production agricole et de la transformation locale des matières premières », a-t-il ajouté. L'impact social de la transformation locale des produits comme le cacao, l'anacarde est la création de 100 mille emplois directs à l'horizon 2020. Le ministre a exprimé sa gratitude au Chef de l'État et au Premier ministre pour leur « soutien », au groupe de la

Banque mondiale (Bm et Sfi) pour leur « appui constant » depuis 4 ans. Il a également félicité le Dg de l'Arre et l'ensemble des acteurs pour la qualité du travail accompli en si peu de temps et qui a permis ce lancement.

« Nous sommes prêts pour le démarrage effectif du Système de récépissés d'entrepôt en Côte d'Ivoire », a-t-il lancé. Il s'appuie sur les activités menées depuis l'adoption de la loi n° 2015-538 du 20 juillet 2015 portant réglementation du Sre

jusqu'à la mise en place de l'Arre en 2017. Ainsi, plusieurs activités ont été menées comprenant les rencontres d'information et d'échanges avec les parties prenantes sur le Sre. « À ce jour, l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire est achevé et les conditions et procédures opérationnelles d'homologation des entrepôts, d'agrément des acteurs, de surveillance des marchandises entreposées et de résolution des litiges sont réalisées. Un système informatisé de contrôle et de gestion des récépissés d'entrepôt électronique est en cours de finalisation ».

Comme le ministre Brou, la représentante régionale lfc, Groupe de la Banque mondiale, Cassandra Colbert, considère que « le Système de récépissés d'entrepôt est une opportunité pour le développement des capacités de financement de l'agriculture et de l'agrobusiness en Côte d'Ivoire.

Ce système est mis en œuvre pour faciliter la reconnaissance des produits agricoles comme garanties bancaires et pour diminuer les pertes après récoltes.

Les autorités ivoiriennes ont compris que cet outil est à même de favoriser le développement du secteur agricole et industriel », a-t-elle dit.

PAULIN N. ZOBO

Cassandra Colbert (Sfi)

Le climat est favorable au développement du Sre

Sur l'appui de la Sfi, Cassandra Colbert a indiqué qu'il a été déterminant en ce sens qu'elle « a accompagné le pays tout au long du processus ». Cet « appui technique » a porté notamment sur « l'accompagnement à l'élaboration de la loi et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, à l'accompagnement des équipes des ministères, puis celles de l'Arre dans la mise en œuvre du Sre ». Sans oublier la visite d'étude à Washington pour s'imprégner des expériences du Malawi, du Kenya et des Etats-Unis d'Amérique. Et enfin, l'inventaire des entrepôts pour retenir ceux qui sont éligibles au Sre. Sur les cas des deux pays de l'Afrique de l'Est, la représentante régionale de la Sfi a relevé 40 000 bénéficiaires de financement et des emprunts estimés à 23 milliards de dol-

lars Us. Quant aux Kenya, ce sont 1 135 personnes qui ont été financées pour 25 millions Us d'emprunts. Mieux, il y a la réduction significative des pertes post-récoltes qui sont passées de 30% à 0,2% de la production grâce à des pratiques de stockage professionnelles.

Sur la base des acquis, elle ne doute pas du succès du processus. « La Côte d'Ivoire a un climat favorable au développement du Système de récépissés d'entrepôt : un cadre légal et réglementaire établi (premier en Afrique francophone), une autorité de régulation fonctionnelle, un marché agricole en plein essor et une réelle volonté politique pour favoriser la transformation locale. Nous avons devant nous une occasion unique de prendre une part active au développement du Sre ».

À condition que le secteur privé

prenne sa part, a-t-elle conseillé.

110 milliards de FCfa attendus en avril

Le directeur des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, Pierre Laporte, a confié à la presse que c'est un événement très important qui entre dans les priorités de la banque. À savoir accroître la transformation des produits agricoles. Et qu'en principe, le 10 avril, le Conseil d'administration de la Banque devrait approuver un prêt de 200 millions de dollars Us, soit 110 milliards de FCfa pour la transformation de l'anacarde. Et que l'une des composantes importantes, c'est le financement de la construction d'entrepôts. Ceci, parce que l'institution a décidé d'accompagner la Côte d'Ivoire dans la transformation de ses produits dont le cacao.

P. N. ZOBO

20 agréments déjà délivrés

À l'entame de la cérémonie, le directeur général de l'Arre, le Pr Justin Koffi, a présenté le Sre, ses avantages aux acteurs de la chaîne de valeurs, son fonctionnement et l'état de sa mise en œuvre et les missions de l'Arre. Il a également présenté la plateforme électronique devant faciliter les transactions. « Comme instrument de gestion, nous aurons un registre central qui est un système informatique qui va produire des récépissés d'entrepôt assurer donc la sé-

curité des marchandises ». Déjà, 20 agréments ont été délivrés (gestionnaires d'entrepôts, inspecteurs d'entrepôts et contrôleurs de qualité) depuis le lancement du processus le 12 février. Il a conclu en disant que le Sre favorise l'amélioration des revenus, garantit la qualité et la disponibilité des produits, la facilitation du financement des transformateurs, etc. Il a également dit compter sur les partenaires étatiques, techniques, le secteur privé pour mobiliser les financements nécessaires devant provenir

de six sources en vue du fonctionnement de l'Arre et la mise en place du Sre. Le Dg a exprimé sa gratitude au ministre Jean-Claude Brou, à la Banque mondiale et la Sfi, les acteurs de la filière, le Conseil du café-cacao et le Conseil du coton et de l'anacarde. Nommé président de la Commission de la Cedeao, le ministre de l'Industrie et des Mines a reçu les félicitations des intervenants qui espèrent continuer de bénéficier de son leadership.

P. N. Z

Publi-info



A quelques jours de la rentrée académique 2018 du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres prévue le 1^{er} mars, au sein du siège de l'institution sis à l'Université Félix Houphouët-Boigny, le directeur intérimaire annonce les grandes innovations de l'année.

Vous arrivez à la tête du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (CAMPC) au moment où l'institution s'apprête à faire sa rentrée académique 2018. Comment avez-vous accueilli la nouvelle de votre nomination ?

C'est le 6 février 2018 que j'ai pris fonction à la tête de cette institution panafricaine qui comprend six pays membres à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Niger et le Togo. J'avoue que c'est un honneur pour moi de diriger de façon intérimaire le CAMPC qui a formé plusieurs cadres ivoiriens et africains. Le CAMPC est une institution prestigieuse dans le domaine du management et du perfectionnement des cadres et je ne peux qu'être heureux de servir en tant que Directeur général et de relever tous les défis qui se profilent.

Le 1^{er} mars 2018, le CAMPC fait sa rentrée académique 2018. Sous quel sceau placez-vous cette nouvelle année ?

Nous avons placé la rentrée académique 2018 sous le sceau de la maturité et de l'excellence. Maturité parce que cela fait 43 ans que nous sommes sur le terrain au service des cadres africains. Ce qui nous a permis d'acquérir une solide expérience inégalée en matière de management et de perfectionnement des cadres en Afrique. Aussi, il est important pour le CAMPC d'aller de l'avant en intégrant les nouvelles réalités du marché de l'emploi pour que nos offres soient toujours à la pointe. Notre position de leader dans le domaine de la formation continue des cadres nous astreint à offrir le meilleur. C'est la raison pour laquelle nous sommes toujours en quête des meilleurs profils pour nos formateurs.

2018 est donc sous le sceau de la maturité et de l'excellence, qui implique innovation. Quelles seront donc les grandes innovations de l'année ?

Pour cette année académique 2018, le CAMPC se propose de renforcer la proximité dans la formation et l'encadrement des auditeurs. Une autre des innovations pédagogiques est l'implémentation prochaine de la formation à distance pour permettre à tous ceux qui sont loin et qui ne peuvent pas venir ici à Abidjan pour se former d'avoir accès aux offres de formation du CAMPC. Vous savez également que depuis quelques années, notre système d'enseignement supérieur a basculé dans le système LMD. Le CAMPC est également engagé dans cette voie et nous comptons bien finaliser ce projet surtout que nos diplômes sont déjà reconnus par le CAMES. Aussi avons-nous décidé d'accorder une place importante au bilinguisme dans notre formation. L'idée étant d'offrir à nos auditeurs la possibilité de se former dans d'autres langues afin d'accroître leur chance sur le marché du travail de plus en plus exigeant.

Au niveau de la recherche, en accord avec le Conseil scientifique, nous nous proposons d'apporter de nouvelles orientations dans la réalisation des travaux de fin d'étude que bon nombre de nos auditeurs appréhendent un peu difficilement. Il est important, compte tenu de la spécificité de notre cible, de faire en sorte que la rédaction du mémoire ne soit pas un facteur bloquant. Le processus de révision du mémoire sera donc engagé très prochainement. En ce qui concerne le volet Assistant-Conseil qui est un autre de nos axes, il s'agira pour nous de renforcer davantage la collaboration avec les organisations et les entreprises. Nous accompagnons déjà plusieurs entreprises et organisations dans l'amélioration de leur gestion administrative et financière, surtout avec de grosses structures et Institutions financières telles que la BADEA, la BID, le Conseil de L'Entente, l'UEMOA, La BCEAO, la RTI dans l'élaboration de leur système d'évaluation des performances et de tous les métiers de l'entreprise. Tous ces objectifs sus développés sont à court et moyen terme. Nous avons une équipe volontaire et déterminée sur qui nous comptons pour les atteindre les objectifs dans les délais que nous nous sommes fixés.



Pr. Joseph P. ASSI-KAUDJHIS

Directeur Général par intérim du CAMPC

Quels types de formations offrez-vous au CAMPC ?

Le CAMPC offre deux types de formations : des formations qualifiantes et des formations diplômantes. Seulement en 2017, nous avons encadré un peu plus de 80 auditeurs en formation diplômante et environ 500 séminaristes en ce qui concerne la formation qualifiante. De 1975, date de la création du centre, à aujourd'hui, ce sont un peu plus de 22.000 cadres africains qui ont été formés au CAMPC dont plus de la moitié en Côte d'Ivoire. Nous avons eu également au cours de cette période plus de 6.000 entreprises qui nous ont sollicitées. Ces chiffres nous placent très loin devant nos concurrents en matière de management et de perfectionnement des cadres en Afrique.

Quel état des lieux faites-vous aujourd'hui du niveau intellectuel et de management des cadres de l'administration publique et privée ivoirienne ?

Du point de vue intellectuel, je dirais que le niveau de nos cadres est élevé. Bien souvent, ils sont recrutés pour leurs compétences techniques. Or les compétences managériales sont tout aussi importantes et c'est à ce niveau que l'on peut évaluer l'efficacité et les performances d'une organisation. La compétence technique n'induit pas la compétence managériale qui est tout autre chose et qui nécessite un coaching. Il n'est pas toujours évident de trouver des responsables qui sont appréciés de leurs collaborateurs, le plus souvent à cause de leur management. On trouve très souvent des responsables qui ont un très bon niveau intellectuel, mais qui ont du mal à tenir les postes qu'on leur confie parce que justement ils ont des insuffisances au niveau de leur capacité à manager. Le CAMPC est donc là pour accompagner et encadrer ces personnes qui aspirent à certaines fonctions et qui ont du mal à assurer les charges qu'on leur confie.

Après 43 ans d'existence, le CAMPC ne compte que six pays membres statutaires. Allez-vous entreprendre des actions pour inciter d'autres pays africains à vous rejoindre ?

La plupart des actions de communication que nous menons aujourd'hui visent justement à inciter les autres pays africains à adhérer au CAMPC. Je pense que si les autres pays africains doivent venir, ce sera en fonction de notre niveau de présence sur le continent. Nous sommes donc prêts à intensifier notre communication et la formation à l'endroit des cadres africains. Nos résultats parleront d'eux-mêmes et feront notre publicité.

Interview réalisé par

FAUSTIN EHOUMAN



Journées nationales des exportateurs de cajou

Le Conseil du coton et de l'anacarde explique les mesures en faveur de la transformation locale

Des opérateurs économiques de plusieurs pays participent à la rencontre d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire a le potentiel pour continuer de jouer le premier rôle au plan international dans la production de noix de cajou, a déclaré Adama Coulibaly, directeur général du Conseil du coton anacarde. C'était à l'ouverture des Journées nationales des exportateurs de cajou de Côte d'Ivoire (Jnec-Ci), le 23 février, à Abidjan. « La Côte d'Ivoire dispose d'un immense potentiel de production de noix brutes qui lui permet à la fois de mettre en place une industrie performante et d'assurer l'approvisionnement de ses partenaires dont les industries ont aussi besoin de matières premières », a-t-il dit.

Adama Coulibaly a rappelé que l'ambitieux programme national de recherche sur l'anacarde de la Côte d'Ivoire qui concerne une trentaine de chercheurs de plusieurs institutions lui assure une croissance continue de sa production. Laquelle pourrait passer de 750 mille tonnes at-



Des acteurs de l'économie ont été honorés pour leur contribution. (PHOTOS:DR)

tendues en 2018 à plus du million de tonnes dans les deux à trois années à venir. « Le métier d'exportateurs et de trader de noix brutes a donc encore de l'avenir en Côte d'Ivoire, même si nous insistons, c'est

la transformation qui est le métier d'avenir », a-t-il assuré. Auparavant, le directeur général du Conseil du coton anacarde avait rappelé plusieurs mesures prises par le gouvernement pour accélérer le pro-

gramme de transformation locale de cette spéculation agricole.

Il a mentionné notamment la décision du gouvernement d'impliquer davantage les ex-

portateurs de noix brutes dans la politique d'accroissement de la transformation locale à travers le mécanisme de réservation aux industries locales, de 15% des volumes à exporter avant toute exportation. Une mesure applicable depuis cette campagne. « L'augmentation du Droit unique de sortie, désormais fixé à 10% de la valeur caf des noix de cajou constitue un message fort qui, tout en permettant une contribution plus importante de la filière à l'économie nationale traduit l'engagement irréversible du gouvernement à promouvoir la transformation locale », a-t-il ajouté.

Les Jnec-Ci se veulent une plateforme de rencontres, d'échanges et de partenariat entre les acteurs locaux de la chaîne de valeurs d'une part et les acheteurs finaux ou industriels, d'autre part, a fait remarquer Diaby Aboubacar, président de l'Association des exportateurs de cajou de Côte

d'Ivoire. « Nous sommes persuadés qu'après ces échanges, chacun de nous comprendra le défi et les enjeux des innovations managériales liées à la commercialisation et à la transformation des noix de cajou sur le marché ivoirien et international », a-t-il soutenu.

Les journées nationales des exportateurs qui se tiennent sur deux jours sont meublées de cinq panels respectivement sur les thèmes: « Les défis liés à l'exportation de la noix de cajou made in Côte d'Ivoire », « Création de synergie entre les exportateurs de noix de cajou d'Afrique et du monde », « Les perspectives de la transformation de la noix brute en Afrique », « Amélioration de la qualité des noix brutes de cajou d'un meilleur revenu pour les producteurs ».

Plusieurs délégations étrangères venues d'Afrique, d'Asie et d'Europe, prennent part à ces journées ■

DAVID YA

Couvert forestier ivoirien

Un projet de restauration et de conservation en préparation



Les participants à la cérémonie de lancement de la phase préparatoire.

D'une superficie d'un peu plus de 16,5 millions d'hectares à l'indépendance en 1960, le couvert forestier ivoirien s'est réduit à 12 millions d'hectares en 1970, puis à 4 millions en 2000. De nos jours, il n'en reste plus que 2 millions. La situation est préoccupante. Elle est même, comme l'a récemment reconnu la ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable (Minsedd), Anne Désirée Ouloto, « alarmante ».

Pour contrer le phénomène de la dégradation massive de la forêt ivoirienne, le Minsedd, à travers la Commission nationale de développement durable, a initié le projet « Durabilité et approches de développe-

ment pour la gestion transformationnelle, la restauration et la conservation des forêts et la biodiversité en Côte d'Ivoire ». La cérémonie de lancement de la phase préparatoire de cette initiative, qui vise à restaurer et conserver le patrimoine forestier national, a eu lieu le 15 février à Cocody.

Cette étape, au dire de Brahim Fofana, directeur de cabinet du Minsedd, « devrait permettre aux acteurs du projet de collecter les données essentielles pour une meilleure conception de la phase opérationnelle, de conduire une large concertation des parties prenantes afin de s'accorder sur les montages technique, institutionnel et financier et de développer et valider

documents de la phase opérationnelle du projet ». Le représentant de la ministre Anne Désirée Ouloto a également exploré la déforestation galopante et le braconnage qui accentuent l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales.

Le chef du bureau régional Afrique de l'Ouest d'Onu-Environnement, Angèle Luh, a indiqué que le Fonds pour l'environnement mondial (Fem), à travers Onu-Environnement, a décidé d'apporter un appui financier au gouvernement ivoirien pour ce projet dont la finalité est de permettre à l'État de Côte d'Ivoire d'apporter une réponse adéquate à la destruction de la biodiversité ■

GERMAIN GABO

Sia 2018 à Paris

Les Ivoiriens à la recherche de nouvelles opportunités



Le ministre Sangafowa Coulibaly visitant le stand de la Côte d'Ivoire, lors de l'édition 2017.

Plusieurs représentants de coopératives agricoles notamment qui accompagnent le ministre Mamadou Sangafowa Coulibaly de l'Agriculture et du Développement rural à l'édition du Salon international de l'agriculture de Paris pourront, à nouveau, prospecter pour élargir leur éventail de partenaires et leurs sources de financements. L'événement qui s'ouvre aujourd'hui sera également l'occasion pour Mamadou Sangafowa Coulibaly de vendre encore la destination Côte d'Ivoire aux investisseurs

étrangers. C'est l'objectif de la communication qu'il fera à la faveur de ce rendez-vous sur le thème : « Transformation structurelle de l'économie agricole et opportunité d'investissement en Côte d'Ivoire ». La présente édition se tient du 24 février au 4 mars, au Parc des expositions, Porte de Versailles, en France, autour du thème « Agriculture : une aventure collective ». Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural fera aussi le bilan de l'édition 2017 du Salon de l'agriculture et des ressources animales et halieutiques

d'Abidjan (Sara 2017) qui s'est tenu du 17 au 26 novembre dernier. Il s'agira de renforcer l'attractivité de ce rendez-vous dont les activités se sont articulées autour de la transformation des matières premières agricoles.

Notamment par les opportunités qu'offre la récente décision des pays africains de renforcer leur coopération dans ce sens, à travers des échanges d'expertises et de mutualisation de certaines politiques de production et de commercialisation ■

ABOUBAKAR BAMBA



MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES
ÉCONOMIQUES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



WORLD BANK GROUP

PROJET D'APPUI À LA COMPÉTITIVITÉ DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)

PUBLICATION DU PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉCHANGEUR AU CARREFOUR D'AKWABA DANS LA COMMUNE DE PORT BOUËT

RESUME

i. Contexte du projet et d'élaboration du PAR

Dans le but d'accompagner le développement Urbain de la ville d'Abidjan, l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Ministère des Infrastructures Economiques (MIE) a engagé, depuis des années, une réflexion générale sur les grands axes routiers à aménager pour répondre aux exigences socio-économiques de la métropole abidjanaise. L'élaboration du Plan Directeur d'Abidjan en est la parfaite illustration des ambitions de l'Etat de Côte d'Ivoire pour la ville.

A cet effet, le Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) initié par le Gouvernement, avec le concours financier de la Banque mondiale a permis d'identifier l'aménagement du carrefour Akwaba dans la commune de Port-Bouët comme un sous-projet majeur pour améliorer cette compétitivité.

L'enquête socio-économique réalisée en décembre 2017 par le BNETD a mis en évidence la présence d'activités commerciales et agricoles dans l'emprise directe du projet.

Conformément à la réglementation ivoirienne et à la Politique opérationnelle (P.O 4.12) de la Banque mondiale, en matière de déplacement involontaire de populations, un Plan d'Action et de Réinstallation des populations concernées est nécessaire.

Le présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR), est élaboré par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), en vue de proposer les mesures idoines de compensation des préjudices et d'organiser le déplacement consensuel des populations concernées.

ii. Description sommaire du projet

Le carrefour Akwaba est situé au Sud de la ville d'Abidjan, entre les communes de Koumassi et Port-Bouët. C'est un rond-point dont au centre est érigée la statue "Akwaba", d'où le nom du carrefour. Il constitue le point de rencontre de quatre principaux axes à savoir :

- le boulevard Valéry Giscard d'Estaing, au Nord (2x3 voies) ;
- l'autoroute de Grand-Bassam (A100), au Sud (2x3 voies) ;
- la route express de l'Aéroport FHB, à l'Est (2x2 voies) ;
- la rue des Caraïbes, à l'Ouest (entravées pour devenir en 2x2 voies).

La cinquième branche du carrefour est une voie en terre, très peu fréquentée, en particulier par des camions - bennes qui exploitent le sable de la lagune.

La phase 1 du projet d'aménagement de l'échangeur d'Akwaba (objet du présent PAR) couvre :

- aménagement d'un carrefour giratoire à 4 voies y compris le raccordement des branches au carrefour (VGE, Rue des Caraïbes franchissant le métro projeté, A100, Voie express de l'Aéroport d'Abidjan).
- aménagement de l'axe VGE- A100 y compris les ouvrages d'art VGE-A100 (2x3 voies).

iii. Impacts potentiels justifiant le PAR

Le projet d'aménagement du carrefour Akwaba dans la commune de Port-Bouët aura des impacts positifs et négatifs d'importance majeure au plan socioéconomique en phase de construction. Les impacts négatifs majeurs justifiant le présent PAR se présentent comme suit :

- le déplacement de cent dix-huit (118) personnes exerçant dans le domaine de l'horticulture,
- la perte momentanée d'une (01) personne exerçant dans le domaine de cultures maraichères,
- la délocalisation de quatre (04) gérants d'activités commerciales (01 point de vente d'aliments, 02 points de fabriques et vente de briques et ciments, 01 point de vente de pots de fleurs) ,

- la perte de salaire de cent vingt six (126) employés (10 employés de commerce et 116 ouvriers agricoles).

iv. Objectifs du PAR

La réinstallation involontaire des populations, dans le cadre d'un projet de développement est une solution ultime, dont le but est de tout faire pour déplacer le moins de personnes possibles en tenant compte de la conjonction des facteurs techniques, économiques et environnementaux. Partant de ce fait, les objectifs du présent plan de réinstallation sont :

- (i) de minimiser dans la mesure du possible la réinstallation involontaire et l'expropriation des terres en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception du projet ;

- ii) de s'assurer que les personnes affectées soient consultées et aient l'occasion de participer à toutes les principales étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation et de compensation ;

- iii) de s'assurer que les indemnités soient déterminées en rapport avec les impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne soit pénalisée de façon disproportionnée ;

- iv) de s'assurer que les personnes affectées, y compris les personnes vulnérables sont assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins de les rétablir en termes réels à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;

- v) de s'assurer que les activités de réinstallation involontaire et de compensation soient conçues et exécutées en tant que programme de développement durable, fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices.

v. Etudes socio-économiques

(i) Collecte des données de base

Les données de base utilisées pour l'élaboration du présent PAR sont tirées des résultats de l'enquête socio-économique réalisée par le BNETD du 07 au 19 décembre 2017¹ dans l'emprise directe du projet. Cette enquête qui a porté sur le recensement des personnes et l'inventaire des biens affectés par le projet (fleurs, cultures maraichères et commerce), a été effectuée par une équipe pluridisciplinaire, composée de sociologue, d'ingénieur agronome, et d'enquêteurs spécialisés.

L'exploitation des données a permis de caractériser l'environnement socio-économique des travaux, notamment la population et la vie sociale dans l'emprise, la situation foncière, les caractéristiques de l'habitat et des infrastructures économiques, le cadre de vie, les avis et les attentes des personnes à déplacer par rapport au projet.

Les informations collectées ont permis l'établissement de la base de données.

ii) Consultation du public

Un des objectifs du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est la participation des autorités administratives et des personnes affectées par le projet. En collaboration avec les autorités communales de Port-Bouët, l'équipe-projet du BNETD a organisé deux (2) séances d'information et de consultation des personnes affectées par le projet.

La première s'est déroulée le 06 décembre 2017 à l'hôtel communal de Port-Bouët. Au cours de cette séance, les

1. Les équipes d'enquête ont été multipliées pour couvrir la zone la zone d'enquête sur la période indiquée. Par ailleurs, une équipe de traitement des données d'enquête a été mobilisée pour les traiter au fur et à mesure.

personnes installées dans l'emprise du projet (les horticulteurs, les maraichers et leurs employés) ont été instruites sur le projet, ses objectifs, le processus de recensement des personnes affectées par le projet, l'évaluation de leurs biens, ainsi que de la détermination des mesures de compensation.

La seconde s'est tenue le 17 janvier 2018 au centre pilote de Port-Bouët. Cette consultation, préalable aux négociations individuelles des indemnités avec les PAPs a permis à l'ensemble des parties prenantes (Consultant, maître d'ouvrage et personnes affectées) de s'accorder sur les barèmes d'évaluation des indemnités par catégories de personnes affectées. Les PV de ces consultations et les engagements pris et signés avec chaque partie prenante consultée sont annexés à ce présent rapport.

(iii) Caractéristiques socio-économiques de la zone d'étude

Les emprises du projet d'aménagement du carrefour Akwaba sont essentiellement occupées par les activités commerciales et artisanales (vente d'aliments à emporter, fabriques et vente de briques et ciments) et les activités de production et de commercialisation de fleurs.

Les activités identifiées dans la zone du projet sont tenues par **123** opérateurs (04 propriétaires-gérants d'activités commerciales et artisanales, 118 fleuristes et 01 maraichers) qui emploient **126** personnes, soit au total **249** personnes exerçant dans l'emprise de l'aménagement de l'échangeur du carrefour Akwaba.

Toutes activités confondues, la quasi-totalité des opérateurs enquêtés sont des hommes (120 cas soit 98% de l'ensemble) ; les femmes au nombre de 03 ne représentant que 2% de l'ensemble.

Les opérateurs sont majoritairement des ressortissants de pays étrangers (93% des cas), de nationalité burkinabé (115 cas) et malienne (01 cas), contre 07 nationaux ivoiriens (soit 6% des cas).

Ils résident principalement dans la commune de Port-Bouët pour la majorité (105 cas soit 85%) et celle de Koumassi (18 cas soit 15%), pour être plus proches de leur lieu de travail. Les gérants d'activités commerciales et artisanales ont déclaré des chiffres d'affaires mensuels compris entre 70 000 FCFA et 5 000 000 FCFA, soit un total cumulé de **6 920 000 FCFA**, avec une masse salariale mensuelle totale cumulée déclarée égale à **2 460 000 FCFA**.

Quant aux fleuristes et maraichers, ils déclarent des chiffres d'affaires mensuels compris entre 20 000 FCFA et 2 000 000 FCFA, le total cumulé s'élevant à **54 027 000 FCFA**, avec une masse salariale mensuelle totale cumulée déclarée de **7 885 000 FCFA**.

L'emprise dédiée à la réalisation du projet relève du domaine public de l'Etat. Les opérateurs qu'on y rencontre ne disposent d'aucun titre légal d'occupation des parcelles qu'ils exploitent. Ce sont plutôt des personnes installés de manière illégale et informelle sur le site, qui tirent l'essentiel de leurs ressources financières de l'exploitation de ces parcelles.

Toutefois conformément aux dispositions de la PO.4.12, ces personnes sont éligibles à des compensations ou des aides à la réinstallation selon le type d'activités et de perte subie.

vi. Cadre juridique et institutionnel de la réinstallation

• Cadre juridique

Au plan national, le cadre législatif relatif à la réinstallation inclut, principalement, les textes suivants : la loi fondamentale n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire adoptée par référendum le 30

► octobre 2016, fixe le cadre général en matière de protection de l'environnement et de sauvegarde de la propriété. Il constitue le fondement de l'ensemble des devoirs de l'Etat en matière d'expropriation et de réinstallation involontaire des populations. Il en fixe la procédure et les modalités ;

- la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux Collectivités Territoriales accorde des compétences en matière de planification, d'urbanisme et d'habitat aux collectivités locales, notamment aux Communes qui ont autorité dans la gestion du domaine foncier (schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, plans directeurs d'urbanisme, de restructuration, délivrance de permis de construire, autorisation d'installation, etc.).
- les textes juridiques réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique, dont (i) le décret du 25 novembre 1930 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire en Afrique Occidentale Française, (ii) le décret n° 71-74 du 16 février 1971, relatif aux procédures domaniales et foncières, (iii) le décret n°95-817 du 29 septembre 1995 fixant les règles d'indemnisation des cultures et l'arrêté interministériel n°247/MINAGRI/MEF/MPB du 17 juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites.

Au plan international, la réinstallation s'appuie également sur les directives réglementaires de la Banque mondiale, en matière de déplacement involontaire de populations, notamment sur la Politique Opérationnelle (.PO 4.12 « Installation involontaire ») et son annexe A, élaborés en décembre 2001 par la Banque mondiale (BM), qui s'applique à tout projet financé par le bailleur.

• Cadre Institutionnel

La réinstallation des personnes affectées par le projet nécessite la participation ou la collaboration des institutions nationales et internationales suivantes (ministères, administrations centrales ou déconcentrées, et collectivités), en raison de leurs attributions ou des missions qui leur sont assignées dans le processus de réinstallation.

- **le Ministère des Infrastructures Economiques (MIE)**, maître d'ouvrage du PACOGA dans toutes ses composantes, est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement en infrastructures dans les domaines des travaux publics ;

- **le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU)**, a en charge de l'ensemble des opérations liées à l'aménagement des plateformes sur toute l'étendue du territoire, assistera le MIE dans la clarification du statut foncier du site du projet, ainsi que dans l'approbation des expertises immobilières;

- **le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)** aura la charge de rechercher et mobiliser les ressources nécessaires au financement du présent PAR ;

- **le Ministère chargé de l'Intérieur et de la sécurité (MIS)** à travers l'administration territoriale, a pour mission de veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens, et sur l'intégrité du territoire national. Dans le cadre de ce Projet, toutes les réunions d'informations publiques sont placées sous la présidence du Préfet et des Maires.

- **le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable** interviendra dans l'évaluation du rapport d'étude d'impact environnementale et sociale, et la certification environnementale par l'ANDE. Il veillera également aux respects des prescriptions environnementales en matière de déplacement involontaire de populations ;

- **l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTES)**, en tant que structure sous-tutelle du MIE, assurant la maîtrise d'œuvre délégué du projet d'aménagement du carrefour Akwaba, est responsable de la supervision technique des activités (études et travaux) en rapport avec les routes et autres infrastructures de l'ensemble du projet PACOGA ;

- **la Mairie de Port-Bouët**, en tant que collectivité décentralisée, veillera au respect et au maintien de l'ordre public en s'assurant que toutes les parties prenantes au projet y trouveront leur compte. Par ailleurs, elle sera sollicitée pour l'organisation des réunions publiques et de la diffusion des informations aux populations ;

- **PRICI/la cellule de coordination du PACOGA** est la structure mise en place pour assurer la coordination des activités du

projet. Il est à ce titre le maître d'ouvrage délégué du présent PAR ;

- **le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)**, auteur du présent PAR, et en tant que Bureau d'Etudes Conseil du Gouvernement, assistera le MIE dans sa mise en œuvre.

• Dispositif institutionnel de mise en œuvre du PAR

- **le Comité de suivi** : Il est chargé de suivre régulièrement l'avancement de la mise en œuvre du PAR pour le compte de toutes les parties concernées et de mener les négociations avec les PAPs avec qui la CE-PAR n'a pas pu obtenir d'accord sur les compensations. Il se compose du Directeur d'Urbanisme, des Directeurs départementaux de l'Agriculture, de la construction et des infrastructures économiques, et du coordonnateur Adjoint du PACOGA.

- **la Cellule d'exécution du PAR** : Elle a pour missions :

- l'organisation des négociations sur les compensations avec les personnes à déplacer ;
- l'établissement et la signature des certificats de compensation ;
- le paiement des indemnités en numéraire et à la réinstallation des personnes affectées éligibles ;
- l'archivage des documents consultation et de mise en œuvre du PAR ;
- l'examen en premier ressort des litiges et autres réclamations se rapportant au PAR ;
- etc.

Présidée par le préfet d'Abidjan, elle se compose, du personnel technique des structures impliquées (la direction de l'agriculture, la direction de l'urbanisme), la mairie de Port-Bouët, de l'expert social du PACOGA, de 02 représentants des personnes affectées et de l'ONG « ONEF », chargée du suivi social des PAPs. Les représentants des personnes affectées sont désignés de manière consensuelle par leurs pairs.

vii. Eligibilité au PAR

Toutes les personnes affectées par les activités du Projet sont éligibles à la réinstallation à partir de la date limite d'attribution des droits ou date butoir, déterminée sur la base du calendrier d'exécution des opérations de recensement des PAPs et d'inventaires des biens impactés, et notifié par la mairie de Port-Bouët à la population de la zone du Projet. Au-delà de cette date, l'occupation et / ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le Projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation.

Dans le cadre de l'élaboration du présent PAR, les opérations fondant l'éligibilité des PAPs ont été conduites selon les étapes suivantes :

a) Recensement des PAPs et de leurs biens: Le recensement des PAPs et l'inventaire des biens impactés réalisés par le BNEDT ont été effectués du 07 au 19 décembre 2017, dans le cadre de l'élaboration du PAR. Pour boucler les enquêtes dans ce délai, le consultant a augmenté les équipes opérationnelles d'enquête,

b) Organisation d'une permanence pour le recensement des PAPs absentes et les réclamations : la permanence assurée dans les locaux du BNEDT s'est tenue durant la période 20 au 29 décembre 2017,

c) Affichage des listes : La liste définitive des personnes affectées par le projet, a été affichée à partir du 04 janvier 2018 au centre pilote de Port-Bouët pour consultation et validation des PAPs.

Après ces différentes étapes, la date butoir du recensement des personnes affectées par le projet a été fixée au **12 janvier 2018**. Toutes les personnes installées dans l'emprise des travaux et recensées au cours de cette période, sont considérées comme éligibles au présent PAR. Au-delà de cette date, toute occupation et/ou l'exploitation d'une terre ou d'une ressource visée par le projet ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation. Ce délai d'éligibilité devra être intégré dans le décret déclarant la zone du projet d'utilité publique et précisant les limites définitives du projet. Les personnes qui s'installeront sans autorisation à l'intérieur de cette zone définitive, ne seront pas éligibles à la réinstallation et n'auront droit à aucune forme de compensation.

viii. Evaluation des pertes et de leur compensation

- le déplacement de cent dix huit (118) fleuristes et un (01) maraicher avec leurs cent seize (116) ouvriers agricoles,

qui aura pour conséquence la perte de leur revenu momentanée, le temps de se réinstaller sur un autre site, - la délocalisation de quatre (04) gérants d'activités commerciales avec pour conséquence la perte de revenus des gérants et de leurs dix (10) employés.

a) Méthode d'évaluation des pertes

L'évaluation des pertes a consisté à évaluer le coût de remplacement des biens impactés. Les bases de calcul utilisées sont présentées ci-après pour chaque type de biens impactés :

- **Pour les activités commerciales** et artisanales: estimation basée sur les chiffres d'affaires déclarés pondérés d'une marge de 1/3 correspondant au bénéfice net évalué déduit des charges ;

- **Pour les cultures et plantes** : la valeur marchande de la culture rapportée à la superficie de la parcelle et au rendement moyen de la culture à l'hectare et le prix du marché durant la période au moment de l'évaluation de la culture.

b) Mesures de compensation des pertes

Les mesures de compensation proposées sont le versement de numéraires pour indemniser les pertes éventuelles subies ou à subir. Ainsi de façon spécifique :

Pour la perte de revenus :

Les PAPs concernées sont les propriétaires d'activités commerciales et artisanales, les fleuristes, les employés de commerce et les ouvriers agricoles. Ils bénéficieront d'une compensation en numéraire spécifiée ci-après selon les cas :

• Cas des gérants d'activités commerciales et artisanales

Pour les activités informelles, il a été négocié le versement de 03 mois de bénéfice aux propriétaires d'activité et 03 mois de salaire aux employés, calculés sur la base d'un montant forfaitaire indexé au revenu net déclaré. Cette mesure d'indemnisation a été négociée avec les PAPs concernées. Les Procès-verbaux de négociation sont annexés au rapport.

• Cas des fleuristes et vendeurs de fleurs

Pour la perte de cultures et de plantes : les indemnités négociées avec les fleuristes et les responsables de cultures maraichers ont été calculées sur la base du barème d'indemnisation des cultures fixé par l'arrêté interministériel N° 247/MINAGRI/MEF/MPMB du 17 juin 2014 mais rapporté au prix du marché au moment de l'évaluation. Pour les fleuristes, ne sera pris en compte que les plantes au sol notamment les gazons.

ix. Mesure de réinstallation, Logement et intégration

a. Mesures de réinstallation,

En complément du remplacement des pertes subies, décrites précédemment, les mesures de réinstallation incluent également une aide forfaitaire pour le déménagement et le transport des biens et autres marchandises.

b. Sélection, préparation des sites de réinstallation et de relocalisation

Compte tenu de la pression foncière et de l'impossibilité de trouver des sites de réinstallation, le mode de compensation en numéraire a été retenu. Par ailleurs, la totalité des PAPs a choisi cette option. En effet ce sont les PAP qui ont souhaité avoir une indemnisation en numéraires pour rechercher eux-mêmes de nouveaux sites de réinstallation pour la poursuite de leurs activités. Toutefois, l'ONG « ONEF » et la mairie de Port-Bouët apporteront une assistance dans cette recherche. L'ONG « ONEF » sera chargée également de leur apporter un accompagnement (assistance et conseils) et au besoin, sur recommandation de l'ONG, des aides spécifiques pourront leur être apportées.

c. Intégration avec les populations d'accueil

Aucun site collectif de réinstallation n'a été identifié. Toutefois, il existe de petites poches disponibles. Avec l'appui de l'ONG « ONEF », les PAPs vont certainement se réinstaller auprès de leurs proches ou connaissances. Il n'y aura donc pas de problème d'intégration avec les populations hôtes. L'ONG « ONEF » est chargée de les aider dans la réinstallation et à conduire l'intermédiation sociale pour une intégration sans heurts des PAPs dans l'environnement socio-économique d'accueil.

x. Participation communautaire

Des actions sont menées pour informer et sensibiliser les populations affectées en vue de leur pleine participation à l'élaboration du PAR. A cet effet, une réunion publique et des communiqués par voie de courriers ont été les principaux



► moyens utilisés pour associer les personnes affectées à l'élaboration du présent PAR.

Deux cycles de consultations publiques seront déroulés dans la zone du projet :

❖ **Une première étape de consultation publique a déjà été réalisée au début des activités du Plan d'Action de Réinstallation, en décembre 2017, avec :**

- une séance d'information et de sensibilisation des populations installées dans la zone du projet, en prélude aux enquêtes de terrain, du 07 au 19 décembre 2017 à la mairie de Port-Bouët et dans les emprises concernées par le projet,

• **Une seconde étape de consultations publiques, sur la base des résultats du présent PAR a été conduite le mercredi 17 janvier 2018 en vue d'organiser les négociations sur les montants d'indemnisation et la signature des certificats de compensation :**

- des consultations publique et également individuelles avec les PAPs dans le cadre de leur indemnisation.

Les points de vue des PAPs sont pris en compte tout au long de l'étude, en particulier les modalités d'indemnisation des pertes. Les PV de ces consultations publiques sont annexés au présent PAR.

xi. Mécanisme de recours et de gestion des plaintes (procédure d'arbitrage)

• Règlement des litiges à l'amiable

Le règlement à l'amiable est la voie privilégiée dans le règlement des plaintes et litiges dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation des personnes affectées par le projet d'aménagement de l'échangeur d'Akwaba. Il s'effectue par le représentant de chaque catégorie de PAPS, l'ONG « ONEF », la Cellule d'Exécution du PAR et le Comité de suivi. Ceux-ci développent une approche conciliante afin de préserver les droits et les intérêts de chaque partie.

❖ Au niveau du Représentant de chaque catégorie de PAPs / ONG « ONEF »

Etape 1 : enregistrement

Les plaintes sont enregistrées dans un registre tenu par le Représentant des PAPs par catégorie et l'ONG « ONEF ». Les PAPs peuvent rédiger elles-mêmes leurs plaintes ou se faire aider par le Représentant des PAPs par catégorie ou s'appuyer sur des personnes ressources.

Etape 2 : Convocation

Après enregistrement, le Représentant des PAPs par catégorie et l'ONG « ONEF » convoquent les concernés pour statuer sur le conflit dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine y compris le délai de notification des résultats aux parties concernées.

Etape 3 : règlement

Le Représentant de chaque catégorie de PAPs et l'ONG « ONEF » analysent ensuite la plainte au regard des explications du plaignant procède à une résolution à l'amiable. En cas d'échec, le Représentant de chaque catégorie de PAPS et l'ONG « ONEF » établissent un PV de désaccord signé par le PAP et son témoin. Le contentieux est alors transféré au niveau de la Cellule d'exécution du PAR.

❖ Au niveau de la Cellule d'Exécution du PAR

La plainte est reçue et enregistrée par la CE-PAR dont le préfet assure la présidence. La CE-PAR reçoit le Représentant de chaque catégorie de PAPS et l'ONG « ONEF » pour avoir le rapport des activités menées dans le cadre de la gestion de la plainte et les résultats obtenus.

La CE-PAR analyse sa recevabilité ou non après sept jours ouvrables, sur la base des conditions d'éligibilité. Si la plainte est jugée irrecevable, la CE- PAR formule clairement à l'endroit du plaignant, les explications et motifs du rejet.

Dans le cas contraire, il est proposé au plaignant un règlement à l'amiable. La Cellule d'Exécution du PAR engage les discussions avec le plaignant pendant sept (7) jours ouvrables.

En cas d'accord entre les parties, les décisions sont directement exécutées par la CE-PAR. En cas de désaccord, la plainte est transmise après au Comité de Suivi.

❖ Au niveau du Comité de suivi

La CE PAR transmet au Comité de Suivi toutes plaintes, doléances et réclamations qu'elle n'a pas pu traiter en son sein. Le Comité de Suivi, après examen, convoque le concerné pour un règlement à l'amiable dans un délai de sept (7) jours.

• Règlement des litiges par voie judiciaire

En cas d'échec de toutes les tentatives de négociation à l'amiable, le plaignant peut saisir les juridictions compétentes en la matière conformément aux dispositions du CPR. Dans ce cas, un procès-verbal de constat de désaccord est signé entre les parties et l'indemnité proposée est consignée dans un compte séquestre par la Cellule de Coordination du PACOGA en attendant la décision du juge, sur la base des expertises contradictoires qu'il sera loisible à l'intéressé ou à l'administration de faire exécuter par un expert assermenté. Cette voie est ouverte à toutes les personnes affectées détentrices de titre formel ou non.

• Les voies d'accès pour l'enregistrement des plaintes

Différentes voies d'accès sont possibles pour déposer une plainte

- courrier formel: 22 BP 1316 Abidjan 22 (Côte d'Ivoire)
- Appel téléphonique Tél : +225 22.41.54.83
Tél Fax: +225 22.41.65.04
- Envoi SMS: +225 07 73 34 56
- Email: ongonef@yahoo.fr/info@prici.ci
- Site web: www.onef-riof.org

xii. Suivi et évaluation

L'objectif du plan de réinstallation étant de rétablir les moyens d'existence des populations déplacées au moins au niveau qui prévalait avant le déplacement, le suivi et l'évaluation des actions proposées dans le plan de réinstallation porteront prioritairement sur l'atteinte des objectifs du programme évalué par des indicateurs spécifiques.

Le suivi et l'évaluation permettent de disposer d'une base de données qui renseigne sur l'exécution du PAR afin d'apporter des corrections si nécessaires. Cette mission a été confiée à l'ONG « ONEF » recrutée pour le suivi social des personnes affectées par le projet.

xiii. Calendrier d'exécution

Le temps prévu pour l'exécution du PAR est évalué à cinq (05) mois, couvrant les activités principales suivantes :

N°	ACTIVITES	RESPONSABILITE	PERIODE INDICATIVE
1	Identification des personnes et des biens	Consultant	déjà réalisée
2	Estimation des compensations	Consultant	déjà réalisée
3	Consultation des PAPs sur les procédures d'indemnisation et de compensation	Consultant	déjà réalisée
4	Mise en place du cadre organisationnel (CS, CE-PAR)	Préfecture d'Abidjan	déjà réalisée
5	Recrutement d'une ONG	CC PACOGA	déjà réalisée
6	Consultation individuelle et Validation des actifs	CE-PAR/PAPS/ONG	déjà réalisée
7	Mise en place du dispositif financier et mobilisation des ressources financières du PAR	CC PACOGA/MEF	Un mois Mars 2018

8	Approbation du PAR	ETAT / BM	2 mois Du 8 février au 8 avril 2018
9	Paiement des indemnisations	CE-PAR/PAPS/ONG	3 semaines Du 16 avril au 5 mai 2018
10	Rédaction et distribution du rapport de mis en œuvre	CE-PAR/PAPS/ONG	2 semaines Du 7 au 19 mai 2018
11	Suivi de la libération de l'emprise	CE-PAR/PAPS/ONG	1 mois Du 21 mai au 21 juin 2018

NB : Pour la libération des emprises, un délai de deux (02) semaines négociées avec les PAPs ont été validées par celles-ci pendant les consultations.

xiv. Coût et budget

Le coût global de la mise en œuvre du PAR est évalué à **cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quatorze francs (199 964 374 FCFA)** financé entièrement par le gouvernement ivoirien. Il se décompose comme suit : **174 058 522 FCFA** : pour l'indemnisation des PAPs ; **17 405 852 FCFA** : pour la provision de redressement des compensations et imprévus pour les PAP non retrouvées (10% des indemnisations) ; **8 500 000 FCFA** : pour la mise en oeuvre du PAR.

B- LIEUX DE CONSULTATION DU CPR

Le Cadre Politique de Réinstallation (CPR) du PACOGA peut se consulter aux adresses suivantes :

1- MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

• Secrétariat du Directeur de Cabinet Plateau Tour D 7 et 8^{ème} étage BP : O1 BP V6, Tel : 20347323, 20 34 73 01

2- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

• Au secrétariat du Directeur de Cabinet du Ministre : sis au Plateau à la cité administrative, tour D 10^{ème} étage. BP : 20 BP 605 Abidjan 20 Tel : (225) 20 21 33 89
Tel : (225) 20 22 07 01

3- MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME

• Au secrétariat du Directeur de Cabinet du Ministre : sis au Plateau à la cité administrative, tour D Tel : (225) 20 21 44 72
Tel : (225) 20 22 07 01

• Au secrétariat du Directeur de la DAUD sis au Plateau à la Tour C Tél : 20 22 83 49

4- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

• Cabinet du ministre sis Plateau à l'immeuble SCIAM, 20^{ème} étage 01 BPV 103 Abidjan : Tel (225) 22 25 38 00

5-MINISTERE DE L'INTERIEUR ET SECURITE

• Au Plateau en face de la Cathédrale Saint Paul 01 BP V 241 Abidjan 01 au Cabinet du Ministre : Tel (225) 20 21 76 03 / 20 25 87 59 / 20 25 87 60, Fax: (225) 20 32 32 27

• **DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉCENTRALISATION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (DGDDL)**, sise au Plateau, Tel (225) 20 21 27 79.

• PREFECTURE D'ABIDJAN

Au cabinet du Préfet Tel : (225) 20216624

• MAIRIE DE PORT-BOUET

- Au secrétariat de la Direction Technique
Tel : (225)21222422/21277208 / 12 Bp : 94 Abidjan 12
Au secrétariat de la Direction Technique
Tel : (225)23451675/23452820

6- MINISTERE DU TRANSPORT

• Cabinet du Ministre Abidjan plateau Immeuble SCIAM 8^{ème} étage : Tel : 20 34 48 58

Livre

Le voile sur la Rti retiré

Le récit de Issa Yéresso Sangaré, à travers « La télévision ivoirienne (Rti), de 1963 à 2011, Média de développement ou instrument du pouvoir ? », relate les péripéties de la maison, en n'omettant pas de situer les responsabilités partagées au sein de ce média.

La Rti a connu et subi les soubresauts des principales crises qui ont secoué la Côte d'Ivoire et mis à mal la cohésion sociale. Elle en a été parfois actrice, engagée avec les régimes successifs à un tel degré que les vrais auteurs de ses dérives, les politiciens, les assoiffés de pouvoir, les pyromanes dont les propos sont relayés par la caisse de résonance Rti, la voix de son maître, sont rarement inquiétés. Voici ainsi introduit avec peu de souplesse et de subordination, sans round d'observation, le livre que nous propose Issa Yéresso Sangaré. Il fallait s'attendre à cette appréhension annoncée depuis le titre. Dans « La télévision ivoirienne (Rti) de 1963 à 2011 », les dates (1963 avènement de la télé sur le territoire, faux complot et 2011 turbulence post-électorale) sont éloquentes, tout comme le sous-titre « Média de développement ou instrument du pouvoir ? » augure par cette interrogation oratoire que l'auteur affirme plus que ne s'interroge.

Il fallait s'y attendre aussi par le nombre d'années passées dans la boîte par l'auteur qui la connaît depuis 1975, soit près de 40 ans. Un récit de l'intérieur conserve toujours sa ténacité, son impertinence par les révélations. Il fallait s'y attendre ensuite par l'iconographie présentant un médium communicationnel d'une époque reculée (preuve que cette attitude de muséisme date) cerclé de chaîne évoquant la traite négrière, l'holocauste ou l'empire russe etc. bref, tous ces fantômes réfractés de l'aviation. Il fallait s'y attendre encore par le type d'émissions polémistes conduit par l'auteur dont le tempérament trempé, derrière un air de jovialité permanente sied au débat à la joute oratoire ou scripturaire.

Docteur en sciences de l'information et de la communication et producteur, présentateur, réalisateur, l'auteur publie son livre chez L'Harmattan, de l'éditeur Denis Pryn en 223 pages. Il l'ouvre par une introduction choc et la subdivise en 6 parties : l'historique de la Rti, les différentes mutations, les statuts et missions, l'argent et la

télévision. Journalistes défendons-nous, le pouvoir et la télévision.

Dans ces 6 parties, l'auteur, servi par une connaissance du terrain et alliant récit anecdotique et texte pointu d'essayiste, décrit l'accueil fait à cet outil qui vient supplanter la radio classique. Par une plongée dans son enfance, il fait resurgir la rareté de l'outil détenu à l'époque par les nantis dont Boda, dans son quartier à Adjamé. « Boda avait payé son ticket à 20F pour se rendre au Plateau (...) il est revenu au quartier dans un taxi compteur dont les chutes tarifaires étaient de 5 F (...) tout le quartier était informé que Boda avait acheté un poste téléviseur. Ce 6 août 1963, à 8h, la serviette qui servait de couverture a été enlevée. » Et l'auteur de décrire avec précision qu'Hommes, femmes avaient envahi le salon de Boda, contraint d'installer en plein air comme au cinéma le petit écran magique. Puis l'auteur parlera de sa formation en France, des liens avec les hommes de pouvoirs qui ont toujours voulu instrumentaliser la Rti. Le texte de Sangaré nous permet de suivre l'évolution de la Télévision démarrée en 1963 par des images en noir et blanc qui passeront en couleur au pays, le 7 août 1975, avant que la deuxième chaîne ne soit créée le 1^{er} novembre 1991 et que le pays, à l'instar de maintes nations africaines, ne rate le basculement vers le numérique à la date du 17 juin 2015.

Anecdotes croustillantes

Les temps forts du texte sont les moments où l'auteur sans faux-fuyants trahit ce qu'il est convenu d'appeler dans le milieu sportif « les secrets de vestiaires », en mettant à nu les chantages des dirigeants. De ce point de vue, la page 74

qui annoncent *Les Magazines de la Rti* et celles qui suivent sont d'une brûlante illustration car elles montrent comment les journalistes se font remonter les bretelles. « La première fois, j'ai osé montrer à la télé 13 tombes dans les broussailles. Le lendemain, je fus convoqué par le ministre et mes collaborateurs m'évitaient : "Puisque tu veux abréger ta carrière, eh bien, l'occasion ne te ratera pas vasy. Ne sais-tu pas que le journalisme à l'occidental est interdit ici ?" m'ont-ils dit ».

Une autre fois, l'auteur avait invité le professeur burkinabé Pacéré Titinga qui a dit à la télé : « À tout pouvoir, il faut un contre-pouvoir ». Le ministre de tutelle lui en a voulu qui lui a remonté les bretelles. Vraiment. Plus récemment, l'auteur en complicité avec les cameramen, a filmé des députés en séances plénières accrochés à leurs portables, d'autres plongés dans des journaux, certains autres arrivant en retard. Pour tout commentaire : « Notre assemblée nationale ressemble à une salle d'écoliers indisciplinés à la veille des vacances scolaires. La seule

différence est que ces écoliers bénéficient de l'immunité parlementaire et ils sont payés par les contribuables ivoiriens ». L'assemblée nationale se dressa contre la Rti. Page 184. Grâce à l'auteur, on sait désormais pourquoi le pays n'a pas d'archives : « J'ai coulé des larmes en voyant le chef de service de la documentation de la Rti brûler un tas d'archives audiovisuelles sous les yeux indifférents de tous. Bobines, films, cassettes, vidéo, paperasse ont été brûlés, faute de place disponible et de matériels de conservation. » page 61.

Dans ce livre, l'auteur n'épargne personne. À commencer par lui-même. « Oui, je sens le besoin d'admettre ma part de responsabilité dans ce qui peut être considéré comme les déviations de la télévision ivoirienne. J'ai quelques fois avec certains confrères, mal utilisé la télévision. Nous l'avons utilisée à des fins politiques pour des intérêts particuliers. Nous avons été manipulés par des pouvoirs rompus à la propagande. Pourquoi alors se taire ? » L'on pourra lui reprocher le déséquilibre des parties. 6 chapitres très inégalement répartis. L'un d'eux fait 140 pages et comprend 50 parties quand un autre ne tient qu'en une page à peine et servirait presque à voler au secours d'une seule journaliste alors que son titre « *Journalistes accusés, défendons-nous* » présageait autre chose. Ce déséquilibre trahit le manque de structuration. Ces chapitres auraient pu au demeurant bénéficier d'une numérotation. En outre, le texte introduit est privé d'une conclusion. D'autre part, il souffre par moments d'un défaut de précision comme à la page 183 où les déchets toxiques auraient été déversés dans la nuit de 19 au 20 octobre 2016 dans les com-

munes d'Abidjan. Il s'agit plutôt des mois d'août et septembre 2006. L'auteur livre bien d'autres secrets.

Une réserve encore. Sans nier que les médias filtrent les informations et créent l'événement, conditionnent l'actualité politique, impératif est d'opposer que le texte de Sangaré a tendance à accorder un trop gros pouvoir à la télé. Il ne nuance pas que les opinions se forment surtout par les contacts personnels avec les leaders d'opinion ou les groupes de référence. Il ne nuance pas non plus que le consommateur du produit médiatique préfère l'information qui justifie son choix politique, si bien que, dans le meilleur des cas, la télé ne touche que les indécis ou bien la masse flottante.

Les médias, la Rti donc, ne constituent qu'un facteur d'influence politique direct limité. Au total, le texte de Sangaré qui dit les choses comme elles ont été perçues par l'auteur, se tient et soutient ses caractères. Il ne plaira sans doute pas aux pudiques circonstanciers, curieux des infos alentour et davantage réservés sur les leurs, à ceux qui se soucient moins de leurs pratiques indécentes que de leurs révé-

lations, aux abonnés à la langue de bois. Écrit par un observateur compulsif, parfaitement maître de ses émotions, du moins c'est l'image que nous gardons en refermant ce livre concernant quelques morts mais de nombreux êtres encore en vie. Écrire sur les acteurs de son temps est une entreprise délicate. Les morts sont commodes, pas les vivants. Le lecteur est frappé par la franchise assumée et subtile toute à la fois de l'auteur, par la puissance de l'accumulation des détails.

Ce livre sur un média de service public est un service immédiat (et définitif) rendu au public. Un service rendu au lecteur mais aussi aux agents de la Rti, à ceux qui paient la redevance et aux autorités du pays. Un ouvrage sincère, imparfait donc. Un ouvrage d'un flexible bon goût à découvrir ; surtout quand notre histoire n'est pas que murmurée clandestinement mais écrite.

Par nous-mêmes ■

ALEX KIPRÉ

LA TÉLÉVISION IVOIRIENNE RTI

DE 1963 À 2011

ISSA YERESSO SANGARÉ

L'HARMATTAN,

NOVEMBRE 2017, 223 PAGES.

On en parle

Émoi du Jazz

Espoir 2 000, parrain du Concours Jeunes

La 8^e édition de l'Émoi du Jazz aura lieu du 30 avril au 05 mai 2018. Cette année, c'est le groupe zouglou Espoir 2000 qui sera le parrain du concours EDJ. Cette manifestation est ouverte à tous les musiciens et leur offre la chance de remporter de nombreux lots dont un chèque d'un million de francs CFA. Le festival fait non seulement la promotion de la destination Côte d'Ivoire, mais s'engage

aussi pour la valorisation d'artistes africains peu connus localement et dont la notoriété ne se discute plus à l'étranger. Depuis sa création, l'Émoi du Jazz by Dez Gad se présente et s'impose comme un événement culturel important de l'agenda annuel pour de plus en plus d'Ivoiriens et complète parfaitement la longue liste des attraits pour la destination Côte d'Ivoire

S. N.

Oren'Tchy (Artiste chanteur) : “ Le Masa est une nouvelle plate-forme pour moi ”

L'artiste Oren'tchy et sa nouvelle formation Boom Boom Africa ont été sélectionnés pour participer, pour la première fois, au Masa prévu du 10 au 17 mars à Abidjan

Vous participez pour la première fois, avec Boom Boom Africa du 10 au 17 mars, au marché des arts du spectacle africain (Masa) à Abidjan...

Oui, c'est une belle occasion pour moi et mon groupe également. C'est aussi un autre challenge pour nous. Le Masa est un marché où il faut se vendre. Raison pour laquelle, vu son importance, je suis rentré au pays depuis quelques semaines pour le préparer avec Boom Boom Africa. Parce que c'est une nouvelle plate-forme qu'on nous donne. J'ai déjà commencé les répétitions avec mon groupe. Chaque jour, nous scrutons les moindres détails pour produire un beau spectacle ce jour-là. Le Masa m'a toujours intéressé. Parce que depuis sa création en 1993, j'ai toujours assisté à l'événement. Aujourd'hui, on me donne une opportunité que je ne compte pas rater.



Comment avez-vous été choisi ?

Généralement, le Masa recherche des spectacles authentiques. Après mon

spectacle à l'Institut français, les gens ont jugé bon que je le propose au Masa. Et c'est ce que j'ai fait. Le comité l'a validé et on a été sélectionné. Nous

disons gloire à Dieu pour cela.

Quel regard portez-vous sur le Masa ?

Il est vrai que le Masa avait perdu de sa notoriété. Mais depuis ces dernières années, le comité d'organisation a su le repositionner et est en train de lui redonner ses lettres de noblesse. C'est une joie immense pour moi de participer à cette édition qui marque en même temps les 25 ans du Masa. C'est un bel âge et c'est également la 10^e édition. Et pour moi et Boom Boom Africa, cela nous galvanise déjà. Nous espérons être à la hauteur.

Combien de spectacles allez-vous présenter au Masa ?

Nous avons deux spectacles à présenter. L'un au Palais de la culture de Treichville et l'autre au Canal aux bois à Treichville. À cette occasion, nous allons faire connaître l'Abodan, cet autre pan de la culture ivoi-

rienne au monde entier. Mon ambition première, c'est de taper dans l'œil d'acheteurs de spectacles et de positionner Oren'tchy et Boom Boom Africa.

Vous amorcez désormais une nouvelle dynamique artistique avec ce groupe.

Tout à fait. C'est un très gros rêve pour moi. Parce que depuis tout jeune, j'admirais beaucoup ceux qui dansaient l'Abodan au village. Je me suis dit qu'il fallait un jour que je valorise ce rythme traditionnel. Je le trouvais un peu hermétique. Donc, le moment est venu pour moi maintenant de le montrer au public. Mais avant, nous avons fait un casting pour recruter les meilleurs musiciens et danseurs qui pratiquent ce rythme musical. Ça

été un an de préparation avant de le présenter en juillet 2017 à l'Institut français. C'est donc un nouveau départ de ma carrière avec ce groupe.

Un album est-il donc en préparation avec cette nouvelle formation ?

Effectivement. Vu l'attente des uns et des autres au cours du spectacle, il est important de sortir un album. Lors de notre spectacle à l'Institut français en juillet 2017, il y avait une Française d'origine ivoirienne qui nous a demandé s'il y avait déjà un album sorti. Notre réponse par la négative l'a un peu découragée. Donc nous nous attelons à travailler dans ce sens ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
SERGES N'GUESSANT

Beauté et accessoires Judith Gnago innove avec “ perles africaines ”



La créatrice (au 1^{er} plan) a présenté sa dernière collection de bijoux de perles africaines personnalisées. (PHOTOS : DR)

Tradi Créa », tel est l'intitulé de la dernière collection de Judith Gnago Vellat qu'elle a présentée, le 22 février, au cours d'une cérémonie officielle à la salle Emmanuel Dioulo du District Autonome d'Abidjan-Plateau. À cette occasion, Judith Gnago a indiqué que ses colliers sont confectionnés avec plusieurs matières. Notamment le bronze, l'acier, l'argent, la perle en terre cuite, la perle de verre, la perle classique, le cristal, le guiguide (perle du nord Cameroun). Pour elle, la création des bijoux de perles africaines vise à valoriser la culture africaine à travers le monde et donner de l'emploi à la jeunesse. « Nous voulons redonner la place qu'occupaient nos perles africaines dans la société à travers nos collections. C'est pourquoi mon équipe et moi avons décidé de mettre en place ce projet », a-t-elle expli-

qué. Elle envisage de créer une ligne de vêtements et accessoires de mode « Tradi créa », une galerie, un salon de beauté et un grand défilé dont le lancement aura lieu bientôt. « Ces différents lieux vont permettre de mieux présenter nos produits aux visiteurs et surtout aux touristes. Et ce, afin de découvrir ce que l'Afrique a de beau en matières premières », a-t-elle déclaré. Avant d'inviter les jeunes artisans ivoiriens, exerçant dans le domaine de la transformation des matières premières, à présenter aussi leurs collections au public. L'objectif recherché par Judith Gnago est de promouvoir les matières premières africaines en général et ivoiriennes en particulier. Un défilé qui a laissé apprécier de nombreuses créations de l'artiste, a constitué l'ultime étape de ce rendez-vous ■

SIMON BOGUI
STAGIAIRE

Musique chrétienne

Pierre Cossa, “ toujours dans la joie ”

Véritable révélation de l'afro-gospel urbain en France, l'artiste Pierre Cossa est sur les bords de la lagune Ébrié pour présenter son tout premier album intitulé “Toujours dans la joie”. « Ce titre répond à mon ambition de porter mon message de joie à travers une musique multi-facette, qui se veut dansante, urbaine, louange, africaine et surtout, universelle », a confié le jeune auteur compositeur âgé de 33 ans. Sortie le 21 janvier 2018, “Toujours dans la joie”, selon l'artiste, vise à encourager, inspirer, faire danser et transmettre la bonne humeur et la joie. Il a aussi vocation de montrer une autre vision du gospel et de la musique africaine, tout en imposant un style éclectique et innovant, un savant mélange d'afro-gospel urbain, électro, funky et fédérateur. Son inspiration, Pierre Cossa la tire de ses nombreuses expériences musicales, des découvertes de différents styles. « Inspiré par les grands noms du gospel contemporain tels que Kirk



Franklin, Michelle Williams, Nancy Winans, j'ai toujours admiré les précurseurs du gospel ivoirien tels que O'nel Mala et le groupe Schékina. J'écoute aussi bien Youssoupha, MHD, J'ai grandi avec la musique de DJ Arafat, Le Molare. C'est pourquoi je propose une musique riche et universelle, qui puise profondément ses racines dans la louange et dans

une musique africaine infusée de sonorités variées telles que l'Afropop, le Zouglou ou la Soul/Funk. Pour moi, le gospel n'impose aucune limite musicale surtout lorsqu'il s'agit de partager sa foi », explique l'artiste qui propose sur cet album de sept titres de belles collaborations comme dans “Toujours dans la joie”, joué en featuring avec Prince K-Mer, et “La tem-

pête” qui a vu la participation de Leah Bicep. “Je marche”, “Le bon Berger”, “Le trône de Gloire”, “Criez avec moi”, et “Arrière de moi” sont autant de titres qui montrent la grande dimension artistique de l'enfant de Yopougon qui est aussi passionné de théâtre. Pendant dix ans, il a fait ses armes dans les troupes “Le Djibé de Yopougon” et “Babalou et sa bande”. C'est dans les années 2000, après la mort de son père, qu'il commence à composer et à écrire ses premières chansons chrétiennes. Lorsqu'il arrive en région parisienne en 2010 pour ses études d'ingénieur, il se consacre, parallèlement à la musique gospel. Son besoin de se former le conduit vers l'Institut d'Enseignement Théologique et Artistique (Inseta) à Sarcelles, où il intègre le département multimédia et arts. C'est donc un artiste accompli et averti qui vient partager sa foi en l'Éternel et sa passion pour le gospel avec les mélomanes ivoiriens ■

S. N'GUESSANT

Bouaké

Les bonnes pratiques culturelles du manioc enseignées à Oko-Farhis

Une journée de sensibilisation a été organisée pour expliquer la nécessité de mettre en place des coopératives en vue de sortir de la pauvreté.

Le président de la Mutuelle pour le développement d'Okofarhis, village situé à une dizaine de kilomètres de Bouaké, a initié, mardi dernier, une journée de sensibilisation à la culture du manioc, aux méthodes modernes culturelles et à la nécessité pour les femmes du village de se constituer en coopérative. Aussi entend-il les organiser, afin de leur permettre de sortir de la précarité et de vivre décemment. Plus d'une centaine de femmes ont, avec beaucoup d'intérêt, pris part à cette journée de sensibilisation et d'information. C'est Alphonse Koffi, vice-président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises de Côte d'Ivoire dans la région de la Nawa, qui est venu faire cette sensibilisation.

Il a, d'entrée de jeu, souligné que le manioc, à travers ses différents dérivés qui font partie des habitudes alimentaires non seulement des Ivoiriens mais aussi d'autres peuples, deviendra une filière à part entière. « Si vous voulez bénéficier des fruits de votre labeur, vous devez vous organiser. (...) C'est en vous mettant ensemble que vous pourrez bénéficier du soutien du gouvernement et de partenaires internationaux », a-t-il rassuré. Il a expliqué que ces aides se déclinent en dons de boutures de manioc, d'intrants, en appui à la commercialisation, etc. Il les a ensuite exhortées à utiliser les nouvelles méthodes culturelles qui leur permettront, sur une parcelle réduite, d'avoir une production en qualité et en quantité. Pour



PHOTO : CHARLES KAZONY

Les femmes d'Okofarhis ont été instruites sur les nouvelles méthodes culturelles.

convaincre ses interlocutrices, Alphonse Koffi dira que l'expérience menée dans la région de la Nawa a connu un véritable succès. En effet, organisées en coopératives, les femmes des quatre départements de la région (Guéyo, Buyo, Méagui et Soubré), sur une superficie de 15 000 ha, produisent, par an, plus de 5000 tonnes de manioc. Avec le soutien de la coopération allemande, Giz, qui a mis une plate-forme sur pied. Les femmes d'Okofarhis se sont félicitées de l'organisation de cette journée de sensibilisation et d'information, avant de promettre de mettre en pratique les méthodes modernes culturelles pour leur autonomisation ■

CHARLES KAZONY
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Ouaninou

Monzanan se dote de plusieurs infrastructures



La remise symbolique du chèque par Mamadou Sanogo, à droite

Les populations de Monzanan, village communal, situé à 4 kilomètres de Koonan, département de Ouaninou, ont célébré, récemment, l'avènement de plusieurs infrastructures. Il s'agit, entre autres, de l'électricité, d'un château d'eau et d'une mosquée hyper moderne. L'honneur est revenu à Mamadou Sanogo, député élu de

Ouaninou et parrain des festivités, d'exécuter l'acte symbolique de mise sous tension du courant électrique, réalisé grâce à un investissement de l'équipe municipale. Auparavant, il avait procédé à l'inauguration du forage moderne d'eau potable octroyé par une Organisation non gouvernementale (Ong) internationale. Le maire, Bamba Minfegué, et tous les cadres ont reçu les félicitations et les encourage-

ments des intervenants pour leur union autour du développement de leur terre natale. Qui bénéficie en plus, d'une mosquée moderne climatisée grâce à l'action de la Mutuelle de développement de Monzanan et le Conseil supérieur des imams sunnites (Codis) du Dr Fadiga Moussa, un fils du Bafing. Le parrain, Mamadou Sanogo, a félicité le maire de Koonan, Bamba Minfegué, avant d'encourager la mutuelle du village. « Vous avez ainsi choisi le bon combat, celui qui consiste à relever les défis du progrès et du développement », s'est réjoui l'ex-ministre de la Construction et de l'Urbanisme. Il a par ailleurs octroyé à la Mutuelle la somme de 3 millions de F Cfa comme fonds de cautionnement pour l'autonomisation des femmes de Monzanan. Boni Kouakou Adolphe, préfet du département, s'est dit heureux d'assister à une telle cérémonie de réalisation d'infrastructures de base. Il a cependant relevé que 74 villages du département de Ouaninou restent encore sans électrification ■

YAHAYA KARAMOKO
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Biankouma

Des villages ont célébré la lumière

Le village (ancien) de Biankouma, ceux de Gomimpleu, Gan1 et Gan2, dans la commune de Biankouma, sont désormais connectés au réseau électrique. L'opération de mise sous tension a été faite par Albert Mabri Toikeusse, président du conseil régional du Tonkpi. C'étaient les 19, 20 et 21 février derniers. En présence d'une po-

pulation nombreuse en liesse qui, plusieurs années durant, a attendu cet événement. À Gomimpleu, Gan et Ancien "village", les habitants ont dansé et chanté toute la nuit pour célébrer la lumière. « L'amélioration des conditions de vie des populations est l'une de nos préoccupations majeures. Populations de Gan, Gomimpleu et du village ancien, voici la lumière, l'expres-

sion du début de l'émergence! », a dit Mabri Toikeusse. Le maire de Biankouma, Maniga Gba Jean Jacques, a, au cours de cette cérémonie, annoncé que les travaux d'électrification des douze quartiers de la commune commenceront bientôt ■

HONORÉ DROH
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Kouassikouassikro

Le maire équipe le lycée moderne

Le Conseil municipal dirigé par le maire Bertin Kouadio, appuyé par Kouakou Herman, cadre de la région, a fait don de matériel informatique et de bureau au lycée moderne. C'était le week-end dernier, à la salle des professeurs du lycée en présence des chefs de service du département. Il s'agit d'un ordinateur, un onduleur, d'une imprimante, des cartons de craie, du papier rame et un ensemble de matériel de bureau.

Au nom du premier magistrat de la commune et du cadre donateur, Kangah Jean-Paul, 1^{er} adjoint au maire, a dit que le déficit et la précarité ne peuvent aller de pair avec la formation. « Les enseignants et les apprenants ne doivent évoluer que dans un environnement propice qui prédispose à un bon apprentissage (...). Raison pour laquelle nous mettons à leur disposition ce matériel informatique à la hauteur des technologies de l'information et de la communication. C'est un

devoir d'aider au bon fonctionnement du lycée », a-t-il affirmé. Réceptionnant le don, le proviseur Kouassan Louis, tout en remerciant les donateurs, a dit que ce geste représente un ouf de soulagement. Avant de dépeindre un sombre tableau du lycée qui souffre d'un manque en personnel enseignant avec en ligne de mire le phénomène des grossesses précoces qui y sévit ■

ÉTIENNE ZOUHOMAN BI
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Zikisso

Djidji, une sous-préfecture sous-équipée

À la maternité de cette localité du département, les femmes accouchent sur un matelas, il n'y a pas d'ambulance, l'on signale une école de 387 élèves avec deux salles de classe...



PHOTO : SOUMAILA BAKAYOKO

Mme N'Gouan Chantal, sous-préfet de Djidji.



COMMUNIQUÉ

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR L'ELECTION DES SENATEURS.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n°2018-143 du 14 février 2018, le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance de la Communauté Nationale que les candidatures à l'élection des sénateurs, seront reçues dans la période du **23 février au 09 mars 2018**, selon les dispositions prévues aux articles 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de ladite ordonnance. Les conditions de candidature sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé(e) de 35 ans au moins - Etre ivoirien(ne) de naissance ou avoir été naturalisé(e) depuis plus de dix (10) ans - Etre inscrit(e) sur la liste électorale - Une déclaration personnelle de candidature en double exemplaire à télécharger sur le site internet de la CEI (www.cei-ci.org) et revêtue de la signature dument légalisée du candidat - Un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu - Un certificat de nationalité ivoirienne - Un casier judiciaire - Un certificat de résidence - Une attestation de régularité fiscale - Un reçu de cautionnement de 1 000 000 FCFA du trésor public - Une lettre d'investiture du parti ou groupement politique parrainant la | <ul style="list-style-type: none"> - candidature le cas échéant - Une photographie noir et blanc de chaque candidat au format 13 cm x 18 cm - Une demande de mise en disponibilité pour une durée exceptionnellement égale à celle du mandat pour les personnes exerçant les fonctions ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> . Les membres du Conseil constitutionnel et des Juridictions suprêmes . Les magistrats . Les agents comptables centraux et départementaux . Les présidents et directeurs d'établissements ou d'entreprises à participation financière publique . Les fonctionnaires . Les militaires et assimilés |
|--|--|

Aucune liste de candidature ne sera acceptée si elle ne comprend deux (02) candidats.

N.B. : Toutes les pièces doivent dater de moins de 3 mois.

Les dossiers sont reçus au siège de la Commission Electorale Indépendante, sis à Abidjan Cocody, Deux-Plateaux, Carrefour DUNCAN, Résidence Angoua, Route du zoo, durant la période de réception des candidatures, tous les jours de 08h30 à 17 heures.

Pour toutes les informations, appeler aux numéros suivants : 22 52 89 89 / 22 40 09 90 (Postes 138/183)/ 22 52 86 10

Fait à Abidjan, le 21 Février 2018

Youssef BAKAYOKO

Président de la Commission
Electorale Indépendante

La sous-préfecture de Djidji, dans le département de Lakota, est confrontée à de sérieux problèmes. Le sous-préfet n'a pas de véhicule. Les deux pompes, qui sont d'ailleurs délabrées, n'arrivent plus à ravitailler en eau potable les populations qu'on estime à plus de 10.000 habitants. Ce sont des femmes d'une association qui remplissent, tour à tour, les bidons du sous-préfet pour ses besoins en eau. Les populations sont obligées de se rendre dans les marigots à la recherche du précieux liquide, avec tous les risques de maladies hydriques. Concernant les infrastructures sanitaires, face à la vétusté de la table d'accouchement, la sage-femme est obligée de faire accoucher les femmes sur un matelas posé à même le sol. À cela, il faut relever le manque de tensiomètres. Quant au dispensaire de Djidji, l'absence d'ambulance fait que les cas d'urgence sont transportés dans des véhicules de transports en commun à destination de Lakota ou de Zikisso. Au niveau de

l'éducation, le directeur de l'Epp Godiéko 3 révèle que son école qui a un effectif de 387 élèves ne dispose que de deux salles de classe. Face à cette situation, il est obligé d'adopter le système de la double vacation ou de permettre que les élèves s'asseyent à 3 ou 4 sur les tables-bancs. Djidji a aussi besoin de l'extension de son réseau électrique pour mettre fin aux innombrables coupures du courant, a indiqué un fonctionnaire en service dans cette localité. D'où tout le sens des doléances d'électrification, de construction d'un château d'eau, d'ouverture des voies, d'un véhicule pour le sous-préfet... et de tables-bancs présentées aux autorités, le lundi 19 février, par Gougo Antoine, au nom des populations, à la faveur du lancement des travaux de la construction du collège. La sous-préfecture qui comprend cinq quartiers a besoin du soutien de tous ses fils pour son désenclavement ■

SOUMAILA BAKAYOKO
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Bientôt un collège

Djidji, sous-préfecture ouverte le 3 février 2017, située à environ 12 km de Zikisso, dans le département de Lakota, sera dotée bientôt d'un collège moderne à base 4. La cérémonie de lancement des travaux de la construction du premier établissement secondaire

de cette jeune sous-préfecture a eu lieu, le lundi 19 février, sous la présidence de N'Gouan Chantal, sous-préfet de cette localité et sous le parrainage du président du conseil régional du Loh-Djiboua, Zakpa Komenan Rolland ■

S. BAKAYOKO
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Banque africaine de développement / vice-président licencié

Les fonctionnaires internationaux ivoiriens demandent la réhabilitation d'Albéric Kacou

Le départ forcé du premier Ivoirien à occuper cette fonction élevée au sein de l'institution continue d'alimenter la polémique.

L'Association des fonctionnaires internationaux ivoiriens (AF2I) était déjà particulièrement remuée après le licenciement, fin janvier, de M. Albéric Kacou, premier Ivoirien à occuper ce niveau de responsabilité au sein de l'institution bancaire multilatérale siégeant à Abidjan.

L'Association dont la mission est de promouvoir la présence des Ivoiriens dans la fonction publique internationale et de défendre les intérêts des Ivoiriens employés dans les organisations publiques internationales, s'était alors fendue d'un communiqué désapprouvant « le licenciement abusif et brutal de l'Ivoirien Albéric Kacou, vice-président en charge des Ressources humaines et des Services institutionnels de la Banque africaine de développement et président en exercice de l'Association ». Ce sentiment, disait le texte, « relève moins de la décision du président de la Bad de se séparer de M. Kacou comme proche collaborateur, mais du fait même de la qualité indéniable et de la grande probité morale reconnues tout au long du parcours professionnel exemplaire de M. Kacou. En effet, ses compétences professionnelles, reconnues dans la fonction publique internationale



Bamba Abou, secrétaire général de l'Association des fonctionnaires internationaux ivoiriens. (PHOTO: SÉBASTIEN KOUASSI)

lui ont valu d'exercer, durant plus de 25 années, successivement les hautes responsabilités de Coordonnateur résident du système des Nations unies et Représentant résident du Programme des Nations unies pour le dévelop-

pement (Pnud) dans quatre pays africains, Secrétaire exécutif adjoint et Directeur des opérations du Fonds d'équipement des Nations unies, et la fonction de Directeur de cabinet de l'Administrateur du Pnud, à New York ».

Selon l'analyse de cette association, « M. Kacou n'a commis aucune faute professionnelle avérée du fait d'un manque de compétence dans les fonctions qu'il exerçait, qui puisse justifier la radicalité et la brutalité de cette séparation. Tout laisse donc à croire que le licenciement est abusif, sur la base d'incompatibilité d'humeur, d'autant plus que le président de la Bad, après l'évaluation de la performance de M. Kacou il y a six mois, l'a confirmé sans réserve dans ses fonctions de vice-président ».

Le 6 février, la tension est remontée d'un cran au sein de l'Association. Ses membres ont, en effet, peu goûté les propos tenus ce jour-là par le président de la Banque africaine de développement (Bad). Recevant les ambassadeurs des États actionnaires de la Bad accrédités en Côte d'Ivoire, M. Akinwumi Adesina avait notamment affirmé : « Je sais que vous avez probablement entendu parler de quelques changements intervenus à la Banque. Je puis vous assurer que tout se passe bien à la Banque. Les actionnaires nous ont demandé de mener des réformes. Et c'est exactement ce que nous faisons. Ils nous ont demandé d'optimiser les ressources. Et c'est exactement

ce que nous faisons. Ils nous ont demandé de changer la culture à la Banque, pour passer d'une culture de "droits acquis" à une culture de la performance. Et c'est exactement ce que nous faisons. Aucune organisation ne peut exceller dans la performance sans mettre l'accent sur la responsabilité en matière de résultats ».

Poursuivant sur cette lancée, M. Adesina avait ajouté : « Nous travaillons dur, très dur, pour faire de la Banque une organisation plus souple, plus efficace, axée sur les résultats; une organisation qui accélère le développement de l'Afrique, qui se fixe les normes de performance les plus hautes, qui réalise plus; une organisation leader. La vieille culture des droits acquis est ébranlée et, comme vous pouvez l'imaginer, nous rencontrons de la résistance. Le changement s'accompagne toujours de bruit, de rumeurs ou même de procès d'intention. Mais attention, ne confondons pas rumeurs et faits ». La Banque africaine de développement n'est pas une maison de retraite, avait-il encore glissé.

Si M. Kacou -qui observe depuis le déclenchement de l'affaire une sorte de devoir de réserve, préférant actionner les

voies de droit loin des caméras- s'est abstenu de commenter les déclarations de son ancien patron, l'Association des fonctionnaires internationaux ivoiriens s'est chargée de le faire pour lui, par la voix de son secrétaire général, M. Bamba Abou. « Nous trouvons ces propos de M. Adesina très choquants pour notre compatriote. M. Albéric Kacou n'était pas au chômage quand il a été nommé au poste de vice-président à la Bad. C'est un haut fonctionnaire brillant qui n'est pas venu à la Bad pour des questions de retraite. Nous appelons les autorités de Côte d'Ivoire à regarder de près cette situation afin qu'elle ne reste pas en l'état, et à œuvrer pour la réhabilitation de M. Kacou ».

Selon le secrétaire général de l'AF2I, « il ne faudrait pas que cette action (le licenciement de M. Kacou, Ndlr) fasse jurisprudence. Lorsqu'une mesure de séparation doit intervenir, cela doit se faire dans les règles ».

Il faut noter que certaines centrales syndicales se sont aussi saisies du dossier afin d'y apporter les réponses adéquates. En attendant, l'affaire se poursuit devant les instances de droit où, à en croire l'AF2I, M. Kacou s'est pourvu. ■

VALENTIN MBOUGUENG

Forum Turquie-Cedeao Kalilou Traoré expose les défis de la région

Face à plus de 400 opérateurs économiques turcs et 200 ouest-africains venus prendre part au premier forum économique et d'affaires à Istanbul (Turquie) qui a démarré le 22 février, Kalilou Traoré, le commissaire Cedeao en charge de l'Industrie et du Secteur privé, a exposé les défis de la région. Celle-ci, bien qu'ayant enregistré au cours de la dernière décennie l'un des meilleurs taux de croissance (5%) sur le continent, attend beaucoup d'investissements pour se relancer. Infrastructures de transport routier, ferroviaire, aérien, maritime, hôpital, école, logements sociaux, l'eau et l'assainissement, sont autant de dossiers que Kalilou Traoré, par ailleurs représentant du président de la Commission de la Cedeao, a exposé aux opérateurs économiques turcs. L'industrialisation et la transformation des produits agricoles font également partie de ses préoccupations. Le riz, par



Le commissaire Cedeao en charge de l'Industrie et du Secteur privé, représentant du président de la Commission. (PH:DR)

exemple, « l'un des aliments de base de la région et pour lequel d'énormes ressources financières sont dégagées est à la traîne... », rappelle Kalilou Traoré. Qui a invité les hommes d'affaires turcs mais également le secteur privé ouest-africain à s'intéresser à cette filière porteuse. À ces be-

soins, s'ajoutent les questions de développement du secteur de l'électricité et de logements sociaux. « Les besoins en investissement sont énormes dans la région », insiste Kalilou Traoré. Précisant que ces défis sont également une priorité pour la Cedeao.

Démographie, terrorisme

Dans le cadre de la compétitivité des entreprises notamment des Petites et moyennes entreprises (Pme) de la région, il estime qu'un accent doit être mis sur la « qualité », un maillon essentiel de la chaîne industrielle qui fait partie des défis. Si en 2020, selon les prévisions, la taille de la population devrait franchir la barre des 400 millions contre environ 330 millions actuellement, pour le haut fonctionnaire de la Cedeao, « l'explosion démographique et l'urbanisme couplés aux revendications grandissantes des populations pour une croissance plus équitable accentuent notre besoin de transformer les économies de la région ».

Dans un monde qui se veut de plus en plus intégré, « le défi du numérique » s'impose aussi, lance-t-il au secteur privé de la Turquie. Un pays qui, comme l'Inde, revendique un remarquable savoir-faire. Rien qu'en Côte d'Ivoire, ce secteur, pour-

voyeur d'emplois (environ 200 mille actuellement) devrait générer 150 mille autres en 2020. Ce qui devrait permettre d'absorber ces milliers de jeunes qui atterrissent tous les ans sur le marché de l'emploi. Selon les Perspectives économiques (Pea 2015) de la Banque africaine de développement (Bad), en 2030, ces jeunes seront 435 millions sur l'ensemble du continent. « Le partenariat Turquie-Cedeao représente un enjeu important pour nous. Nous sommes conscients du potentiel de la Turquie et de ses hommes d'affaires », déclare Kalilou Traoré. Bien qu'entretenant d'excellentes relations avec la Turquie, les échanges commerciaux sont en deçà des potentialités de ces deux espaces, estiment les spécialistes.

Dans un contexte marqué par la montée du terrorisme dans des États comme le Mali, le Burkina Faso et le Nigeria, « la nécessité de consolider la paix et la sécurité » s'impose, a-t-il

dit. C'est pourquoi il a appelé au renforcement de la coopération avec la Turquie sur ce sujet qui menace la stabilité de l'espace Cedeao. ■

ANOH KOUAO

ENVOYÉ SPÉCIAL À ISTANBUL (Turquie)

Repère

RENTREE. Le port autonome d'Abidjan organise sa rentrée commerciale le samedi 26 février. Cette cérémonie qui se tiendra à l'auditorium du port, est placée sous la présidence d'Amadou Koné, ministre des Transports et la co-présidence d'Adama Koné et de Moussa Sanogo, respectivement ministre de l'Économie et des Finances et Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ce sera l'occasion de faire le bilan commercial de l'année écoulée et dégager les perspectives 2018. ■

Sujet du jour

La dépigmentation de la peau : le rejet de soi

Le prince des poètes négro-africains, pour parler comme Bottey Zadi, souligne dans *Cahier d'un retour au pays natal* : «... et tous les zèbres se secouent à leur manière pour faire tomber leurs zébrures... » Cette parole césairienne ne s'applique-t-elle pas à cette énième forme d'aliénation culturelle qu'est la dépigmentation de la peau ? C'est que la Côte d'Ivoire – à l'instar de plu-

les rues, la rareté des peaux noires d'ébène, ces peaux sombres pleines de vitalité et de douceur qui drainaient les regards va crescendo. Et à présent, ce sont des peaux zébrées d'ecchymoses, tachetées de plusieurs différentes couleurs qui s'offrent à nous dégagant parfois une pestilence sans précédent : un réel mépris de soi. Il nous est quasiment impossible de démêler, de nos jours, le teint clair ou bronzé naturel de l'artifi-

gnait dans cette zone ; une canicule sans précédent y battait son plein. L'essor des crèmes éclaircissantes a des conséquences odieuses sur les utilisateurs. En effet, de petites cellules existant sous la peau appelées mélanines produisent du pigment noir et protègent la peau contre les rayons solaires et le cancer de peau. Cela signifie qu'une destruction de ces cellules génèrent des inconvénients cutanés. Ne sommes-nous pas

pas mais obscurcit » pour parler comme Augustin Dibi ? L'adepte du blanchiment volontaire de la peau, irrévocablement, est tourmenté par le désir d'être l'autre, non pas un quelconque autre mais cet autre blanc, cette altérité qu'il pense supérieure à lui. Cet aliéné culturel est imbu d'un complexe d'infériorité forgé de poncifs raciaux le réduisant à une simple marionnette car psychologiquement vulnérable, à l'idée de n'être apprécié qu'en se débarrassant de ce qui étreint : les mélanines. La peau noire ne réduit pas au néant, à l'infécond. Nous sommes noirs parce nous devons l'être, c'est le climat qui l'exige. Au contraire, c'est la décadence morale qui pousse les uns et les autres à s'adonner à ce fléau. N'dri Marcel Kouassi ne croyait pas si bien dire : « La dépigmentation volontaire de la peau est l'expression d'un arraisonnement identitaire et d'une automutilation ontologique. » Il s'impose donc à tous de sonner le glas de cette crise identitaire, de sauvegarder l'identité africaine en faisant un retour à son soi-même c'est-à-dire à sa spécificité. L'Africain ne doit pas avoir des complexes, il doit être fier de sa couleur de peau, celle que la nature lui a conférée ■

STÉPHANE KONAN
TITULAIRE D'UN MASTER EN
ÉTUDES GERMANIQUES

“ L'adepte du blanchiment volontaire de la peau, irrévocablement, est tourmenté par le désir d'être l'autre, non pas un quelconque autre mais cet autre blanc, cette altérité qu'il pense supérieure à lui. ”

sieurs pays d'Afrique noire – est en proie à ce phénomène dégradant et déshumanisant. Senghor avait pourtant fait l'éloge de la femme noire, et par ricochet de la peau noire dans son célèbre et beau poème « Femme noire » extrait de *Chant d'ombre*. Le poète-président écrit : « Femme nue, femme noire/ Vêtue de ta couleur qui est vie.../ Femme nue, femme obscure ». Dans

ciel, car il faut aussi le souligner, certaines personnes réussissent leur procédé de dépigmentation. Cette peau obscure n'est-elle pas liée à son sol d'engendrement c'est-à-dire compatible au climat ? Cheick Anta Diop souligne que les premiers hommes ont vécu sous la latitude du Kenya et de la Tanzanie. Ceux-ci – grâce à leur couleur de peau noire – ont pu résister au climat qui ré-

en face d'un traumatisme ou encore d'un complexe d'infériorité ? Le refus d'être le même, de laisser intact ce qui fait de moi l'autre en face d'un autre dans un espace multiracial n'est-il pas coextensif au rejet de soi ? C'est que la dépigmentation est un rejet inconscient de soi. Ce refus d'être soi ne conduit-il pas à penser que la couleur noire est réductible au mal, « à ce qui n'éclaire

CHERS LECTEURS

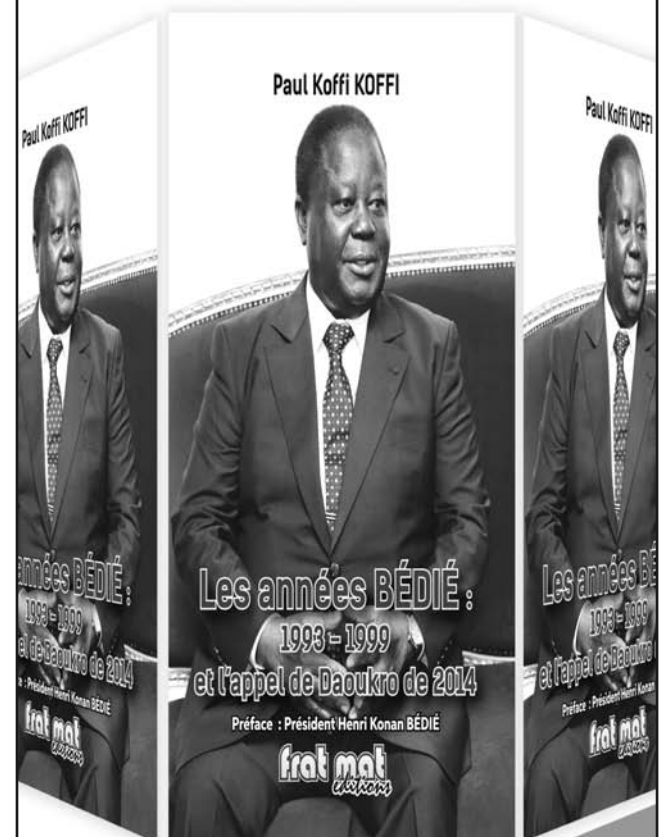
“ C'EST VOUS QUI LE DITES ” est la nouvelle rubrique qui vous est dédiée, **les lundis, jeudis et samedis**.

Avec vos mots et dans votre style, dites -nous ce qui vous tient à cœur. Vous pouvez grogner, féliciter, proposer, dénoncer...

(Écrivez-nous aux nouvelles adresses suivantes :

amedee.assi@fratmat.info / sethoubanhoro@yahoo.fr)

Vient de paraître chez
frat mat
éditions



Disponible
dans toutes vos librairies

5 000
F CFA

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ

frat mat
éditions



Un roman écrit avec simplicité qui vous plonge dans l'histoire de Gravié et Ini. Ce couple a tout pour être heureux mais lorsque le malheur s'invite dans la famille, bien des secrets surgissent ...

3500 Frs

Disponible dans les librairies

C'est vous qui le dites...

Chers lecteurs, dites-le nous, avec vos mots et dans votre style. Cette rubrique est la vôtre pour dire ce qui vous tient à cœur. Vous pouvez grogner, féliciter, proposer, dénoncer...

Nous prenons ce rendez-vous avec vous **les lundis, jeudis et samedis**.

(Écrivez-nous aux adresses suivantes :
(amedee.assi@fratmat.info /
sethoubanhoro@yahoo.fr)



PHOTOS : DR

L'homosexualité en Côte d'Ivoire

Dans le quotidien d'information *Fraternité Matin* N°15957 du mardi 20 février 2018, nous avons lu avec grand intérêt, les échanges entre Macaire Dagry et Michel Koffi sur l'homosexualité en Côte d'Ivoire. Nous respectons aussi bien leurs points de vue, que la position du Pape François sur ce sujet. « *Nul n'est propre... Qui sommes-nous pour juger ?* » Et mieux, j'ajouterai d'après les théoriciens « chacun a son trou ».

Jésus (ou la nature pour ceux qui n'ont pas de conviction religieuse), nous a créés libres. L'homosexualité est un choix de vie que nous devons respecter. C'est leur vie à eux, ils ont choisi, ils assument et ils gèrent !!! Ce n'est pas un attentat à la vie humaine en tant que tel.

Cependant, certaines questions auxquelles je n'ai pas trouvé de réponse, trottent encore dans ma tête.

1) Qu'appelle-t-on lois de la nature ? essayons de trouver la signification exacte de ces deux mots clés.

2) Avons-nous le droit et le devoir de préserver la nature ?

3) Ce monde dans lequel nous vivons peut-il et doit-il avoir des normes ?

4) Les muscles de la région anale (sphincters), qui sert de lieu de plaisir, quand ils sont malmenés, déchiquetés, ouverts et béants, la chirurgie réparatrice arrive-t-elle à remettre les choses en place ? ou bien on circule avec anus béant ? humm !

5) Si la chirurgie fait des miracles, tous les homo-

sexuels, sont-ils haut de gamme, classe ?

6) Ont-ils tous, les moyens de se payer cette chirurgie, ou bien à ce stade, ils vont se référer aux parents ?

7) Les parents sont-ils garants de l'éthique et de la moralité de leurs progénitures ? L'aspect culturel s'effrite entre nos mains, l'éthique et la morale aussi prennent un coup.

8) Que laisserons-nous, après notre passage sur terre, comme héritage éthique et moral à nos progénitures ?

9) Sommes-nous tous devenus de vrais « ouragans », pour qu'après notre passage sur terre, tout soit ruine et désolation morale / éthique ?

10) Le créateur a posé des limites, des normes et encore des limites. C'est ainsi qu'en marchant sur la terre ferme on voit lagunes, mers et océans. La liberté, elle, n'a-t-elle pas de limite ? Soit, l'homosexualité a toujours existé... mais pas au grand jour. Telles sont les questions auxquelles je n'ai pas trouvé de réponse. Ce qui interpelle ma conscience, je les livre à la conscience profonde, individuelle et collective ■

MME ANGORAN BENOITE DOSSOU

ASSISTANTE SOCIALE/PSYCHOLOGUE

EXPERT CONSULTANT INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT

COMMUNAUTAIRE

PRÉSIDENTE FONDATRICE ONG SECOURS CI

La Matinale

Enfin, c'est "saint", "sain" ou "seins" Valentin ?

PAR **CLÉMENT ZONGO**

Voilà, ce n'est pas fini ? Saint Valentin par-ci, Saint Valentin par-là ! Après le baratin commercial de l'amour charnel et matériel, il y en a qui sont rentrés le cœur en lambeaux. Il y a ceux qui en ont eu pour leur compte et celles qui feront les décomptes sans que les calculs ne tombent.

Avec ou sans protection, ils sont entrés en collision après effraction dans le jardin aux fruits défendus. Mais on ne fait pas irruption en amour ; on n'y entre pas pieds joints et mains liées. Combien ont bâti la trame de leur histoire sur les draps d'un soir ? Combien se sont connus nus avant même de penser à se couvrir ? Combien se mangeront crus après avoir tout consommé ? Et puis, des amoureux du même sexe célèbrent-ils aussi la Saint Valentin ? Saint Valentin, qui est tu ? D'où viens-tu ? Que caches-tu ? Et dire qu'y en a qui ne connaissent même pas l'histoire. Combien connaissent le sens profond d'une fleur selon sa couleur ? Entre le poulet flambé et la carte postale, le choix est total. Fini la poésie à l'eau de rose ; on ne vit pas d'amour et d'eau fraîche.

Et si Saint Valentin n'était qu'un symbole, mieux, une école ? Et si ce n'était qu'un bon prétexte qui transcende le sexe pour penser perception même du sexe ? Et s'il nous appelait à la méditation sur notre relation ? Et si Saint Valentin n'était pas qu'une fête, mais une occasion de tête à tête à visage découvert ?

Terminées les envolées lyriques aux contours oniriques ; on ne rêve pas d'avenir quand le présent nous offre déjà tout. Pourquoi remettre à demain ce qu'on a à portée de main ? Après s'être rencontré dans la rue, on passe par la chambre avant de faire connaissance au salon. Ça a l'air bidon, mais c'est comme ça ! Depuis que Saint Valentin nous a pris la tête, il n'y a que la fête qui compte ; la fête de la belle et de la bête.

Quand je vois des couples de plus de cinquante ans de vie commune continuer à cheminer ensemble, mon cœur se met à battre. Quand je vois ces vieillards croulants s'amouracher comme des collégiens, je perds mon latin. Comment font-ils pour ne pas s'essouffler ? Quel est leur secret ? Aujourd'hui, chaque année avec ses amours ; chaque jour nous joue des tours ; on ne « court » pas la même fille deux fois ; ça passe ou ça casse ! Entre deux SMS où quelques clins d'œil sur WhatsApp, on peut brouiller le réseau et embrouiller la « go ». On fera l'essentiel dehors avant d'aller voir les parents. Et on s'étonne d'être « carent » au beau milieu d'une traversée conjugale mal conjugée. Et si Saint Valentin n'était qu'un vilain malin venu de loin pour nous dévoyer du bon chemin ? Et si tout cela n'était que pour ça, alors là, il faut remettre tout à plat ! Non, on ne peut pas s'amuser de l'amour avec l'amour au point de le faire. On ne peut pas jouer aux amours avec l'amour au risque de le réduire à un simple jeu. À Saint Valentin, on ne fait plus de vœu ; on veut ! À Saint Valentin, on ne garde plus la flamme du feu ; on l'éteint en joignant au pompier. De toute façon, à quoi sert de raviver une flamme qui s'éteint quand tout autour, il y a bien d'autres plus rayonnantes ? Que faire d'une fille qui donne tout sur l'autel sacrificiel de Valentin, aussi saint paraît-il ?

Et si Saint Valentin n'était qu'un symbole, mieux, une école ? Et si ce n'était qu'un bon prétexte qui transcende le sexe pour penser perception même du sexe ? Et s'il nous appelait à la méditation sur notre relation ? Et si Saint Valentin n'était pas qu'une fête, mais une occasion de tête à tête à visage découvert ? Nous comprendrions qu'au-delà de la chair qui faiblit et du muscle qui raidit, il y a un sens inédit. Malheureusement, depuis qu'AIMER est devenu un verbe à tout faire, on y fourre tout ; il se bourre de tout. Comme c'est fou d'aimer sans s'aimer ! À Saint Valentin, la sainteté est confiée aux entêtes de l'amour embêté. Enfin, dites-moi : c'est « saint », « sain » ou « seins » Valentin ? ■

clmentzongo@yahoo.fr

In **Sidwaya** (Burkina Faso)



MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES
ECONOMIQUES

République de Côte d'Ivoire

PROJET D'APPUI À LA COMPETITIVITE DU GRAND ABIDJAN (PACOGA)



WORLD BANK GROUP

AVIS DE PUBLICATION DU CADRE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR)

A/ RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire est un pays d'Afrique subsaharienne qui s'est donné l'objectif de pays à revenu moyen à l'horizon 2035. L'essentiel de la croissance économique en vue de l'atteinte de cet objectif est à mettre à l'actif du Grand Abidjan.

La croissance des activités économiques dans le Grand Abidjan telle que précisée dans les orientations stratégiques du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) nécessite la mise en œuvre d'activités d'accompagnement telles que prévues dans le cadre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA).

Le PACOGA vise principalement à accompagner la compétitivité future du District Autonome d'Abidjan et à augmenter sa capacité à concourir dans l'attraction, d'une part des investissements à haute valeur ajoutée créateurs d'emplois et de richesse, et d'autre part la main d'œuvre qualifiée.

De façon spécifique, ce projet qui renferme plusieurs sous projets vise à :

- offrir un transport efficient ;
- offrir un cadre foncier attrayant ;
- offrir un environnement des affaires propice au secteur privé productif ;
- offrir un cadre institutionnel performant assurant la bonne coordination entre les politiques.

Compte tenu du fait que les différentes activités qui seront menées dans le cadre de ce projet pourraient avoir des impacts néfastes majeurs sur le milieu socioéconomique, le promoteur, en accord avec le bailleur de fonds qu'est la Banque mondiale a initié l'élaboration du présent Cadre de Politique de Réinstallation (CPR).

Il servira de base à l'élaboration des plans de réinstallation futurs lors de la mise en œuvre des activités des sous-projets qui sont dans le tableau ci-dessous :

Composante	Sous-composante	Activités potentielles	
Composante A - promotion d'une mobilité urbaine inclusive et durable des biens et personnes dans l'espace urbain du Grand Abidjan	Sous composante A.1 Décongestionnement du Port Autonome d'Abidjan (PAA) et amélioration de son accessibilité et connectivité avec les principales zones d'activités industrielles	Réhabilitation des voiries de la zone du port	
		Aménagement du carrefour Akwaba en échangeur	
	Sous composante A.1 Décongestionnement du Port Autonome d'Abidjan (PAA) et amélioration de son accessibilité et connectivité avec les principales zones d'activités industrielle	Construction d'un Port sec avec une zone logistique et un parking poids lourds au PK 25/26	
		Aménagement de la section A1 (Anyama) - A3 (PK26) de la Rode d'Abidjan Y4	
	Sous composante A.2 Promouvoir une mobilité urbaine inclusive et durable	la densification du transport lagunaire	Rénovation de la gare Construction de nouvelles gares lagunaires Aménagement des accès aux quais construits par les deux nouveaux opérateurs lagunaires CITRANS et STL
	Sous composante A.2 Promouvoir une mobilité urbaine inclusive et durable	l'aménagement de 50 km de voies piétonnes et cyclables	

Composante B - Planification Urbaine et Mise en Œuvre du Schéma Directeur Urbanisme du Grand Abidjan (SDUDA)	Sous-Composante B.2 Investissements d'aménagement urbain pour consolider et renforcer la compétitivité du Grand Abidjan	Projet pilote d'aménagement paysager
	B.3 Délimitation et morcellement des terroirs et parcelles villageoises de Songon et Bingerville	Développement des villages satellites autour du Grand Abidjan La création d'une unité urbaine au PK24 de l'Autoroute du Nord

Il a pour but de fournir des directives visant à assurer la sélection, l'évaluation et l'approbation des sous-projets. Elle recommande que leur mise en œuvre soit conforme tant aux politiques de réinstallation de la Banque mondiale (PO 4.12) qu'aux dispositions législatives et réglementaires ivoiriennes en matière d'expropriation, de réinstallation et de compensation de perte de ressources.

La mise en œuvre du projet induira des impacts aussi bien positifs que négatifs. Les impacts positifs sont liés aux avantages suivants :

- une offre de transport efficiente, permettant l'accès facile et abordable des populations abidjanaises à leurs lieux d'emploi, aux commerces et aux services publics ;
- une logistique et un transport de marchandises (entrants d'industries et produits destinés à la consommation ou l'export) efficace, à coûts et délais réduits pour améliorer le rendement et la compétitivité de l'économie du Grand Abidjan ;
- une offre foncière attrayante, adaptée aux besoins d'une part des nouvelles industries et services cherchant à s'installer à Abidjan et d'autre part du logement abordable aux populations cherchant à saisir les nouvelles offres d'emploi créées ;
- un environnement des affaires propice au secteur privé productif (industrie et service) à travers des appuis aux entreprises comme aux institutions en charge du secteur ;
- et un développement des infrastructures qui va faciliter la mobilité et les conditions d'accès des populations aux services sociaux de base et aux ressources existantes ou potentielles, ainsi que l'acheminement de la production vers les lieux de consommation. Ce qui permettra ainsi à la population de prendre une part active au développement économique.

Les impacts négatifs potentiels résultent des travaux de libération de l'emprise des infrastructures à réaliser, de l'ouverture des voiries, de la réalisation des fouilles, de la construction des infrastructures et de leur exploitation. Ils se résument comme suit :

- des pertes de terre et d'habitats ;
- des risques de spéculation foncière
- des pertes de cultures ;
- des pertes d'arbres fruitiers ou forestiers ;
- et des pertes de sources de revenus ou de moyens de subsistance (commerces, ateliers, places d'affaires, garages etc.)
- des déplacements de populations
- etc.

L'estimation précise du nombre de personnes ou d'activités qui seront affectées est difficilement réalisable à ce stade de l'étude puisque le nombre et la localisation exacte des activités du projet ne sont pas encore définies à l'exception de certaines composantes pour lesquelles les investissements prévus sont connus et des PAR seront réalisés conséquemment.

Cependant, une estimation approximative sera faite en fonction des zones potentielles d'intervention du projet et des activités prévues. Ainsi, pour l'ensemble des zones qui sont ciblées par le projet, le nombre de personnes susceptibles d'être affectées par la mise en œuvre du projet est estimé à environ 2550 personnes.

Toutefois, il est important de souligner que le nombre exact de personnes réellement affectées par le projet (PAPs) ne sera connue de façon exacte que lors des enquêtes de terrain par un recensement au moment de la préparation des Plans d'action de réinstallation (PAR).

Les infrastructures qui seront construites dans le cadre du projet relèvent soit du domaine public soit du domaine privé. Ils s'implantent sur des terres qui appartiennent à des privés ou qui relèvent de la municipalité ou des terrains qui appartiennent à l'Etat mais gérés par les municipalités.



Quant au cadre institutionnel de la réinstallation, il fait intervenir les institutions suivantes: le comité de pilotage, l'Unité de Coordination du projet, le comité régional composé de la préfecture, de la mairie, des Directions Générales (Construction et urbanisme, infrastructures économiques et Agriculture), d'une ONGs locales et des représentants des autorités coutumières, religieuses et des personnes affectées.

La comparaison entre le cadre juridique national en matière de réinstallation et la PO.4.12 a fait ressortir des points de convergence et des points de divergence. Toutefois, il convient de rappeler qu'à chaque fois qu'il y a une divergence entre les règles de la Politique Opérationnelle 4.12 et les dispositions de la législation nationale, les recommandations de la PO 4.12 seront appliquées.

L'éligibilité à la compensation ne sera pas basée seulement sur la légalité du statut d'occupation des terres, mais elle sera aussi accordée aux exploitants des terrains et à tous ceux qui auront perdu leur hébergement ou moyens de subsistance, ou qui se verront limiter dans l'accès aux ressources. L'ayant droit ou le bénéficiaire d'un programme de réinstallation involontaire est toute personne affectée par l'acquisition de terrain pour le Projet (PAP) qui de ce fait a droit à une compensation. La date limite d'éligibilité est celle du démarrage des opérations de recensement.

Le projet veillera à informer, consulter et donner l'opportunité aux PAPs de pouvoir participer de manière constructive à toutes les étapes du processus de réinstallation. Les personnes qui seront touchées par la mesure de réinstallation auront à leur disposition un mécanisme clair et transparent de gestion des plaintes et des conflits éventuels : mécanismes locaux de résolution à l'amiable; saisine des instances locales; saisine de la justice en dernier recours.

Dans le cadre de la consultation publique du CPR des réunions de concertation avec les acteurs institutionnels et des réunions avec les personnes affectées potentielles ont été effectuées.

Ces consultations ont constitué des espaces d'échanges entre les parties prenantes aussi bien sur les objectifs du projet, ses impacts potentiels négatifs au niveau socioéconomique, mais aussi sur les préoccupations et les attentes des populations susceptibles d'être affectées.

La provision financière de la réinstallation est estimée à **un milliard quatre cent sept millions (1 407 000 000) Francs CFA**. Ce coût renferme l'ensemble du dispositif de mise en œuvre des activités de réinstallations et se **repartie comme suite**

- **les fonds du projet** : vont financer les activités suivantes: Elaboration des PAR, Renforcement des capacités, et de sensibilisation, les activités de suivi-Evaluation et les audits, soit **198 000 000 FCA**.
- **le Gouvernement** à travers le ministère en charge des finances va financer les activités: **le recrutement de l'ONG**, mise en place du dispositif institutionnel et le paiement des indemnités, soit **1 276 000 000 FCFA**.

B- LIEUX DE CONSULTATION DU CPR

Le Cadre Politique de Réinstallation (CPR) du PACOGA peut se consulter aux adresses suivantes :

1- MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

- Secrétariat du Directeur de Cabinet Plateau Tour D 7 et 8^{ème} étage BP : 01 BP V6, Tel : 20347323, 20 34 73 01

2-MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SALUBRITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Au secrétariat du Directeur de Cabinet du Ministre : sis au Plateau à la cité administrative, tour D 10^{ème} étage. BP : 20 BP 605 Abidjan 20 Tel : (225) 20 21 33 89 Tel : (225) 20 22 07 01

3-MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME

- Au secrétariat du Directeur de Cabinet du Ministre : sis au Plateau à la cité administrative, tour D Tel : (225) 20 21 44 72 Tel : (225) 20 22 07 01
- Au secrétariat du Directeur de la DAUD sis au Plateau à la Tour C Tél : 20 22 83 49

4- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Cabinet du ministre sis Plateau à l'immeuble SCIAM, 20^{ème} étage 01 BPV 103 Abidjan : Tel (225) 22 25 38 00

5-MINISTERE DE L'INTERIEUR ET SECURITE

- Au Plateau en face de la Cathédrale Saint Paul 01 BP V 241 Abidjan 01 au Cabinet du Ministre : Tel (225) 20 21 76 03 / 20 25 87 59 / 20 25 87 60, Fax: (225) 20 32 32 27
- **DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DÉCENTRALISATION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (DGDDL)**, sise au Plateau, Tel (225) 20 21 27 79.

• PREFECTURE D'ABIDJAN

Au cabinet du Préfet Tel : (225) 20216624

• MAIRIE DE PORT-BOUET

- Au secrétariat de la Direction Technique, Tel : (225)21222422/21277208 / 12 Bp : 94 Abidjan 12

• MAIRIE D'ANYAMA

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 23 55 94 55 Bp : 704.

• MAIRIE D'ABOBO

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 07 00 64 64

• MAIRIE DE COCODY

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 22 48 83 37 / 22 44 50 19 Bp : 08BP1060

• MAIRIE D'ATTECOUBE

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 20 37 27 33 / 20 37 27 34

• MAIRIE D'ADJAME

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 20256300 Bp : 02 BP 238 ABIDJAN

• MAIRIE DE BINGERVILLE

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 22403390 Bp : 133

• MAIRIE DE SONGON

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 23452454

• MAIRIE DE YOPOUGON

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 23451675 / 23452820

• MAIRIE DE PLATEAU

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 20254900 Mairie de Marcory- Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225)21358563 / 21359287 Bp : 11BP 1227

• MAIRIE DE TREICHVILLE

- Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 21 25 86 38 Bp : 05 BP 926

• MAIRIE DE KOUMASSI

Au secrétariat de la Direction Technique Tel : (225) 21363886 Bp : 09 BP V24.

6- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET MINES

- Cabinet du Ministre sis à Abidjan Plateau, Immeuble les Harmonies II BPV 65 Abidjan, Tel(225) 20 21 30 89 / 20 21 89 00 / Fax : (225) 20 21 64 74

7- MINISTERE DE SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- Cabinet du Ministre : sis au 16^{ème} étage Tour C cité Administrative Abidjan Plateau Tel : (225) 20 21 43 26 / 20 21 08 71 / Fax : 20 22 22 20

8- MINISTERE DU TRANSPORT

- Cabinet du Ministre Abidjan plateau Immeuble SCIAM 8^{ème} étage : Tel : 20 34 48 58

9- MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

- Cabinet du Ministre: sis Abidjan Plateau BP 01 PB V125 Abidjan Tel 20 21 63 61

NB: Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) désirant consulter le CGES peuvent se rapprocher de la **Cellule de Coordination du PRICI située aux deux (2) Plateaux Vallons à la cité LEMANIA 08 BP 2346 Abidjan 08, Tel : (225) 22 40 90 90 / Fax : (225) 22 41 35 59 ou se rendre sur le site internet www.prici.ci.**

G5 Sahel

Plus de 300 milliards de FCfa mobilisés pour la première année

La conférence internationale sur le financement de la force conjointe de lutte contre le terrorisme dans le Sahel qui s'est tenue à Genève porte ses fruits.



La conférence Internationale de Haut niveau sur le Sahel a réuni hier à Bruxelles les Chefs d'État des pays du G5 et de hautes personnalités impliquées dans la lutte contre le terrorisme

L'union européenne a annoncé hier le doublement de sa participation au financement de la force conjointe du G5 Sahel, portant le total des fonds rassemblés à plus de 300 milliards de FCfa. Il faut plus de 500 milliards de FCfa, selon le président du Niger, Mahamadou Issoufou, qui s'in-

quiète de la pérennité des financements.

« Aujourd'hui, l'Union européenne va doubler son soutien à la force conjointe et on va aussi avoir d'autres contributions des États membres et des autres partenaires » à cette force, a annoncé Federica Mogherini hier lors d'une réunion à Bruxelles devant une

trentaine de Chefs d'État et chefs de gouvernement.

« Au total, avec les contributions des autres donateurs, 300 milliards de FCfa ont été mobilisés hier pour la force (du G5 Sahel). Cela va bien au delà des attentes », a annoncé la représentante de la diplomatie européenne, qui coprésidait cette conférence.

L'objectif est fixé à 500 milliards de FCfa pour boucler le budget nécessaire pour le lancement de la force conjointe qui a vocation à appuyer les 4000 hommes de l'opération Barkhane et les 12 000 soldats de la Minusma déployés dans la bande sahélo-saharienne.

« Au Sahel, le combat que nous menons contre le terrorisme, nous le menons non seulement pour le Sahel mais aussi pour le monde, par conséquent l'Union européenne et la communauté internationale doivent être solidaires avec le Sahel », a rappelé le président du Niger Mahamadou Issoufou, également président en exercice du G5 Sahel.

Ce dernier espère, en vain pour l'instant, que « la force du G5 Sahel devienne une brigade au sein de la mission des Nations unies au Mali (Minusma), suivant l'exemple de la mission onusienne du RDC », comme il le déclarait en juillet dernier.

5 000 hommes au printemps 2018

Outre l'aide européenne, les

États membres du G5 (Niger, Mali, Burkina Faso, Mauritanie, Tchad) se sont engagés chacun à hauteur de 10 millions d'euros, la France à neuf millions, l'Arabie saoudite et les Émirats respectivement 100 et 30 millions et les Pays-Bas cinq millions. Les États-Unis ont eux promis 60 millions de dollars d'aide bilatérale (un peu plus de 48 millions d'euros).

L'enjeu financier est crucial pour la montée en puissance de cette force. Après le lancement de sa première opération fin octobre aux frontières du Mali, du Burkina Faso et du Niger, elle est appelée à monter à 5 000 hommes et être pleinement opérationnelle au printemps 2018.

La réunion de Bruxelles s'est ouverte sur une minute de silence en hommage aux deux soldats français tués mercredi dans l'explosion d'une mine dans la région de Gao, au Mali. Ces deux décès portent le bilan à 12 morts au sein des forces françaises déployées sur place depuis l'été 2014 dans le cadre de l'opération Barkhane ■

SOURCE JEUNE AFRIQUE

Sénégal / Procès Khalifa Sall

Le procureur et la défense se rendent coup pour coup

Le procès de Khalifa Sall est au terme des débats. Le député-maire de Dakar est soupçonné de détournements de deniers publics. Pour ses avocats, aucun acte illégal n'a été commis. Le parquet a requis 7 ans de prison et 5,5 milliards de francs CFA d'amende. Depuis le jeudi 22, la dernière phase du procès est consacrée aux répliques, ultimes prises de parole de toutes les parties. Jeudi, l'État ; le vendredi 23, le procureur et la défense se sont rendus coup pour coup.

Nouvelle et dernière journée du procès de Khalifa Sall, le député maire de Dakar, vendredi 23 février. Pourquoi requérir à nouveau alors que sa culpabilité est évidente ? Réflexion affichée par le procureur Bassirou Gueye quand il prend la parole : « après avoir entendu la défense, j'avais estimé que ma mission était accomplie ».

« Félicitations à l'État, félicita-

tions à moi-même » enchaîne le procureur, qui reprend d'ailleurs les propos de l'agent judiciaire de l'État : « Les arguments donnés par la défense en dernier espoir de cause M. le président tendent à renforcer les accusations ». En mettant l'accent sur le faux et usage de faux, le procureur s'est voulu implacable. « La défense dit [que] le dossier est vide », explique Bassirou Gueye. « Il faut être sérieux, les infractions sont constituées ; comme dit l'autre : dans le cochon, tout est bon. Sur les factures qui ont permis de décaisser les fonds : Khalifa Sall a signé le mandat, c'est du faux, il est coupable. »

Le procureur revient sur les critiques de la défense à son encontre : « On me dit : pourquoi vous n'avez pas arrêté les anciens maires de Dakar. Pour deux raisons : Les faits sont prescrits et je n'ai pas reçu, comme pour cette affaire, de rapport de l'Inspection générale d'État demandé par le pré-

sident de la République ».

Bassirou Gueye enchaîne avec une pointe d'humour « On me parle de Senghor. Pourquoi il n'est pas ici, franchement je ne sais pas... »

Debout dans une salle silencieuse, le procureur conclut : « Il manque un milliard et quelques dans les caisses de l'État et il, Khalifa Sall, doit être condamné ».

La défense a rebondi sur ses déclarations. « Ce parquet qui croit qu'il a un bon dossier se trompe lourdement, ce procès n'aurait jamais dû se tenir », attaque un avocat « le procureur nous parle de faux, c'est lui qui est dans le faux, car il ne respecte pas le droit ». « Il n'y a aucune escroquerie dans ce dossier, car l'argent a été décaissé avant d'être justifié », poursuit un second avocat « pas de faux, pas d'escroquerie, pas de détournements, l'accusation est ruinée, Monsieur le Président ».

La défense a également répété en boucle son argument phare,

celui du procès politique. « Les fonds sont politiques, c'est une évidence », affirme Bamba Cissé. « Il y a quelqu'un qu'on a voulu arrêter pour des raisons politiques, c'est Khalifa

Sall », conclut Maître Ndiaye, en ajoutant : « Je vous demande, Monsieur le Président, de tout faire pour qu'il retrouve rapidement la liberté » ■

RFI

Télégramme officiel

À Son excellence Madame Kersti Kaljulaid Présidente de la République d'Estonie

Madame la Présidente,

À l'occasion de la célébration de la fête nationale de votre pays, il m'est particulièrement agréable de vous adresser, au nom du gouvernement et du peuple ivoiriens, ainsi qu'en mon nom propre, mes très vives et chaleureuses félicitations.

Je joins des vœux de sante et de bonheur pour Votre Excellence, ainsi que ceux de

concorde, de paix et de prospérité croissante pour le peuple ami estonien.

Je saisis cette heureuse opportunité pour vous renouveler ma détermination à œuvrer, de concert avec Votre Excellence, au renforcement des excellents liens d'amitié et de coopération qui unissent la Côte d'Ivoire et l'Estonie, pour le bénéfice de leurs populations respectives.

Très haute considération.

ALASSANE OUATTARA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE

Ligue 1

Un alléchant Wac -Asec !

Les rencontres de la 15^e journée du championnat national débutent cet après-midi.



Les Jaune et noirs retrouvent, cet après-midi, la jeune équipe de Williamsville qui a fait sensation, mardi, en Ligue des champions face au Stade malien. (PHOTOS : DR)

La Ligue 1 reprend ses droits ce week-end, après les matches des coupes d'Afrique, au niveau des clubs, disputés en milieu de semaine. Une reprise qui offre un plateau de feu. Williamsville athletic club (Wac) défie l'Asec mimosas, di-

manche, à 18h, au stade Robert Champroux de Marcory. Un match qui s'annonce ouvert entre deux équipes qui viennent d'obtenir leur ticket pour le deuxième tour de la Ligue des champions. Une rencontre à double enjeu également pour ces équipes. Leaders incontes-

tés de la Ligue 1, les Mimos veulent confirmer leur suprématie et conforter leur avance au classement. Une victoire permettrait, en effet, à Amani Yao et ses joueurs de compter 37 points et de distancer de 13 points Bouaké Fc, son dauphin. Le Wac, a, lui, besoin de

se rapprocher du Top 3 du classement et de rester dans la course pour une place africaine, la saison prochaine. Un duel qui est, pour les deux clubs, un bon test, avant les rencontres des 16^{es} de finale de la Ligue des champions prévues le 6 mars. Autant d'éléments pour garantir le spectacle. L'arme principale des Mimos, dans cette rencontre, sera sa ligne offensive où Amed Touré, Komlan Agbègnian et Yao Alphonse dit Fonsinho sont insaisissables. En face, le Wac misera sur son homogénéité et sa combativité pour contrarier son adversaire. Il faut rappeler qu'au match aller, les deux équipes s'étaient séparées sur un score vierge (0-0).

Les autres rencontres de cette 15^e articulation de la Ligue 1 ne manqueront également pas d'intérêt. Aujourd'hui, au stade Auguste Denise de San Pedro, le Fc San Pedro tentera d'enregistrer sa 6^e victoire de la saison, face au Stade d'Abidjan dont la dernière sortie s'est soldée par une défaite (0-1) contre Bouaké Fc. À Abengourou, la Soa effectue un déplacement périlleux contre l'Asi.

Les Militaires n'ont pas droit à l'erreur, s'ils veulent éviter la relégation au terme de la saison. Enfin, Moossou et Tanda s'expliqueront au stade Robert Champroux, dans un match crucial pour les joueurs venus

de la région du Gontougo. Avant-derniers du classement avec seulement 13 points, Aka Essis et ses coéquipiers luttent pour le maintien ■

CÉLESTE KOLIA

Ligue des champions

Voici les rencontres des 16^{es} de finale

L'Asec Mimosas fera son entrée en lice en Ligue des Champions avec l'objectif d'aller le plus loin possible dans cette preuve reine de la Confédération africaine de football (Caf). Pour cela les Jaune et noir, qui affronteront la formation de Zesco united de la Zambie doivent se remettre sérieusement au travail. Tandis que la jeune formation de Williamsville (Wac) qui a surpris plus d'un, face au Stade malien de Bamako qui se retrouvera face à son homologue du Maroc, le

Wydad de Casablanca (Wac) doit encore hisser un peu plus haut son niveau de jeu. Car l'équipe marocaine, détentrice du trophée est sur un nuage en ce moment.

Ce tour enregistrera également les débuts du Tout Puisant Mazembe, d'Al Ahly ou encore de Mamelodi Sundowns pour ne citer que ces cadors africains. Les matchs aller sont prévus les 5-6 mars et le retour fixé les 16-17 mars ■

P.B

Les rencontres

Wydad Athletic club (Maroc)- Williamsville Ac (Cote d'Ivoire)
Aduana (Ghana)-Es Sétif (Algérie)
Al Ahly (Egypte)-Mounana (Gabon)
Mfm (Nigéria)-Mc Alger (Algérie)
Horoya (Guinée)-Génération Foot (Sénégal)
Young Africans (Tanzanie)-Township Rollers (Botswana)
Gor Mahia (Kenya)-Esperance (Tunisie)
Etoile du Sahel (Tunisie)-Plateau United (Nigéria)
As Togo Port (Togo)-El Hilal (Soudan)
Zesco (Zambie)-Asec Mimosas (Cote d'Ivoire)
TP Mazembe (Rd Congo)-Ud Songo (Mozambique)
Difaa Hassan (Maroc)-AS Vita (Rd Congo)
Primeiro de Agosto (Angola)-Bidvest (Afrique du Sud)
Rayon Sports (Rwanda)-Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud)
Saint George (Ethiopie)-KCCA (Ouganda)
Armed Forces (Gambie) ou Zanaco (Zambie)-Mbabane Swallows (Swaziland)

Supercoupe de la Caf

Tp Mazembe défie le Wac à Casablanca

La finale de la Supercoupe d'Afrique de football entre la formation marocaine du Wydad de Casablanca et l'équipe congolaise du TP Mazembe se disputera cet après-midi (17h30) au complexe Mohamed V de Casablanca. La Supercoupe d'Afrique de football oppose, chaque année, le vainqueur de la Ligue des champions au détenteur de la Coupe de la Confédération qui se déroulera cette année, à guichets fermés. En tout cas, le communiqué de la Fédération royale marocaine de football (Frmf) est clair : « le match de la Supercoupe de la Caf (Wac-Tp Mazembe) se jouera à guichet fermé après épuisement des billets mis en vente aussi bien dans les guichets que sur internet à travers le portail électronique frmf.ma », peut-on lire. De quoi promettre une belle ambiance ! Et puis autre événement de ce duel entre Congolais et Marocains, c'est l'entrée en scène de l'arbitrage vidéo (Var). « Il s'agit d'une première sur le continent africain, a annoncé la Caf. Je suis fier de voir l'Afrique prendre l'initia-



L'édition 2018 sera marquée par l'entrée en action de l'arbitrage vidéo.

tive d'adopter les dernières technologies pour aider au développement du football. C'est un grand pas pour le football africain et je suis convaincu que l'impact se fera sentir à tous les niveaux », se réjouissait Amr Fahmy, secrétaire général de la Caf. L'objectif du Var, selon la Confédération africaine de football est d'aider l'arbitre sur le terrain à éviter les

erreurs qui changent le cours d'une rencontre. Cette assistance vidéo devrait permettre d'analyser les décisions, y compris les buts, les pénalités, les cartons rouges et les erreurs sur l'identité des joueurs dans certaines situations. L'engouement autour de l'événement à Casablanca n'est pas fortuit. Le Wydad Casablanca a remporté la Ligue des

champions 2017 en battant Al Ahly du Caire (1-1, 1-0) et le TP Mazembe a conservé la Coupe de la Confédération aux dépens des Sud-Africains de Super sports (2-1, 0-0). En plus, les deux équipes savent faire circuler le cuir sur la pelouse. Un beau spectacle en perspective ■

PAUL BAGNINI

Le fait

Drogba, Eto'o et Yaya attendus au Maroc

Les stars africaines du ballon rond sont annoncées au Maroc. Ils devraient prendre part à une rencontre de football en hommage à Abdelkader El Brazi, ancien portier des Lions de l'Atlas, le 7 mars. À l'invitation de l'association des anciens joueurs de la Renaissance de Berkane. La cérémonie

réunira, outre les stars de football, d'autres personnalités du football africain. Les revenus de ce match caritatif seront reversés à la famille de l'ancien portier des Lions. Les légendes du football marocain, telles que Hadji, Naybet et Bassir seront présentes à ce rendez-vous ■

P. B

ATLANTIQUE TELECOM S.A.

(AT) Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 9.893.220.000 Francs CFA

Siège social: Abidjan, Côte d'Ivoire, Boulevard Lagunaire, Immeuble N'Zarama, 2ème étage
N° RCCM: CI-ABJ-2018-B-00918
AUGMENTATION SUIVIE DE LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL
MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, enregistrée à Abidjan, Plateau le 29 janvier 2018, les actionnaires de la Société ATLANTIQUE TELECOM S.A., ont décidé:

-D'augmenter le capital social d'un montant de 146.616.590.000 FCFA pour le porter de 9.893.220.000 FCFA à 156.509.810.000 FCFA par la création de 14.661.659 actions nouvelles de 10.000 FCFA de valeur nominale, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société et en numéraire ;

- Puis, de réduire le capital social par imputation sur ses pertes accumulées d'un montant de 155.509.810.000 FCFA, pour le ramener de 156.509.810.000 FCFA à 1.000.000.000 FCFA par annulation de 15.550.981. actions d'une valeur nominale de 10.000 FCFA chacune, détenues par l'actionnaire «ETISALAT INTERNATIONAL ATLANTIQUE LIMITED» ;

-De modifier corrélativement les articles 7 et 8 des statuts relatifs aux apports et au capital social.

Les documents requis aux fins de l'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la société, compris la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement en date du 25 Janvier 2018 enregistrée à Abidjan Plateau le 29 Janvier 2018, ont été déposés au Greffe du Tribunal du Commerce d'Abidjan, le 02 février 2018 sous le numéro 03640. L'inscription modificative a été effectuée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 02 février 2018, sous le numéro CI-ABJ-2018-M-03769.

Pour avis ATLANTIQUE TELECOM S.A. Le Directeur Général M. Ludovic GNOANKA
FC 100044377-33996

LA SOCIETE SONAM ABIDJAN, société à

responsabilité limitée, au capital de 75.590.000 FCFA Siège social: Abidjan-Treichville, zone 3 rue de l'industrie, 18 BP 2502 Abidjan 18, RCCM ABIDJAN: CI-ABJ-2003-B-1172

Suivant l'assemblée générale ordinaire en date du 1er février 2018, tenue au siège de la société, Abidjan, Treichville, zone 3 rue de l'industrie, 18 BP 2502 Abidjan 18, Monsieur VASWANI MAHESH SUNDERDAS, de nationalité britannique, né le 09 janvier 1973, passeport N° 511146580, Agissant en sa qualité d'Associé Unique de la société Sonam Abidjan Sarl, a pris acte de la démission de M. BARNWAL VIKASH JI de ses fonctions de gérant et a décidé de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, M. MANI SUNIL, né le 29 juillet 1975 à Trissur Kerala, Inde en qualité de nouveau gérant de la Société. Cette nomination prend effet à compter de la date des présentes, pour une durée indéterminée.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, en date du 1er février 2018, enregistrés le 20 février 2018, registre ACP VOL 01 F°22N°189 BORD 189, ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Abidjan, le 21 février 2018.
FC 100044363-33982

Etude de Maître KOSSONOU YAWA MELANIE NOTAIRE

Bouaké-N'Gattakro, Route de Béoumi, Imm marron situ entre, le feu du stade et société FIBAKO, 1er étage, Appartement N°10 01 BP 695 Bouaké 01-Tél : 31.630399

Email: notairekossou@gmail.com
MODIFICATION SOCIETE GESTAC-HN

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à Bouaké du 19/01/2018, l'associé de la SARL GESTAC-HN a décidé de la mise à jour des statuts suite à une modification, à savoir: 1/ Augmentation de capital, 2/ Changement de forme sociale. Deux expéditions du procès-verbal et deux copies des statuts modifiés ont été déposées au Greffe du Tribunal de Bouaké sous le N°031 du 12/02/2018, inscription sous le n° CI-BKE-2018-M2-0208.

Pour avis le Notaire
FC 100044393-34000

AVIS DE CONSTITUTION

GIBBOR NEGOCE CONSULTING INTERNATIONAL «GINECI CONSULTING SARL »

Aux termes de la DSV et statuts par acte SSP, enregistrés au Tribunal de Danané le 14 Novembre 2017, il a été constitué une SARL Unipersonnelle. Dénomination: GIBBOR NEGOCE CONSULTING INTERNATIONAL «GINECI CONSULTING SARL »

Objet : la société a, pour objet en République de Côte d'Ivoire et dans tous les autres pays: Accueillir et orienter les investisseurs à travers la coopération en Afrique dans chaque secteur d'activité agricole et Immobilier, créer un réseau international de partenariat institutionnel, prêter une assistance juridique aux investisseurs, aux planteurs et leurs organisations, prêter une assistance comptable aux sociétés, coopératives agricoles et immobilières, assistance technique et formation agricole aux planteurs et leurs organisations, vente de semences, de pépinières, de matériel et d'équipements agricoles, gestion immobilière, commercialisation de matières premières agricoles, rédaction des statuts de sociétés et coopératives aux normes OHADA, gestion des infrastructures économiques, Divers...

Capital social: 500.000 FCFA.
Siège social: DANANE, BP 1725 DIVO, CEL : 85 28 98 84 / 48 68 70 05 / 74 80 0743

Durée : 99 ans ;
Gérant : M. DAPIE PIOMIAN REMI
RCCM : N°CI-DAN-2017-B-84 du 14/11/2017 au Tribunal de Danané.

Pour avis LE PDG
M. DAPIE PIOMIAN REMI
SICL: 100044416-34015

AVIS DE CONSTITUTION DE

SOCIETE IVOIRIENNE DE PRODUCTION AGRICOLE ET DE COMMERCIALISATION

« SCOOPS-SIPACO »

Aux termes des statuts sous Seing Privé déposés au rang des minutes de Maître KOUAME N°Goran, Greffe en chef du Tribunal d'Aboisso, il a été constitué une Société Ivoirienne Coopérative agricole et de commercialisation ayant pour Objet : La production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles de ses membres., Dénominations: SOCIETE IVOIRIENNE DE PRODUCTION AGRICOLE ET DE COMMERCIALISATION «SCOOPS-SIPACO »

Siège social: ASSOUBA Durée : 99 ans; Capital social: 1.500.000 FCFA ; Présidente du Comité de Gestion (PCG): Mme. YA KRA JACQUELINE

Inscription faite au registre des Sociétés Coopératives tenu au Greffe du Tribunal d'Aboisso le 20 Février 2018, sous le N° RSC: CI-ABS-2018-Mo-05

Pour avis le PCG
Mme. YA KRA JACQUELINE
FC 100044424-34013

Etude de Maître TAPE Likpia Ghislaine NOTAIRE 25 Boite

Postale 133 Cidex 01 Abidjan 25.
COCODY-DEUX PLATEAUX LES V ALLONS

Centre commercial Louis P ANIS
Tél. : 22-41-85-03 / 08 28 00 06
tapelikpia@notaire.ci

«ACN-CHEMICALS WEST AFRICA»
Société A Responsabilité Limitée au capital de 10.000.000 de FCFA

Siège social: ABIDJAN-COCODY-DEUX PLATEAUX-7ème Tranche, 06 BP 565 ABIDJAN 06
R.C.C.M : CI-ABJ-2018-B-04882
CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements, et des Statuts établis par acte reçu au rang des minutes de Maître TAPE Likpia Ghislaine, Notaire à ABIDJAN, le 19 février 2018, enregistrés à ABIDJAN le 20 Février 2018, il a été constitué une SARL ayant pour Objet : Le négoce sous toutes ses formes, achats, ventes, échanges, Import, Export de Produits et Marchandises, ainsi que d'équipements et matériels ; les prestations de services; principalement dans le domaine des industries et activités chimiques; .

Et particulièrement pour le traitement de l' eau; pour les industries de transformation de Matières Plastiques. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens, meubles et immeubles ; l'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des

biens sociaux ; la prise en location-gérance de tout fonds de commerce; la prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe, que ce soit par voie d'achat, souscription, négociation de titres, fusion, scission, alliance ou autrement. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexe. DENOMINATION: «ACN-CHEMICALS WEST AFRICA». SIEGE : ABIDJAN-COCODY-DEUX PLATEAUX-7ème Tranche, 06 BP 565 ABIDJAN 06. DUREE: 99 ANS. CAPITAL: 10.000.000 FCFA divisés en 1.000 parts de 10.000 FCFA chacune, toutes souscrites, en numéraire. GERANT: Monsieur ZAROUR Hamed Koffi , pour une durée indéterminée, Deux expéditions de ces actes ont été déposées au Greffe du Tribunal du Commerce d' Abidjan, le 20 Février 2018 sous le numéro 4639. La société a été immatriculée au registre du Commerce et du Crédit Mobilier d' Abidjan sous le numéro : CI-ABJ-2018-B-04882.

POUR AVIS
Le notaire
FC 100044421-34008

AVIS DE CONSTITUTION DE

SOCIETE ONE SELECT

CI-GUI-2018-A-35

Au titre de Maître OBE G.ANATOLE greffier en chef du tribunal de Guiglo , il a été déclaré une SARL, ayant pour objet: PRODUCTION AUDIO-VISUELLE ET TOUT CE QUI SE RATTACHE DENOMINATION: ONE SELECT

SICL: OS
ADRESSE DU SIEGE: GUIGLO, QUARTIER EXCELLENCE.
CEI: 57 8190 83
CAPITAL SOCIAL: 1.000.000 FCFA
DUREE : 99 ans
DIRECTEUR: VAO KOFFI MICHEL

Inscription faite au Registre des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Guiglo, le 22/02/2018 sous le numéro : RCCM : CI-GUI-2018-A-35

POUR AVIS LE DIRECTEUR
YAO KOFFI MICHEL
FC 100044418-34010

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS D'HEVEA ET PALMIER A HUILE DE COTE D'IVOIRE EN ABREGE SCOOPS-PHPCI

Aux termes des statuts sous seing privé reçus au rang des minutes de Maître Koffi K Maurice, greffier au tribunal de Soubré, il a été constituée une SCOOPS dénommée SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES PRODUCTEURS D'HEVEA ET PALMIER A HUILE DE COTE D'IVOIRE dite « SCOOP-PHPC », tél 07 30 35 02, son capital social est de 1 200000 FCFA en numéraire, sa durée est de 99 ans. Son siège social est à Méagui. Elle a pour objet: Production-Collecte-commercialisation de produits agricoles et divers. Elle a pour Président du Comité de Gestion M. TIEKO DAYORO OMER. Dépôt au Greffe du tribunal de Soubré, le 01 Février 2018 sous le numéro CI SBR 2018 CO-188.

LE PRESIDENT DU COMITE DE GESTION
FC 100044349-33966

AVIS DE DEMANDE

D'IMMATRICULATION

Au Livre Foncier de la circonscription de GRAND-LAHOU

Suivant réquisition N° 785 déposée le 10 janvier 2017, Madame DOSSO FATOUMA, Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques de DABOU, représentant Monsieur TIDIANE KABA DIAKITE, Directeur des Domaines, demeurant à ABIDJAN BPV 97, ayant capacité suffisante aux fins des présentes comme représentant de l'Etat de COTE D'IVOIRE, en application du décret n°59-239 du 1er décembre 1959, et autorisé suivant accord donné par lettre n°1314/MCU/CAB/2 du 02 Avril 1977 de Monsieur le Ministre de la Construction et de l'Urbanisme, a demandé l'immatriculation au livre Foncier de la circonscription Foncière de GRAND-LAHOU, d'un immeuble consistant en un terrain urbain, d'une contenance totale de 529 HA 95 A 01 CA, situé à N'ZIANOUAN, SOUS-PREFECTURE DE TIASSALE, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des terrains non immatriculés, Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat de COTE D'IVOIRE comme terre

vacante et sans maître et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir: qu'il est occupé par L'ETAT DE COTE D'IVOIRE.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de la date l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire de la Section du tribunal de TIASSALE.

LE CONSERVATEUR
FC 100044334-33946

AVIS DE CONSTITUTION

TAPEMENT. COM

Aux termes de la DSV et des Statuts par acte SSP, enregistrés au CEPICI le 19 Février 2018, il a été constitué une SARL Pluripersonnelle. Dénomination: TAPEMENT. COM

Objet: Ventes de produits et prestations de services en ligne Capital social: 1.000.000 FCFA

Siège social: Abidjan Cocody Riviera Abatta, 17 BP 92 Abidjan 17

Durée: 99 ans

Gérant: M. N'GOTTA KOFFI ANTOINE

RCCM: CI-ABJ-2018-B-04823 du 19/02/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan

Pour avis
M. N'GOTTA Koffi Antoine
FC 100044338-33950

Etude de Maître Jérôme

Désiré TIACOH Notaire TOUMODI
Route de Dimbokro-Centre ville,
Face Résidence du Préfet
BP 871 TOUMODI

Tél. : (+225) 07-84-84-69

"GYRE INVEST"

Société par Actions Simplifiée au

Capital de 1.000.000 de FCFA RCCM

n°: CI-ABJ-2018-B-04957

Siège social : Abidjan Marcory Zone 4,

Rue Paul Langevin, immeuble SCITAJ,

Bloc A, Appartement N°D, 2ème étage,

Boîte Postale 26 BP 232 Abidjan 26

CONSTITUTION

S.A.S «GYRE INVEST»

Aux termes de la DNSV et des Statuts

en date du seize février 2018 reçus par

Me Jérôme Désiré TIACOH, Notaire 3 la

résidence de Toumodi, enregistrés le

vingt et un février 2018, il a été

constitué une SAS aux caractéristiques

suivantes :

Dénomination: «GYRE INVEST».

Objet: Le conseil en stratégie, le

conseil financier, la conception et

structuration de projets immobiliers, la

levée de fonds pour projets, l'appui à la

mise en oeuvre opérationnelle, la

réalisation d'études architecturales et

techniques, la construction, la gestion

et la coordination de projets, la

représentation, la fabrication, l'

importation, l'exportation, la

commercialisation, la fourniture et la

pose de tous matériaux et équipements

de constructions. L'emprunt de toutes

sommes et en garantie l'affectation

hypothécaire ou en nantissement de

tout ou partie des biens sociaux. La

prise de participation de la société à

toutes entreprises ou sociétés

ivoiriennes ou étrangères, créées ou à

créer, pouvant se rattacher directement

ou indirectement à l'objet social, ou à

tous objets similaires ou connexes,

notamment aux entreprises,

groupements et sociétés dont l'objet

serait susceptible de concourir à la

réalisation de l'objet social ci-dessus

visé,

Et, plus généralement, toutes

opérations industrielles,

commerciales, financières, civiles,

mobilières ou immobilières pouvant se

rattacher directement ou indirectement

à l'objet social ou à tous objets

similaires ou connexes ou susceptibles

d'en faciliter l'extension ou le

développement.

Capital social: UN MILLION DE

FRANCS CFA (1.000.000 FCFA), divisé

en MILLE (100) ACTIONS DE DIX MILLE

FRANCS CFA (10.000 FCFA) chacune,

toutes souscrites en numéraire et

libérées lors de la souscription.

Siège social: Abidjan Marcory Zone 4,

Rue Paul Langevin, immeuble SCI TAJ,

Bloc A, Appartement N°D, 2ème étage,

Boîte Postale 26 BP 232 Abidjan 26.

PRESIDENT: Monsieur GUAY Jean

François, pour une durée illimitée à

partir de l'immatriculation de la société

au RCCM.

Deux expéditions de ces actes ont été

déposées au greffe du tribunal de

commerce d'Abidjan sous le n°4674 du

21/02/2018, RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-

04957 du 21/02/2018.

POUR AVIS Me Jérôme Désiré

TIACOH.

FC 100044328-33940

ETUDE de Maître Rebecca

Evelyne N'GUESSAN

Notaire Cocody, Deux-Plateaux Vallon,

Rue Bertille, Immeuble «LES DUNE.S»,

Premier étage Porte N°2 06 BP 6888

ABIDJAN 06

TEL: 22 41 85 42 Fax et LD : 22 41 85

69 notairenguessan@hotmail.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes de la Déclaration Notariée

de Souscription et de Versement et des

Statuts établis par Actes reçus par

Maître Rebecca Evelyne N'GUESSAN,

Notaire à Abidjan, le 02 février 2018,

enregistrés le 07 des mêmes mois et

année, il a été constitué une SUARL

ayant pour OBJET: Commerce Général;

Innovations Technologiques; Vente,

installation et service après-vente du

matériel médical et des articles

médicaux de toute sorte; Prestations

de service en ingénierie biomédicale

ou toutes activités connexes; Revues

Médicales; Import-export.

DENOMINATION: «GROUP HOUES

INNOVATION» PAR ABBREVIATION

«G.H.I.»; SIEGE: ABIDJAN - COCODY

ANGRE CITE FANDASSO RESIDENCE

MIGNALA (REPUBLIQUE DE COTE

D'IVOIRE) LOT NUMERO CENT

SOIXANTE SIX (166) ILOT NUMERO

SEIZE (16); 30 Boîte Postale 321

ABIDJAN 30; DUREE 99ANS; CAPITAL

1.000.000.FCFA divisé en 100 parts de

10.000.FCFA chacune ; GERANT:

Monsieur HOUSSOU Bruno, pour une

durée illimitée.

Des expéditions et copies des Actes

susdits ont été déposées au Greffe du

Tribunal du Commerce d' Abidjan, le 08

février 2018 sous le

N°04180/GTCA/2018; RCCM : CI-ABJ-

2018-B-04615 du 13 février de la même

année,

POUR AVIS

Me Rebecca Evelyne N'GUESSAN

Samedi 24 - Dimanche 25 février 2018

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan de : un exemplaire original enregistré du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2016. Deux expéditions des statuts modifiés sous le numéro 04376 du 12 février 2018.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 12 février 2018, sous le numéro CI-ABJ-2018-M-04492.

Pour Avis
Le Conseil d'Administration
FC 100044372-33990

ATLANTIQUE TELECOM S.A.
(AT) Société Anonyme avec Conseil d'Administration Au capital de 9.893.220.000 Francs CFA
Siège social: Abidjan, Côte d'Ivoire, Boulevard Lagunaire, Immeuble N°Zarama, 2ème étage
N° RCCM: CI-ABJ-2018-B-00918
AVIS DE FERMETURE DEFINITIVE DU BUREAU DE LIAISON

Aux termes du Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société ATLANTIQUE TELECOM S.A. en date du 22 janvier 2018, enregistré à Abidjan, Plateau le 24 janvier 2018, sous le Registre SSP-Vol 01, F° 44, n° 2923, Bord 2923/04, le Conseil d'Administration a décidé de la fermeture définitive du bureau de liaison sis à Abidjan Plateau, boulevard lagunaire, Immeuble N°Zarama, Côte d'Ivoire, dont le numéro du RCCM est CI-ABJ-2004-B-3505.

Le bureau de liaison a été radié du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-2018-M-02875.

Pour avis
ATLANTIQUE TELECOM S.A.
Le Directeur Général
M. Ludovic GNOANKA
FC 100044376-33995

**-AVIS DE CONSTITUTION
D'UNE SOCIETE SARLU :**
DISTRIBUTION COMMERCE DE BOISSON EN COTE D'IVOIRE
«DCOBC»

Capital; 1000.000 FCFA
Siège social: SOUBRE
CEL: 07-33-40-71

Aux termes des statuts sous seing privé établis le 18 Décembre 2017, enregistrés à GAGNOA le 21 décembre 2017 au registre SSP-VOL 03 F° 01 N° 001 Bord 001/01, reçus par maître DADIE D. Bernard Greffier-en Chef Adjoint de la section de Tribunal de Soubré, il a été constitué une société commerciale dénommée «DCODCI» au capital de 1.000.000- FCFA divisé en cent (100) parts de 10 000 FCFA. Son siège social est situé à SOUBRE au quartier Sery Koré dans la région de la NAWA. Elle a pour objet la distribution et le commerce de boisson en Côte d'Ivoire et toute autre activité se rattachant à son objet social sur l'étendue du territoire.

Dépôt effectué au greffe du tribunal de Soubré le 22 Décembre 2017 c et enregistre le même jour sous le numéro du registre de commerce, CI SBR 2017B-1324, durée 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.C.M. Monsieur KINGNIHOUNDE Demahoué Paul est le Gérant.

Pour avis le Gérant
FC 100044429-34019

«A.D.DISTRIBUTION» SARL
UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL: ABIDJAN-COCODY
05 BOITE POSTALE 2652 ABIDJAN 05
CONSTITUTION DE SOCIETE:

Par actes SSP en date à Abidjan du 06/02/2018, il a été constitué la société dont les caractéristiques suivent :
Forme: Sari Unipersonnelle ; Objet: Commerce général, Import-export, vente de véhicules, d'engins, de motos à 2 et 3 roues, d'ordinateurs et accessoires, de portables et accessoires, Location de véhicules et d'engins, Achat et vente de consommables informatiques, Transport (passagers et marchandises), Exploitation d'un restaurant, Dénomination: «A.D. DISTRIBUTION»; Siège social: Abidjan-Cocody Angré, non loin de la Pharmacie des Nations, 05 BP 2652

Abidjan 05; Durée : 99 ans; Capital social: 1.000.000 DE FCFA ; Gérant: Monsieur DAO Adama; Dépôt au Greffe du Tribunal du Commerce sous le numéro 04242/GTCA/2018 du 09/02/2018, immatriculée au RCCM sous le numéro: CI-ABJ-2018-B-04433.

Pour avis le Gérant
FC 100044433-34023

AVIS DE CONSTITUTION
-SOCIETE MADJARO - TRAVAUX - FOURNITURES en abrégé « M.T.F »
Siège social: ABIDJAN dans la commune d'ABOBO PLATEAU
DOKUI, 08 BP 2153 Abidjan 08.

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26 Janvier 2018, et enregistrés au CEPICI le 26 Janvier 2018, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :
Dénomination: MADJARO - TRAVAUX - FOURNITURES en abrégé « M.T.F ».
Objet: Fournitures de bureau; Matériels informatiques ; Livraison de denrées alimentaires; Bâtiments travaux publics (BTP), construction bâtiments, entretien bâtiments, construction-réhabilitation; Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social:
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.
- Et d'une manière généralement, toutes activités de connexes, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires.

Capital social: 1 000 000 FCFA divisé en cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) FCFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.
Siège social: ABIDJAN dans la commune d'ABOBO-PLATEAU
DOKUI, 08 BP 2153 Abidjan 08.
GERANT: Monsieur KAMATE SEKOU TIDIANE
RCCM: N°CI-ABJ-2018-B-03104 du 01/02/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans
DEPOT AU GREFFE: N°2365 du 01/02/2018
Pour avis le gérant Monsieur KAMATE SEKOU TIDIANE
FC 100044434-34025

**AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier de la circonscription de DALOA

Suivant réquisition N° 365 déposée le 04 octobre deux mil dix-sept, M. KOMOE YAO Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques de Daloa représentant M. KABA DIAKITE AMADOU TIDIANE, Directeur du Domaine, de la Conservation Foncière de l'Enregistrement et du Timbre; BP V97 Abidjan, ayant capacité suffisante aux fins des présentes comme représentant de l'ETAT de Côte d'Ivoire, en application du décret N° 98-750 du 23 décembre 1998, et autorisé suivant accord donné par certificat foncier N° 06/2015/00000169 du 4 avril 2016 de Monsieur le Préfet de Région du Haut Sassandara Préfet du Département de Daloa, demande l'immatriculation au Livre foncier de la circonscription foncière de Daloa d'un immeuble rural consistant en un terrain rural d'une contenance totale de 75573 m2 (7 ha 55 a 73 ca) situé à Zeprehu, Sous-Préfecture de Daloa et borné au Nord par le cacaoyer de BERTIN, à l'Est par des friches et bas-fonds, au Sud et à l'Ouest par des bas-fonds. Il déclare que ledit immeuble appartient à l'ETAT de Côte d'Ivoire comme terre vacante et sans maître et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, Savoir qu'il est occupé par Monsieur GUIAI BI POIN Georges. Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présents immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de première instance de DALOA.

Le Conservateur de DALOA.
BOA AKA MARC
FC 100044405-34005

**AVIS DE CONSTITUTION DE
SOCIETE**
« GRAMERCY COTE D'IVOIRE »

Au terme d'un statut sous seing privé, a été constitué une SARLU. Dénomination: Entreprise d'importation, production et commercialisation de poussins et d'oeufs fécondés, Sigle: GRAMERCY CI
RCCM: CI-BKE-2018-B-245
Siège social: Bouaké Air France 3
Capital: 1.000.000
Objet : importation, production et commercialisation de poussins et d'oeufs fécondés, importation et commercialisation du matériel de Production d'aliment pour volaille et bétail, production et distribution de produits d'élevage, achat et vente de produits agricoles, élevage d'animaux (volaille, ovins, bovins, caprins, etc. ...)
Pour avis. le Gérant
FC 100044352-33970

**AVIS DE CONSTITUTION DE
SOCIETE**
« GRAMERCY DYNAMICS
SERVICE »

Au terme d'un statut sous seing privé, a été constitué une SARLU. Dénomination: Distribution et vente de matériel informatique et divers. Sigle: CDS
RCCM : CI-BKE-2018-B-0104
Siège social: Bouaké Air France 3
Capital: 1.000.000
Objet: Distribution et vente de matériel informatique et divers, maintenance et entretien d'appareils informatiques et bureautiques, livraison d'appareils informatiques et bureautiques, livraison de fournitures de bureau, acquisition d'encres pour photocopieurs, fourniture de consommables informatiques, courtage, négoce, logistique, travaux de génie civil, construction et réhabilitation de bâtiment, etc ...
Pour avis. le Gérant
FC 100044352-33971

**AVIS DE CONSTITUTION DE
SOCIETE IVOIRIENNE COOPERATIVE
AGRICOLE**
DES FEMMES D'ADIAKE « SICAFA-CA »

Aux termes des statuts sous seing-privé déposés au rang des minutes de Maître KOUAME N'Goran, Greffe en chef du Tribunal d'Aboisso, il a été constitué une Société Ivoirienne Coopérative agricole des femmes d'Adiaké ayant pour Objet: La collecte, le groupage, l'achat et la commercialisation des produits vivriers (Manioc, Banane, piment, gombo, aubergine, tomate, igname etc ...), des produits pérennes (Café -Cacao, hévéa, palmier à huile, etc ...) la pisciculture, l'aquaculture et divers autres produits , agricoles de ses membres. Dénominations: SOCIETE IVOIRIENNE COOPERATIVE AGRICOLE DES FEMMES D'ADIAKE « SICAFA-CA ». Siège social: ADIAKE
Durée : 99 ans ;
Capital social : 1.000.000 FCFA ;
Président du Conseil d'Administration (PCA): Mme. ASSETOU JOSEPHINE
Inscription faite au registre des Sociétés Coopératives tenu au Greffe du Tribunal d'Aboisso le 20 Février 2018, sous le N°RSC: CI-ABS-2018-Mo-06.
Pour avis le PCA
Mme. ASSETOU JOSEPHINE
FC 100044350-33969

**DECLARATION
D'ASSOCIATION**
FEDERATION DES SPORTS DES
SOURDS DE-COTE D'IVOIRE EN
ABREGE FSSCI

Le Ministre de l'Intérieur, en conformité à la loi 60-315 du 21 Septembre 1960 relative aux associations et le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15 mai 2009; donné aux personnes ci-dessous, récépissé de déclaration de l'association dénommée: "FEDERATION DES SPORTS DES SOURDS DE CÔTE D'IVOIRE «FSSC»". La déclaration de l'Association a été effectuée le 20 juillet 2010. Son siège est fixé à Abidjan Cocody Angré, carrefour les Oscars, 20 BP 1485 Abidjan 20. Objet: constituer et gérer les équipes nationales; assurer par tous les moyens légaux, l'organisation, le développement et la promotion de la discipline sportive qu'elle fédère; entretenir des relations amicales, des partenariats avec les fédérations, les associations, les organisations de la Côte d'Ivoire et autres pays; favoriser l'insertion sociale des sourds à travers le sport; organiser des compétitions sportives qui lui sont confiées par les organisations mondiales, continentales

ou régionales; représenter auprès des pouvoirs publics, les organisations mondiales ou régionales, l'ensembles des associations qui lui sont affiliées. Le président est M. N'DE ATSE SEBASTIEN RAOUL, la secrétaire générale est Mme BESSI JEANNETTE, la trésorière générale est Mme ADJA AMON ROSELYNE, récépissé de déclaration n°733/INT/DGAT/DAG SDVA du 29 juillet 2010.
Le Ministre DESIRE TAGRO
FC 100044444-34035

**AVIS DE DECLARATION
DE PERTE**

Monsieur QUATTARA ZAWARI ABDOLKARIM, demeurant à ABIDJAN, agissant au nom et pour le compte de la Société Civile Immobilière Perspective 2000, « SCI PERSPECTIVE 2000 », Société Civile Particulière en Liquidation, déclare avoir perdu un CERTIFICAT DE PROPRIETE FONCIERE de ladite société, relatif à la parcelle de terrain sise à Abidjan Cocody Riviera Bonoumin. Objet du Titre Foncier numéro 106 586 de la Circonscription Foncière de Bingerville. Publié au livre Foncier; 05 mai 2003.
FC 100044330-33943

**AVIS DE CONSTITUTION DE
SOCIETE COOPERATIVE**
SCOOPAD-COOP-CA
CI-SAS-2018-C-639

Au terme des statuts sous seing privés déposé au rang des minutes de maître KOUASSI K.MATHIAS Greffier en chef à la section de tribunal de Sassandra, il a été constitué une société coopérative avec un conseil d'administration et ayant pour objets :
P R O D U C T I O N - C O L L E C T E - C O M M E R C I A L I S A T I O N - TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES notamment l'HEVEA, LE BINOME CAFE, CACAO, LE PALMIER A HUILE ET BIEN D'AUTRES DE SES MEMBRES.
DENOMINATION: SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE DJAHAKRO
SIGLE : SCOOPAD-COOP-CA
ADRESSE: DJAHAKRO /NONOUA /GABIADJI CEL : 09 91 55 13 / 01 05 16 91
CAPITAL SOCIAL : 2.520.000 FCFA
DUREE : 99 ans
PCA: KOUASSI KOFFI PHILIPPE
SECRETAIRE GENERAL : KONAN KOUADIO JEAN MATHIAS
TRESORIER GENERAL : N'GUESSAN KONAN JULES
Inscription faite au Registre des Sociétés coopératives tenu au Greffe de la section de tribunal de Sassandra, le 23 janvier 2018, sous le numéro RSC : CI-SAS-2018-C-639
POUR AVIS LE PCA KOUASSI KOFFI PHILIPPE
FC100044360-33979

AVIS DE CONSTITUTION
SOCIETE « SADIA TRANSIT SARL »
Siège social: ABIDJAN - TREICHVILLE
AV 21 RUE 13 RESIDENCE
DAN, 01 BP 10794 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10 Oct 2017, et enregistrés au CEPICI le 13 Oct 2017, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :
AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE « SADIA TRANSIT SARL »
Siège social : ABIDJAN - TREICHVILLE AV 21 RUE 13 RESIDENCE DAN, 01 BP 10794 ABIDJAN 01
Dénomination: «SADIA TRANSIT SARL». Objet: transit, transport aérien, transport maritime, transport ferroviaires, transport terrestre. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement
Capital social: 25 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Vingt Cinq Mille (25.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés
Siège social: ABIDJAN - TREICHVILLE AV 21 RUE 13 RESIDENCE DAN, 01 BP 10794 ABIDJAN 01
Réf: Dossier N° : 41478 GERANT: Monsieur QUATTARA LAMINE. RCCM: n°CI-ABJ-2017-B-24848 du 13/10/2017 au Tribunal du Commerce d'Abidjan. Durée: 99 ans
Dépôt au greffe: n°22208 du 13/10/2017

FC 100044367-337987

Pétites Annonces

Offres d'Emploi

STE INFORMATIQUE- BUREAUTIQUE recrute
commerciaux en informatique bureautique, âgés de 25 à 35 ans niveau minimum BAC+2 cv à infos@g-laroche.com
JEU FC 100044246-33872

SCTE COMMERCIALE RECRUTE
J-F réceptionniste, secrétaire ou assistante + exp 26/30 ans cv+ lm à recrueca@gmail.com
VEN FC 100044247-33871

MENUISERIE ALU MOINS CHERE
pour vos travaux d'alu bâtiment, porte, fenêtre tél : 05 53 06 58/ 02 83 29 37
VEN FC 100043210-32872

Location

LOUE 8e tranch 3 stud 90M
Bonoumin 2p 90 M Yop 3p 100M 03 05 13 96
SAM FC 100044356-33975

LOUE EN ZONE 4 VILLA 2
PIECES 2 ans concession 300 000 francs
Tél : 07 08 58 25 / 44 03 03 52
SAM FC 100044361-33980

Vente

DUPLEX EN VENTE RIVIERA palm bien situés prix : 70M à déb tél : 52 13 13 52/ 22 49 75 89
JEU FC 100044236-33859

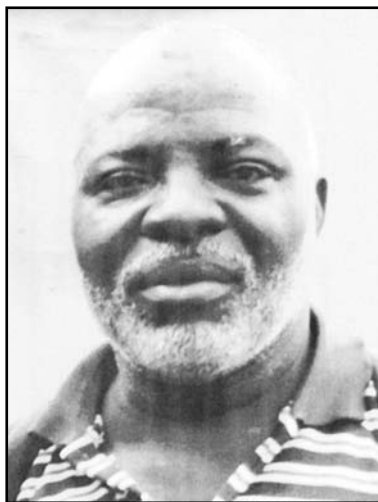
BELLE VILLA NEUVE EN VENTE
Riviera (les hauts de Palmeraie) duplex 5 pièces 4 chambres salon prête à habiter prix : 90M à déb
Tél : 52 13 13 52/ 22 49 75 89
JEU FC 100044235-33858

SOCIETE VEND BINGERVILLE
terrains 500m2 plusieurs lotissements approuvés, semi-viabilisés (sites décapés, routes électricités) à côté de cité immobilières : à 8M et 9M bon papiers tél : 07 37 79 20
LUN FC 100044287-33909

27 LOTS A VENDRE A 3,5 KM DE
l'autoroute grd Bassam Bordure de lagune bordure de bitume lotissement approuvé 15 000f cfa/m² info 09 08 00 49
MER FC 100044207-33823

VENTE DE LOT 1 HECTARE AVEC
ACD à 450.000.000 FCFA lot de 600m2 à 2.500.000 FCFA à débattre tél : 22 47 45 65- 02 44 44 76
Email : sce.com.youemiasarl.com
SAM FC 10004436-34027

François Albert Amichia, Ministre des Sports et des Loisirs, les grandes Familles Sportives de l'Abidjan Université Club et du RIPOPO, les équipes nationales de Basket Ball, la Fédération Ivoirienne de Basket Ball, la FIBBA-Afrique ont l'immense douleur de vous annoncer le rappel à Dieu de leur membre, frère, ami :



GOBEY THEODORE CAMILLE dit COLO,

Pieusement endormi dans la paix du Seigneur le **vendredi 9 février 2018** à Abidjan.

Programme des obsèques :

Du Jeudi 22 février au samedi 24 février de 18h à 20h: Présentation des condoléances sur le terrain de Basket Ball Marie Koré (quartier Asec de Marcory).

Samedi 24 février 2018 de 18h à 20h: Présentation des condoléances

20h à minuit: Veillée de prières sur le terrain de Basket Ball Marie Koré (quartier Asec Mimosas).

Mercredi 28 février 2018 de 19h à 21h: Veillée de prières à la salle prestige IVOSEP Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE).

Vendredi 02 mars 2018 de 9h à 10h: Levée du corps à la salle prestige IVOSEP, suivi du transfert à Djimon (Commune de Lakota),

20h à l'aube: Veillée Chrétienne et traditionnelle.

Samedi 03 mars 2018 à 10h: Inhumation au cimetière de Djimon.

FC 100044260-33886

M. Mondjiba Dié Lucien, Directeur Régional de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme à Divo et enfants, Mondjiba (Koudahan Kévin Adelphe, Gueassemun Désiré Lucien, Deyenoin Vanessa Murielle) à Abidjan, Docteur Yoro Thierry Dezay épouse et enfant à Abidjan, Mme Koré née Yoro Inès à Abidjan, Capitaine Mondjiba Jean, officier des Douanes à Abidjan, M. et Mme Tipenin née Kouia Oulou Françoise à Abidjan, les enfants Yoro Taï (Tchinpokin Edouard, Yvan et Taesemin Arthur), épouses et enfants à Paris, les enfants Yoro Taï (Tizay Désiré, Honest, Jeanne, Lazare Vlinhin Oulaye et Léontine conjoints et enfants à Guiglo et Abidjan, Honorable Doh Zonseloue Simon, député de la circonscription du Zibiao - Taouaké à Abidjan, Général de Police Boblaé Jean-François-Régis, épouse et enfants à Abidjan, Colonel Baillet Ben Sévérin, officier de Douanes, Maire de la Commune de Guiglo, épouse et enfants à Abidjan, Mme Youpé née Yoro Christine, époux et enfants à Paris, M. et Mme Dembélé née Manhoulou Henriette et enfants à Abidjan et à Paris, M. Séa Fernand, Chef de village de Zéo, et enfants à Abidjan et Zéo, M. Temé Privat, Président de l'Association de Développement Economique de Zéo, Mme Kahi Henriette à Abidjan, Mamy Adjaua, M. Jean-Marie épouse Kessé Bertine à Paris, Mme Oulaziambé Doh Elisabeth épouse Khrossad et époux à Paris, M. Gnahé Zahi Hyacinthe dit Shinto à Paris, M. Oula Yehé Philippe et épouse à Abidjan, M. Doué Tahi Daniel à Abidjan, MM. Doué Tahi (Emile, Vincent) et épouses à Paris, la grande famille Fanny à Duékoué et Abidjan, M. et Mme Yro Koulaï Denis et enfants à Abidjan, M et Mme Yro Timbaud Aristide et enfants à Abidjan, Khorogo et Divo, M. Iro Tiémoho Alain, Mme et enfants à Abidjan, M. et Mme Koulaï Lagou et enfants à Abidjan, M. et Mme Mingni et enfants à Abidjan et à Paris, la grande famille Badehedi à Abidjan et à Zéo, la grande famille Yromanhandi à Zéo et Abidjan, M. Gouléhi Jean Baptiste, Chef de famille Tchan-Zibo à Abidjan, et la famille Tchan-Zibé à Zouhan (Guiglo) et Paris, Mme Ompie Auberthe épouse Boudou, frères et sœurs à Abidjan, Mlle Klaho Emilienne et enfants à Abidjan, Mme Bamba Augustine à Abidjan, Mme Kpazaï Maguy et enfants à Abidjan et France, la Direction Régionale des Impôts, la mutuelle ADEZ à Zéo,



MONDJIBA née PENOHE ANGELE,
Agent des Impôts,

survenu le 12 Janvier 2018.

Programme des obsèques :

Mercredi 28 Février 2018 de 20h à 6h: Veillée traditionnelle à Yopougon au Stade de la BAE.

Judi 01 mars 2018 de 20h à 22h: Veillée Religieuse à Zéo.

Vendredi 02 Mars 2018 à 7h30: Levée du corps à Ivosep Treichville VGE,

8h30: Départ pour Zéo sous-préfecture,

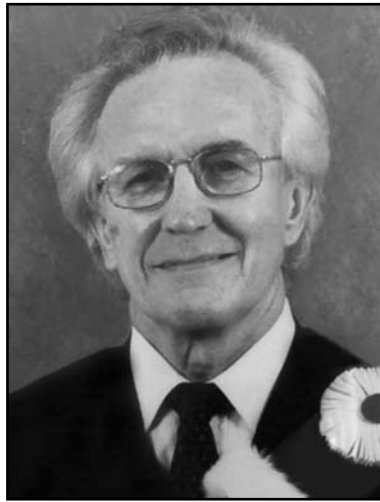
20h à 06h: Veillée Traditionnelle.

Samedi 03 Mars 2018 à 10h: Messe de requiem, suivie de l'inhumation au cimetière de Zéo

NB: les condoléances sont reçues du 24 au 27 février de 19h à 21h au domicile familial sis à Yopougon cité Mamie Adjoua villa B 92.

FC 100044373-33992

Monsieur Guillaume YENGUÉ, recteur de l'Université canadienne ASM, Monsieur AHUI Maturin, président de l'Association des anciens étudiants de l'UC-ASM, tous les anciens de l'UC-ASM et tout le personnel de l'UC-ASM ont le regret de vous annoncer le décès de :



M. HUGUES ALBERT

Fondateur et premier recteur de l'Université canadienne des arts, des sciences et du management,

survenu le 16 février 2018 au Canada.

A cet effet, une cérémonie d'Hommage lui sera rendue le **samedi 3 mars 2018** dans l'enceinte dudit établissement à la Riviera 3, route de Bingerville, non loin de CAP NORD à compter de 10heures.

Tous ceux qui l'ont connu de près ou de loin sont conviés à cette cérémonie et priés de confirmer leur présence aux numéros suivants : 22 47 63 16/ 49 05 48 37.

Que son âme repose en paix.

FC 100044423-34012

IN MEMORIAM

23 Février 2003
23 Février 2018

A toi Colonel, parti trop tôt, il y a 15 ans.

Les années passent mais tu restes toujours vivant dans nos cœurs :

Colonel-Major
N'CHO NIAMIEN AUGUSTE RENE,
Ex-Inspecteur général d'État.

Les familles N'cho et Assi, prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui en ce jour anniversaire de son décès, de s'unir d'intention aux messes qui seront dites pour son repos éternel le

vendredi 23 février 2018 à 18h45 en la Chapelle de la Communauté Saint-François-Xavier du Lycée Sainte-Marie.

Le dimanche 25 février 2018 à 9h en l'Eglise Saint Michel Archange de Kodioussou / Alépé.

FC 100044244-33869

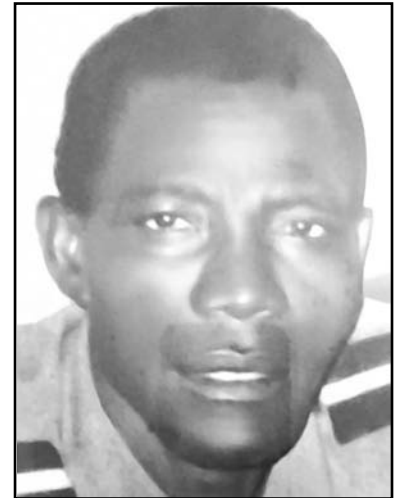


IN MEMORIAM

Bissmilaye Rahmane Rahim.
Inalila wa inalilehi rajihoun.

25 Février 1997 - 25 février 2018,

Voici 21 ans que le Seigneur a rappelé son serviteur :



KONÉ NAMOKO OUSMANE,
Adjudant-chef de gendarmerie à la retraite.

Son épouse, ses enfants et petits-enfants à Abidjan, Man, Arlington aux États-Unis, la famille Dao Bakari à Abidjan, Boundiali et Kaniene, la famille Sanogo Djomologo Moussa à Man et toutes les familles alliées Koné, Fofana, Coulibaly. Bakayoko, Doukouré, Dombia, Traoré,

vous remercient d'avoir une pensée pieuse pour lui .

Union de prière pour le repos de son âme !

FC 100044258-33881

Inna Lilahi Wa Inna Lilayi
Rajdoune

Les grandes Familles Bamba, Fadiga à Abidjan, France, Etats Unis d'Amérique, Guiglo, Ferentella, Mandougou, Moribadougou, Duekoué et Touba, les grandes familles Diomandé, Bakayoko à Abidjan, Man, Djoman, Singosso, Yaman, Guiglo et Touba, El hadj Bamba Falikou, chef Kabla de la grande famille Bamba Vêguéla à Touba, M. Bamba Ibrahim dit IB frères et sœurs, El Hadj Bamba Anzoumana dit Marino, frères et sœurs, M. Bamba Lakika, frères et sœurs, l'honorable Docteur Amara Bamba dit Fah, frères et sœurs, El Hadj Bamba Mamadou dit Gbék, frères et sœurs, Veuve Bamba Bintou née Diomandé et enfants, El Hadj Diomandé Moussa et famille, Docteur Diomandé Beko, Mme Koné née Diomandé Magnaman, ont la profonde douleur d'annoncer le rappel à Dieu de:

EL HADJ BAMBA VAMOUSSA,
Maître Principal à la Marine Nationale à la retraite,

survenu le **jeudi 15 février 2018** à l'âge de 64 ans.

Programme des obsèques :

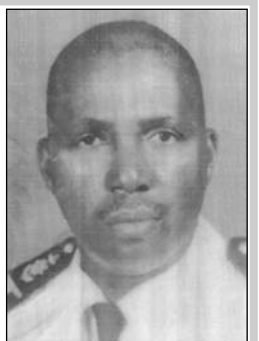
Samedi 17 et Dimanche 18 février 2018: Lecture du Saint coran de 16h à 18h au domicile du défunt à Cocody Angré Château de 16h à 18h

Lundi 19 février 2018 à 11h: Levée du corps sous le Préau à Ivosep Treichville,

13h: Prière mortuaire à la mosquée de Williamsville et inhumation au cimetière de ladite commune.

Dimanche 25 février 2018 de 8h à 15h: cérémonie du 7^{ème} jour au Domicile de M. Bamba Anzoumana Marino à Cocody Riviera Bonoumin près de la Mosquée Mont Arafat.

FC 100044092-33677



IN MEMORIAM

« Certes nous sommes à DIEU et c'est vers LUI que nous serons ramenés »

24 février 2003
24 février 2018

Quinze ans déjà qu'il a plu au Seigneur de rappeler à LUI son serviteur:

EL HADJ SIE PALE IDRIS

AL FATYHA

FC 100044430-34020



IN MEMORIAM

25 février 2017
25 février 2018

«Voilà 1 an que s'est endormi dans la paix du Seigneur, notre bien-aimé »

Maître DIANE MAMADOU

Conseiller Spécial du
Président de la
République
Chargé des Questions de
Droits de l'Homme et de l'Action Humanitaire



A l'occasion du 1^{er} anniversaire du rappel à Dieu, Madame Djénéba Koné épouse Diané, les familles Cissé, Koné, Fadiga, Touré, Ouattara et Alliées, amis et connaissances de Maître Diané Mamadou, renouvellent leur infinie gratitude à tous ceux et celles qui leur ont apporté réconfort moral, spirituel et matériel au cours de cette douloureuse épreuve de séparation.

Ils remercient particulièrement :

Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République et Madame ; M. Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la République et Madame ; M. Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre; M. Guillaume Kigbafori Soro, Président de l'Assemblée Nationale ; Mme Henriette Dagri Diabaté, Grande Chancelière ; M. Hamed Bakayoko, Ministre d'état, Ministre de la Défense; M. Marcel Amon Tanoh, Ministre des Affaires Etrangères, M. Ibrahim Téné Ouattara, Ministre des Affaires Présidentielles; M. Aly Coulibaly, Ministre de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Etranger; M. Adama Koné, Ministre de l'Economie et des Finances, Président de la Mutuelle de Développement du Gbélégban; Général Lanciné Cissé, Directeur de Cabinet Adjoint du Ministre de l'Intérieur ; M. Vassiriki Touré, Conseiller à la Présidence ; M. Félicien N'Guessan Yede, Conseiller Technique du Président du CESEC ; Imam Djiguiba CISSE, Imam de la Mosquée Salam du Plateau ; Imam Vassiriki Cissé, Président national de la LIPCI ; M. Mamadi Diané, et son épouse Mme Nassénéba Touré, Maire d'Odienné; Hadja Rokia Ouattara ; Hadja Sita Ouattara; M. Firmin Gbato; M. Seydou Coulibaly ; M. Adama Mariko. Ils vous informent que la cérémonie de sacrifice pour le repos de son âme aura lieu, le **dimanche 25 février 2018, à 8 heures** au domicile du défunt, sis à la Riviera Palmeraie, à 200m de la Pharmacie Marie Esther ou du Commissariat du 35^{ème} Arrondissement.

Qu'Allah vous bénisse, Al Fatiha !!!

FC 100044425-34016

Les grandes familles Beu et Keu à Memni et à Abidjan, la grande famille Massan et alliés à Yakassé Mé, Memni et à Abidjan, M. Cossan Niango Séverin et la grande famille Cossan à Memni et Abidjan, M. Massan Pierre à Memni, le Père Massan Camille à la Paroisse du Bon pasteur, Veuve Adam Assi Camille née Massan Marguerite enfants et petits-enfants à Abidjan, Etats-Unis et aux Emirats Arabes, Massan Delphine à Abidjan, Massan Marie à Abidjan, Massan Françoise épouse Yapi Noel enfants et petits-enfants à Abidjan, Massan Louis Joseph et famille à Abidjan et en France, Massan Jacques Florent et famille en Italie et au Ghana, Massan Clotilde épouse Aié Séverin enfants et petits-enfants à Abidjan et Bingerville, Massan Benoît Benjamin et famille à Grand-Bassam et en France, M. Aié André et la grande famille Aié à Abidjan, en France et aux Etats-Unis, M. Akeboué Jean-Marie, frères et sœurs à Abidjan, M. N'Da Jérôme à Abidjan, M. Yapi Célestin et famille en France, Veuve Gonat née Marie Elise Chia frères et sœurs à Abidjan et à Memni, Mme Ayouo Delphine épse Ahoussi à Abidjan, les enfants Ahoua Yapo Joseph à Abidjan, M. Ayé Louis et famille en France, M. Adam Seka Julien et famille à Abidjan , Annépé et Achokoi, M. Albert Diadhiou Mme et enfants à Abidjan et aux Etats-Unis, Mme Clotilde Saint Charles née Diadhiou et frères en France et Dakar, M. Aiouo Laurent, frères et sœurs à Abidjan, famille Aboussou à Anono, la communauté des Attiés résidants en France ont la profonde douleurs de vous annoncer le décès de leur sœur, cousine, tante et belle-sœur :



MASSAN COUSSO DENISE

survenu le **mercredi 7 février 2018** en France à l'hôpital Louis Mourier à Colombes

Programme des obsèques :

Dimanche 25 février 2018: Arrivée de la dépouille mortelle à l'aéroport International FHB de Port-Bouët

Mardi 27 février 2018 de 20h00 à 21h30: Veillée de prière en la paroisse Bon pasteur de la Riviera III

Vendredi 2 Mars 2018 de 13h00 à 14h00: Levée du corps à IVOSEP de Treichville suivie du transfert de la dépouille mortelle à Memni S/P d'Alépé

21h00: Veillée de prière jusqu'à l'aube en la paroisse St Joseph de Memni

Samedi 3 Mars 2018 à 10h00: Messe de requiem à l'Eglise catholique St Joseph de Memni suivie de l'inhumation au cimetière dudit village

Dimanche 4 Mars 2018 à 08h00: Messe d'action de grâce en l'Eglise St Joseph de Memni

Contacts : 08 38 99 85 – 07 90 91 91 – 47 16 86 89

FC 100044365-33984

AVIS DE PRISE DE CONTACT

Le juge des tutelles du Tribunal de Première instance de Yopougon invite les nommées **NANGUY KAKRE MARTHE LUCIE** et **NANGUY KAKRE BEHUA MARCELLINE**, filles de feu **TETCHIGBO M'POUEBIE MARIE** à se présenter à son cabinet le **01/03/2018** à 08heures pour affaire les concernant.

Fait à Yopougon, le 15/02/2018

Le juge des tutelles
FC 100044366-33985

Les familles Saba, Nama, Ouattara, Diallo, Traoré à Abidjan, Bouna, Burkina Faso, Ottawa (Canada) et Libreville (Gabon), les familles alliées Adjogoua Ipocoffi, N'Goua Bekalé, Diarra, Uriri, Krou, Guidibo, Manet, Koné, Bello, Tapé, Barry, ses amis Traore Lassina (lasso), Koné Davide, Konan Guy, Nignan Patrice, N'Da Désiré, Dahouet Augustin, Mimi Jannot ont la profonde douleur de vous faire part du décès de leur fils, frère, père, oncle, cousin, grand-père, ami:



NAMA ALAIN SOULEYMANE dit MARCARIOS

Entrepreneur

survenu le **mardi 13 Février 2018** à Abidjan dans sa 64ème année.

Le programme des obsèques s'établit comme suit:

Du lundi 26 février 2018 au mercredi 28 Février 2018 de 18h à 20h: Présentation des condoléances à son domicile sis à Cocody Sicogi grande ourse non loin de l'allocodrome.

Le vendredi 02 mars 2018 de 21h à minuit: Veillée religieuse a son domicile sis à Cocody.

Le samedi 03 mars 2018 de 09h à 10h: Levée du corps à IVOSEP suivie du transfert de la dépouille mortelle à son domicile sis à Cocody et de l'inhumation au cimetière de Williamsville.

FC 100044311-33924

AVIS DE REMERCIEMENTS

Les grandes familles Ouraga, Douguilé Djitoh à Abidjan, Oundjibipa, Oumé, en France et aux Etats-Unis, le chef du village et la communauté villageoise d'Oundjibipa, très sensibles aux nombreuses marques de sympathie, de compassion, de soutien manifestés à leur égard lors du décès le **17 décembre 2017** de leur regretté fils, neveu, frère, père, grand-père, cousin, oncle:

OURAGA GOUPY GILBERT,

Ex-gendarme à la retraite et ex-chef du peleton d'escorte à la présidence de la république de 1969 à 1998.



Dans l'impossibilité de toucher individuellement tous les parents, amis, et connaissances, ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, se sont associés à leur deuil en leur apportant soutien spirituel, moral, matériel, et financier, les prient de trouver ici l'expression de leur infinie reconnaissance.

Ils remercient particulièrement :

M. Abdoulaye Diallo, M. Koffi Amon Honoré, M. et Mme Kambo et famille en Allemagne, M. et Mme Silué et famille, la grande famille Tanoh à Moossou, Mme Dick Joséphine et enfants, Mme Touré Félicité, Mme Kébé Marie-Fatima Bintou au Maroc le fond de prévoyance militaire, la Pisam, Docteur Ly Djénéba, Professeur Adoubi, le Personnel de la CIE.

Que Dieu Tout Puissant dans sa grande bonté vous rende au centuple tous vos bienfaits et vous comble de sa bénédiction en cette année 2018.

FC 100044275-33891

JEUX : PAR BROU AMAN LOIC

MOTS À TROUVER N°1644

Liste des mots N°1644:

Urundi/ Utique/ Ubu-roi/ UNICEF/ Uriner/ Usuelle/ Uster/ Ugarit/ Ultimo/ User/ Ullucu/ U.A.T/ Urne/ UNITA/ Unau/ Unir/ Utilité/ Unkei/ Uélé.

Mot-clef: Suivant le vœu fait.

Solution du N°1643: Eyra.

MOTS CROISÉS N°1644

HORIZONTALEMENT

I-Est faite de petits bâtonnets-II- Accomplit un besoin naturel. Essai (Phon)-III- Balance avec des plateaux-IV- Dans un tête-à-tête, trahissent ceux qui en prennent en cachette. On ne l'a connu que grand boxeur-V- Partie d'une dangereuse mouche. Bande vidéo qui fait la promotion d'un album-VI- Directions opposées. Rivière suisse, elle traverse le lac des Quatre- Canton-VII- Est indigne d'intérêt.

VERTICALEMENT

1-Communauté européenne de l'énergie atomique-2- Point d'intersection de plusieurs voies- 3- Polit la surface d'une meule-4- La belle espagnole. Vont ensemble à la barre-5- Pour la 3ème fois. Organe pour la gestion des élections nationales-6- Fus estimé à une certaine valeur-7- Mène à bien-8 Véritable jeu de cache-cache des astres.

HORIZONTALEMENT: I-Toréador-II- Apre-III- Année. IV-IV-Nage. Fna-V- Sl. Séoul-VI- Ive. Pile-VII- Terminer.

VERTICALEMENT: 1-Transit-2- Naïve-3-Rang. ER-4- Epées-5- Are. Epi-6- Dé. Foin-7- Inule-8- Ravalier.

ANACHROSTICHE 1644

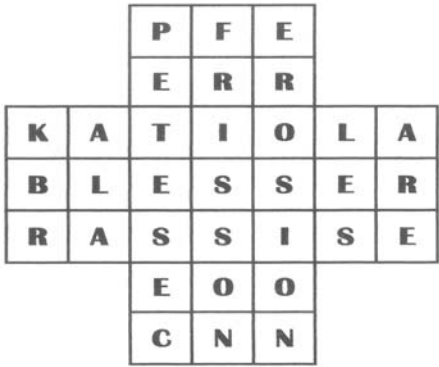
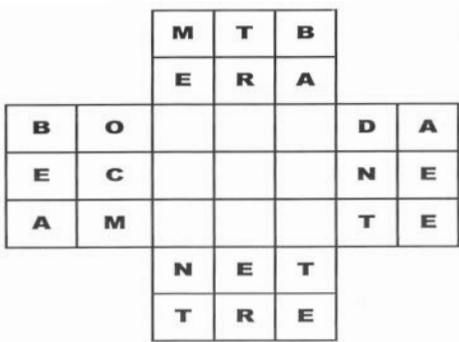
Tous les mots placés ici sont des anagrammes de noms. Retrouvez exactement ces mots par le jeu des lettres en vous inspirant de l'énoncé.

Thème: Abris marins.

- ♣Caclu
- ♣Abie
- ♣Sanbsi
- ♣Bracet

- ♣ Bambara
- ♣ Nigbi
- ♣ Maliké
- ♣ Dioula

MOTS EN CROIX N°1644



medecins de garde

Cabinet Médical le Manguiér (Face CCIA 44 boulevard Angoulvant Plateau)
Tél. : 20.21.21.16
Dr Farran Sallam (Centre Médico-chirurgical Marcory Résidentiel Rue de la Paix)
Tél.21.26.83.23/21.26.04.83
Dr Kassi Michelle (Centre Pédiatrique Rue Sainte Marie Cocody)
Tél.22.44.16.86/22.44.07.66
Dr Bosson N'Goran Michel (Centre Médical Saint Louis Villa 166/ près de Phcie Hibiscus Marcory)
Tél. : 21.26.16. 68
Dr Safi Camille (Polyclinique Internat de l'Indéné 4 Bld de l'Indéné)
Tél. : 20.30.91.00/ Fax: 20.33.56.40
Espace Médical St Paul (28, Bd Angoulvant Plateau St Paul)
Tél. : 20.21.18.27 / 20.21.16.52
Groupe Médical du Plateau (Rue des Banques AMCI 4ème étage Plateau)
Tél. : 20.22.20.29

Dr Aly Bourgi (Centre Médical la Rochelle Résidence Nabil 1^{er} étage Plateau)
Tél.20.22.30.86/05.96.72.02/ 20.22.67.00/20.33.61.01/ 20.33.61.02
Dr Dieng Souleymane (Clinique les Arcades Zone 4)
Tél. : 21.24.43.34
Dr Farid Haddad (Centre Pédiatrie du Plateau 31 Bd de la République Plateau)
Tél. : 20.21.95.43/20.22.50.72
Dr Aka Pierre-André CDA-CI, Rue des Jardins II Plateaux face à Mobil Imm Sogefiha CORMORAN N° 10 Vallon
Tél. : 22.41.60.15/22.41.60.16
Dy Aly Bdeiri (Centre Médical Achalme Bd Achalme/face à Viga Assistance Marcory)
Té. 21.26.12.07/05.04.39.39/ 07.01.33.34
Dr Bassit Assad, Polyclinique Internationale Hôtel Dieu Abjan, Treichville-Bvd de Marseille 01 BP 2761 Abidjan 01
tél : 21.25.79.19/ 21.75.79.20

Pompiers: 180
Casernes de l'Indéné:
20 21 12 89 / 20 21 10 67
Zone 4: **21 35 73 65**
Yopougon: **23 45 16 90**
Urgences:
Samu: **185 / 22 44 34 45 / 22 44 53 53**
CHU Cocody: **22 44 91 00**
22 44 90 38 / 22 44 90 60
CHU Treichville:
21 24 91 55 / 21 24 91 22
CHU Yopougon:
23 26 64 54 / 23 46 61 70
CHU Bouaké: **31 63 21 90**
31 63 21 91 / 31 63 53 50
Police:
Police secours: **111 / 170**
Direction générale de la police: **20 22 20 30**
Préfecture de police: **20 21 00 22**
Direction de la police judiciaire: **20 21 23 00**
Direction de la police économique: **20 32 51 44**
Aéroport: 21 75 79 01 / 21.75.79.02
Divers:
Dépannage CIE: **179**
Dépannage SODECI : **175**
Côte d'Ivoire-Telcom: **120**

SEMAINE DU SAMEDI 24 FEVRIER AU VENDREDI 02 MARS 2018 (Permanence 24 h / 24h)

ABOBO

PHCIE PETIT MARCHÉ DU DOKUI / M. DALLO GUILLAUME - **TEL 22 42 28 56 / 45 88 05 07 / 89 76 04 17** / ABOBO ENTRE LE PETIT MARCHÉ DE DOKOUI ET LA MOSQUEE SUR LA VOIE MENANT AU COLLEGE MAHOU

PHCIE PRINCIPALE D'ABOBOTE / M. DJAHA KOUASSI CLAUDE/ **TEL 24 49 48 19 / 53 22** / PETIT MARCHÉ D'ABOBOTE / PRES DE LA GARE DES TAXIS WORO WORO

PHCIE MIRIA (NOUVELLE) / MME GADDAH BOSSE JULIANA - **TEL 09 84 68 48 / 21 01 57 38** / ROUTE DU ZOO / CARREFOUR JEAN TAILLY EN FACE DU MARCHÉ DES GROSSISTES BUS N° 49 & 76

PHCIE MAGNIFICAT / M. LOBA MARTIN - **TEL 24 20 19 09/ 55 43 53 00** / ROUTE D'ANYAMA NON LOIN DEPOT SOTRA 9 ABOBO AVOCATIER (PRES DU MARCHÉ DE NUIT)

PHCIE ST FRANÇOIS XAVIER / M. YAPI HONORE - **TEL. 24 39 66 02** / ABOBO SOGEFIHA / 300 M DU 15^{EME} ARRONDISSEMENT

PHCIE VARAPHA / M. ACKRA NOEL - **TEL. 24 49 12 63 / 12 60** / ABOBO CARREFOUR AKEIKOI / DERRIERE LA CITE UNIVERSITAIRE

PHCIE STE CROIX / M. DEROUX BOUHO VICTOR - **TEL. 58 49 96 84** / ABOBO CAMP COMMANDO PRES CLINIQUE MEDICALE DE L'ETOILE ROUTE B.C.

PHCIE FADYL / M TOE OUMAR - **TEL. 88 89 90 76** / ABOBO KENNEDY CLOUTETCHA PRES DE LA MOSQUEE HADJA NABINTOU CISSE

ABOBO PK 18
PHCIE CARREFOUR DIALLO / MME DJIRO GAFARANGA CLEMENTINE - **TEL. 40 30 24 31 / 01 29 26 18** / ABOBO PK 18 - NDOTRE « DERRIERE POINT » AU CARREFOUR DIALLO

PHCIE CARREFOUR NDOTRE / MME OGOUMOND CHIMENE TANO - **TEL. 40 07 27 68 / 86 47 93 87** / ABOBO-NDOTRE / GD CARREFOUR NDOTRE / A 20 M DE LA VOIE NON BITUMEE

PHCIE RESIDENCE ABOBO PK 18 / MME TRAORE SALIMATA EPE OUAHTARA - **TEL. 58 60 26 12 / 67 25 15 85** / AUTOROUTE D'ANYAMA / CARREFOUR ANCIEN MARCHÉ ENTREE CITE SICOGI ANYAMA

PHCIE DU CHATEAU / M. DIAKITE IBRAHIM - **TEL. 23 55 93 99 / 63 28**
PHCIE SANTE POUR TOUS D'ANYAMA / M. GBANGBO EPHILLET - **TEL. 05 08 08 19 / 79 51 31 81** / APRES CARREFOUR ANCIENNE GENDARMERIE DERRIERE ECOLE PMFA AU CARREFOUR ADJA MADOUÉ TOURE

ALEPE
PHCIE D'ALEPE / M. MOURAD OUSSENOU - **TEL. 23 54 53 47**
ADJAME
PHCIE QUARTIER EBRIE / M. LAMBIN CHRISTIAN - **TEL. 20 37 12 56** / FACE GARE STIFF DALOA

PHCIE DES 220 LOGEMENTS (NLE) / MME KONE SAFIATOU EPE AGNINI BILE - **TEL. 20 37 58 26** / AVENUE GENERAL DE GAULLE / FACE STATION TEXACO

PHCIE DE LA MOSQUEE / MME KOUASSI ALICE - **TEL. 20 37 17 70** / BD. WILLIAM JACOB DERRIERE LES RAILS DE LA GRANDE MOSQUEE

PHCIE LE BELIER / MME LY SOMALI AWA - **TEL. 20 37 12 16 / 57 49 38 59** / ARRET DE BUS DU GD BLOC 220 LGTS / ENTRE LIBERTÉ & FRATERNITÉ

PHCIE GBREDE / M. OZOKOU ZEGA FREDERIC - **TEL. 58 09 47 03** / BD. NAGUI ABROGOUA / FACE DISPENSARE D'ADJAME / NON LOIN DU COMMISSARIAT DU 3^{EME} ARRONDT. ET DU GD MARCHÉ

PHCIE MARIE THERESE D'ADJAME SARLU. / M. KONAN JULES STEPHANE - **TEL. 66 33 80 / 56 46 19 45** / 05 62 43 10 / ADJAME PROLONGEMENT HOTEL BANFORA DERRIERE FATERNITE MATIN NON LOIN DE LA MATERNITE MARIE THERESE HOUPHOUET-BOIGNY

PHCIE STE MARIE D'ADJAME / M DIGBOHOU STEPHANE - **TEL. 20 37 54 44 / 20 37 54 46** / CENTRE COMMERCIAL DE LA POSTE 03 / RUE HARRISTE COTE PARKING PAYANT DERRIERE COMMISSARIAT DU 3EME ARRONDISSEMENT D'ADJAME

PHCIE DE L'INDENIE / MME N'ZI PILLAH NIALI JACQUELINE - **TEL. 20 21 17 90** / AV. TOUSSAINT LOUVRETURE / SGBCI INDENIE/ FACE CITE POLICIERE / APRES LES TOURS ADMINISTRATIVES

ATTECOUBE
PHCIE SEBROKO SARL / M. GBOCHO SOSTHENE EDGAR - **TEL. 20 37 67 48** / PRES DU GRAND MARCHÉ D'ATTECOUBE

PHCIE DU ROND-POINT / M. NGUESSAN J. PIERRE - **TEL. 21 01 59 47 / 07 32 43 76** / ATTECOUBE TERMINUS 04 / QUARTIER EBRIE (BIDJANTE)

PHCIE D'AGBAN / MME SERI-GNOLEBA FAWZILLATOU - **TEL. 20 37 32 30 / 20 37 21 67** / CARREFOUR CITE FAIRMONT / VILLAGE AGBAN" WILLIAMSVILLE

PHCIE AIMESS / MME KOUASSI JEANNETTE - **TEL. 65 25 53 64 / 58 09 79 / 48 02 98 33** / WILLIAMS, II ROUTE MACACI FACE CRS

PHCIE L'EMMANUEL / M.ADOU ASSOIKOU ALEXIS - **TEL. 20 38 40 17** / CARREFOUR DES II PLATEAUX ENTRE STATION SHELL & DEPOT SOTRA

COCODY
BINGERVILLE
PHCIE DE GBAGBA (GDE) / M. TANOH DJINDOU THIMOTHEE / **TEL. 24 38 10 74 / 87 73 89 84 / 53 05 39 54** / GBAGBA PETIT PARIS / FACE EGLISE PRESBYTERIENNE

CARREFOUR SANTE / MME NDRI ANGELE EPE KOUASSI - **TEL. 59 59 30 17** / BINGERVILLE AKOUAI SANTAI FACE STATION CORELAY AU CARREFOUR DU LYCEE DES JEUNES FILLES MAMIE FAITAI Zone AKOUÉDO - PALMERAIE EXTENSION - ABATTA

PHCIE DU FUTUR / M. TOURE ISSOUF- **TEL 22 47 41 57 / 77 33 79 02 / 43 33 99 75** / BD MITTERRAND / IMMEUBLE MARIAM / A COTE SOCOPRICH RIVIERA PALMERAIE / TRIANGLE ZONE DES IMPTS

PHCIE CYD NIKO / MME ANON AGUIE R. Y. EPE AMIN - **TEL 22 47 69 27 / 07 01 29 90 / 77 00 00 76** / RIVIERA 5 / BD MITTERRAND FACE PETIT PORTAIL DE LA CITE GENIE 2000

PHCIE EPHIRATA / MME DOUMATEY SYLVIE EPE SOPPI - **TEL. 75 37 94 07 / 77 36 90 10** / PROLONGEMENT MISSION EPHIRATA RIVIERA CARREFOUR / ABATAA GAUCHE / ROUTE CITE SIR

PHCIE DU GOLF / MME AMICHA VICTOIRE - **TEL. 22 43 14 31** / CENTRE COMMERCIAL SICOGI RIVIERA FACE AUX CADDIES

PHCIE BONOUIM / M. KONAN YAO JACQUES / **TEL. 07 93 68 50 / 22 49 49 34** / COCODY RIVIERA BONOUIM / VOIE MENANT DU COLLEGE ANDRE MALRHAUX A L'EGLISE LA DESTINEE (NOUVEAU GOUDRON)

PHCIE ST PIERRE DES ROSEES / M. KOUADIO KOKORA - **TEL. 22 47 42 17** / ROUTE DU LYCEE FRANÇAIS

PHCIE CITE SYNACASSI SARL / M. BONI HERVE / **TEL. 58 14 14 05 / 22 00 13 15** / RIVIERA 3 SYNACASSI ROUTE DE MBADON

PHCIE DU BONHEUR / M. DIBY JOSEPH - **TEL.22 47 02 88** / RIVIERA PALMERAIE-MARCHE / RUE I 127 MENANT A SCI LES ROSIERS (RUE MARIE ROSE GUIRAUD EDEC) / 700M DE LA BARRIERE DE POLICE ROUTE DE BINGERVILLE

PHCIE ST MOISE / M. KOUAME TIKORI ROGER- **TEL. 22 49 61 36 / 02 43 94 10 / 58 18 81 77** / COCODY 8^{EME} TRANCHE ABRI 2000 SUR VOIE PRINCIPALE ENTRE ROND POINT ADO ET CELUI AVANT LA PHCIE HERMES

PHCIE STE CLEMENTINE / MME KOUAME ASSACY NATHALIE / **TEL. 52 79 93 90** / A 500 METRES DU NOUVEAU CHU D'ANGRE

COCODY

PHCIE LES 7 COLONNES / MME SANLE YVONNE - **TEL. 22 44 02 96** / CITE DES ARTS ENTRE CARREFOUR RTI & CARREFOUR DE LA VIE /FACE SODEMI

PHCIE BEREKYA (Ex-Phcie St Dominique) / MME KOFFI YAPI MARISE EPE GNAYORO - **TEL. 22 48 79 89 / 57 49 08 42** / COCODY EN FACE DU LYCEE INTERNATIONAL JEAN MERMOZ

II PLATEAUX
PHCIE DIVINE ONCTION / M.AKA ASSEMIEN NOEL - **TEL. 22 41 62 84** / II PLATEAUX RUE 92 / A DE SOCOCE VERS LE 12^{EME} ARRONDISSEMENT

PHCIE DES JARDINS / MME KONAN MARIE JEANNE - **TEL. 22 41 17 70** / II PLATEAUX RUE DES JARDINS / PRES DU SUPER MARCHÉ HAYAT / BUS 35

PHCIE MAGNIFICAT DES II PLATEAUX / MME BOSSET GADDAH K. NOELLE ELODIE - **TEL 22 52 53 00 / 07 24 37 37** / CARREFOUR OPERA-ADJEN TOURNER DUC OTE DE LA STATION PETROCI / 100 M DU CASH IVOIRE

PHCIE DES LAUREADES / MME BADIA PATRICIA / **TEL 22 42 48 10 / 05 79 14 03 / 08 19 80 86** / ANGRE - ROUTE D'ATTOBAN (RUE L 155) VERS LA DJIBI / FACE TERRAIN SPORT D'ANGRE OU PAR BD LATRILLE FEUX TRICOLORES /COMMISSARIAT D'ANGRE TOURNER A DROITE TOUT DROIT A 400 M

PHCIE STE MARTHE / MME ZADI AGOH MARTHE - **TEL.22 42 33 87 / 07 77 20 00 / 07 73 99 78** / ANGRE BD LATRILLE CARREFOUR STATION PETRO IVOIRE / TERMINUS BUS 81 & 82

PHCIE BELLEVUE / MME AMANI FABIENNE - **TEL. 22 50 06 24 / 79 33 06 11 / 07 09 95 08** / ANGRE 8^{EME} TRANCHE SOLEIL II - CAFEIER 8 / APRES LE TERMINUS 205 ET LA PHCIE LES ARCADES SUR LA VOIE EN PAVE

PHCIE LA REDEMPTION SARLU / M. AKE NGUESSAN VICTOR - **TEL. 22 01 61 96 / 89 43 63 70** / ANGRE CHATEAU D'EAU / FIN GOUDRON EN FACE DU TERRAIN MILITAIRE (FPM)

KOUMASSI
PHCIE GALILEE / M. GNALY OTRO MOISE - **TEL. 21 28 81 20** / ANGLE BD ANTANNARIVO / RUE GEO ANDRE / FACE BASE CIE KOUMASSI

PHCIE KAHIRA / MME TRAORE DIENBERA - **TEL. 21 36 39 84** / KOUMASSI LES REMBLAIS BD DU CAMEROUN LIGNE / BUS 05 APRES PAROISSE STE BERNADETTE

PHCIE ST PAUL / M. TRA BI LALA PAUL - **TEL. 21 36 19 28** / KOUMASSI NORD EST AKROMANBLA NON LOIN DU TERMINUS 32 / PRES DE L'HOTEL LE REUL

PHCIE ST FRANÇOIS / MME DREESSEN ANNA MARIA - **TEL. 21 36 21 77** / ANGLE AV. 9 & RUE 11 / PROLONGEMENT BD DU GABON EN ALLANT VERS PRODOMO

PHCIE REGINA / MME COULIBALY DODO REGINE - **TEL. 21 36 68 65** / KOUMASSI SOGEFIHA / 2^{EME} ARRET BUS LIGNE 32 / NON LOIN DU GARAGE AKWABA

MARCORY
PHCIE EBATHE / MME ABLE DELPHINE - **TEL 21 56 77 15** / AVENUE DE LA COTE D'IVOIRE / NON LOIN DE LA PMI DE MARCORY

PHCIE DE L'AMITIE / MME NUAN-ALIMAN ELISABETH - **TEL. 59 92 28 75** / MARCORY NOUVEAU MARCHÉ / BD DU CAMEROUN / BUS N° 05

PHCIE LES REMBLAIS / MME ANOUMA DINGUI MADELEINE - **TEL. 21 26 25 40** / 37 58 / MARCORY SANS FIL / FACE COMMISSARIAT DU 26^{EME} ARRODNT. / (ALLIODAN)

PHCIE NOUVELLE PERGOLA / MME SISSOKO FATOUMATA V. EPE BENJAMIN - **TEL. 21 24.48.27** / MARCORY BIETRY / ANGLE BD DE MARSEILLE & RUE PIERRE & MARIE CURIE

PHCIE ELITE / M. ASSOMA MICHEL HENRI - **TEL. 21 35 11 19** / BD GISCARD D'ESTAING PRES DE DHL

PHCIE ST JOSEPH / M. VEI BERNARD - **TEL. 21 24 45 19 / 45 20** / CARREFOUR PAUL LANGEVIN ET BD DU 6 DECEMBRE FACE RESTAURANT "LE SULTAN" PLATEAU

PHCIE DES FINANCES / MME ANGOUA TANOE EMMA - **TEL. 20 30 39 50** / IMMEUBLE SITARAIL / CITE FINANCIERE / DE LA CATHEDRALE DESCENDRE / LA RUE PRINCIPALE DU PALAIS DE JUSTICE

PORT-BOUET
CENTRE
PHCIE ATLANTIQUE / M. OUAHTARA KANIGUI HYACINTHE - **TEL. 21 27 95 00** / SOGEFIHA PRES DU MARCHÉ DE NUIT

PHCIE BALTIQUE / MME LOUKOU NGUESSAN ROSINE - **TEL. 21 27 66 71** / FACE A L'ABATTOIR VRIDI

PHCIE DES ENTREPRISES / M. ASSAMOI ALFRED - **TEL. 21 27 17 32** / VRIDI ZONE INDUSTRIELLE / FACE ANCIEN TOYOTA-PREMOTO SUR VOIE PRINCIPALE 250 M ENVIRON DU TRIPOSTAL

ADJOUFFOU/GONZAO
PHCIE SANTE POUR TOUS / M. BRUNO BASILE - **TEL. 21 58 03 95 / 08 02 47 86** / PORT-BOUET JEAN FOLLY / « CARREFOUR CASIER »

PHCIE ST MICHEL / M. - **TEL. 02 69 98 55 / 78 43 22 26** / 02 59 42 62 / PORT-BOUET / IRHO, RUE CARREFOUR MOTARD PRES DE L'EPP HOUPHOUET BOIGNY D'IRHO

TREICHVILLE
PHCIE LA GRACE (EX-PHCIE NOUVELLE) / MME KOREKI MICHELLE - **TEL. 21 35 38 79** / RUE 12 AVENUE 14

PHCIE MEGANE / M. BONNY MALICK OLIVIER - **TEL. 21 25 35 57** / 6, RUE DES BRASSEURS ZONE 3 / CARREFOUR SOCOCE - SAFCA / FACE TATI

PHCIE BELLEVILLE / MME BAH DIENEB - **TEL. 21 25 09 32** / HABITAT BELLEVILLE / SICOGI CRAONE ARRAS III AV. 27

ABOBODOUME/LOCODJORO
PHCIE NOTRE DAME DES VICTOIRES / MME NIAMKEY MARGUERITE-MARIE AURORE - **TEL. 58 09 47 27 / 02 02 38 58** / ATTECOUBE MOSSIKRO / A 200 M DU CARREFOUR LOCODJORO EN ALLANT VERS TOITS-ROUGES

YOPOUGON
Secteur 1
PHCIE ST ANDRE / M. KONE LANDO ALPHONSE - **TEL. 23 46 58 77 / 57 49 23 06** / 20 01 85 / YOPUGON SICOGI / APRES LA CATHEDRALE ST ANDRE

Secteur 3
PHCIE SCHEKINA / M. TCHUERE ALEXIS - **TEL. 23 00 10 24 / 09 08 36 50** / YOPUGON SIPOREX RUE DEU MARCHÉ GOURO « VIANDE DE BROUSSE »

Secteur 4
PHCIE BEL AIR / MME GERVAIS MARIE DOMINIQUE - **TEL. 58 49 96 94** / CARREFOUR GFCI

Secteur 5
PHCIE CHIGATA / MME COULIBALY SALIMATA - **TEL. 23 52 93 58** / TOIT ROUGE ROUTE D'ABOBODOUME / DES SAPEURS POMPIERS / LIGNE BUS 42

Secteur 6
PHCIE EDEN / M. - **TEL. 23 53 12 15** / 01 01 33 33 / YOPUGON TOIT ROUGE / ROUTE D'ABOBODOUME / CARREFOUR SEGBE

Secteur 7
PHCIE ASSONVON / MME GRAH-MEL MIREILLE - **TEL. 23 45 44 55** / 200 M DU CINEMA SAGUIDIBA / PRES HOTEL ASSONVON / DERRIERE LA CNPS

Secteur 8
PHCIE PHALENES / MME DOUE FOFANA HAWA - **TEL. 23 46 01 83** / 71 / 01 13 81 75 / NIANGON SUD A GAUCHE / EGLISE DES ASSEMBLEES DE DIEU

Secteur 9
PHCIE ST HERMANN / M. AGBASSI N'SOUA HIPPOLYTE / **TEL. 23 50 72 77** / 03 38 74 91 / BASE CIE / ENTREE FACE STATION PETRO IVOIRE

Secteur 10
PHCIE NIANGON LOKOA / MME KONE FANTHA EPE MAMBO / **TEL. 23 45 07 80** / 01 25 91 24 / YOPUGON NIANGON LOKOA / SITUÉ

APRES LE LYCEE EHIVET GBAGBO

Secteur 11
PHCIE MICHEL ARCHANGE / M. NDOUBA KWESSI ANGE - **TEL. 23 46 28 14 / 23 46 27 93** / YOPUGON CITE VERTE 100 M DU TERMINUS BUS 44

Le dernier espoir

par DÉSIRÉ ATSAIN



VIENT DE PARAÎTRE

Maurice Bandaman

L'ÉTAT Z'HÉROS

OU LA GUERRE DES GAOUS

PRIX : 7 000 FCFA

frat mat éditions

Roman

Michel LAFON

frat mat éditions

Disponible en librairie

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ FRAT MAT EDITIONS

PRIX DE VENTE 3500 FR\$

TIMITÉ Bassori

Autour d'un plat d'atchéké

UN RECUEIL DE NOUVELLES AVEC DES HISTOIRES TIRÉES DU QUOTIDIEN ÉCRITES AVEC SIMPLICITÉ POUR UNE AGRÉABLE LECTURE.

Nouvelles

frat mat éditions

COLLECTION PLUMES D'OR

frat mat éditions

DISPONIBLE EN LIBRAIRIE

Tournoi Ufoa dames

Côte d'Ivoire-Ghana : une finale qui s'annonce explosive

La finale de la compétition se dispute ce samedi entre les Éléphantés et les Black Queens.

Grosse affiche ce soir (19h), au stade Robert Champroux de Marcori pour la finale de la première édition du Tournoi Ufoa des nations, zone B, des dames. D'un côté, il y a la Côte d'Ivoire, pays organisateur et de l'autre le Ghana, pays limitrophe. Les Éléphantés de Côte d'Ivoire veulent entrer dans l'histoire face aux Black Queens du Ghana. Une rencontre qui promet entre deux sélections qui se sont déjà rencontrées dans la compétition. La Côte d'Ivoire avait battu le Ghana (1-0) en match d'ouverture. Kpaho Nina et ses coéquipières avaient été plus réalistes que des Ghanéennes, mieux appliquées sur le plan collectif. Pour ces retrouvailles, les débats s'annoncent plus relevés. Si les Éléphantés ont conservé leur détermination et leur solidarité qui leur ont permis de se hisser à ce niveau du tournoi, elles devront élever leur niveau de jeu cet après-midi face à un ad-



Les filles de Clémentine Touré sont à 90 minutes du bonheur. (PHOTOS : DR)

versaire revanchard. Notamment au niveau de l'application où, malgré leur combativité, Gauze Lynda, Kacou Ray-

monde et Tchétché Fernande ont gaspillé beaucoup de ballons, en demi-finales contre les Aigles du Mali. La fraîcheur

physique sera également déterminante. Les filles de Touré Clémentine qui ont bénéficié d'un temps de repos plus long

que les Ghanéennes auront intérêt à doser leurs efforts pour éviter de finir sur les rotules comme face au Mali. Les Ivoiriennes devront également répondre au combat tactique que vont leur opposer les Ghanéennes. Au vu de ses différentes prestations, l'équipe dirigée par Mercy Quarco, semble la plus outillée du tournoi, sur le plan technique. Le système des Black Queens repose sur la talentueuse Portia Boakye (n°17). La gauchère de l'axe médian est au-dessus du lot techniquement. Ce qui lui permet d'organiser le jeu et de trouver rapidement des solutions dans la défense adverse. Pour contrer cette redoutable machine ghanéenne composée essentiellement de jeunes joueuses (c'est une sélection

des U19), la Côte d'Ivoire s'appuiera certainement sur l'une de ses armes fatales, l'agressivité. Dans l'ensemble, le coup est jouable pour Nahi Estelle, Djohoré Cynthia, Diakité Binta et leurs camarades qui auront besoin du soutien du public. « Nous lançons un appel à tous les Ivoiriens qui nous ont soutenues de venir pousser les filles à la victoire finale. De notre côté, nous jouerons notre partition avec beaucoup de détermination », a déclaré Touré Clémentine, l'entraîneur de la Côte d'Ivoire. En levée de rideau de cette finale, le Nigeria et le Mali seront aux prises à partir de 16h30 pour le match de la troisième place ■

CÉLESTE KOLIA

Handball (Ag élective)

Paul Gogoua prône l'apaisement

C'est aujourd'hui que l'on connaîtra le nom du nouveau président de la Fédération ivoirienne de handball. Avant cette très attendue assemblée générale élective, Paul Gogoua, président de l'Africa et l'une des figures emblématiques de la petite balle, appelle à un scrutin apaisé. « Mon souhait, comme celui de tous les acteurs, c'est que les choses se passent bien et que le meilleur gagne », a-t-il déclaré. Mais pour celui qu'on surnomme Pablo dans le milieu, un certain nombre de conditions s'imposent pour garantir le succès de cette assemblée générale élective. Notamment l'application et le respect des textes. « Si les textes sont appliqués, il n'y a pas de raison que cette assemblée générale ne se déroule pas dans de bonnes conditions », a-t-il indiqué. Le président de l'Africa a été au cœur de la campagne. Il déplore cependant l'ingratitude et l'hypocrisie qui ont caractérisé certains acteurs durant cette campagne. « Beaucoup de personnes m'ont traité de démon ou m'ont vu comme le problème du handball ivoirien. Pourtant, certains d'entre eux n'ont pas hésité à me courir après pour demander mon soutien. Est-ce moi qui empêche certains présidents de payer leurs joueurs ou d'en recruter ? », s'est-il interrogé. Paul Gogoua promet qu'il continuera de servir la petite



balle, quelle que soit l'issue du scrutin. « J'ai mon candidat, mais s'il ne passe pas, la vie continuera au handball. Nous serons toujours des acteurs de la discipline et continuerons à jouer notre rôle. Je souhaite, encore une fois, que les élections se déroulent dans une ambiance bon enfant », a-t-il conclu.

Il faut rappeler que Paul Blesson, Jean-Claude Boussou, Éhouman Boni et Aboubacar Karaboué briguent le fauteuil de président pour succéder au colonel Joseph Ouéréga ■

C. KOLIA

Basket-ball / Deuil

La ministre Kandia Camara et plusieurs anciennes gloires rendent hommage à Colo



L'ancien champion d'Afrique sera inhumé la semaine prochaine, à Lakota.

Décédé le 9 février dernier, Camille Gobey alias Colo (58 ans), le champion d'Afrique des nations de basket-ball 1981, à Mogadiscio, sera inhumé le samedi 3 mars, au cimetière de Djimon, son village natal, dans la commune de Lakota. Depuis jeudi soir, début de la présentation officielle des condoléances à la famille, le petit terrain Marie-

Koré situé au Marcori Groupement foncier ne désemplit pas. Un tour sur les lieux et l'on comprends que celui, qui, dans la vie professionnelle, travaillait comme sous-directeur à la direction des concours et examen, au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle n'aura pas vécu inutilement.

Mais ce n'est pas pour cela uniquement que la ministre et Secrétaire générale du parti du Rassemblement des Républicains (Rdr) s'est déplacée en personne, avec une très forte délégation pour saluer sa mémoire, ce jeudi. Colo était un ami et un frère pour Mr et Mme Kamissoko (l'époux de la ministre) qui l'ont connu dans le monde du sport. « Colo faisait toujours bien ce qu'il avait

à faire. C'était un sportif accompli », confie un de ses anciens coéquipiers à l'Abidjan université club (Auc) où il s'était révélé entre 1970 et 1980. Avant d'intégrer la sélection nationale de basket-ball qui est allée honorer la Côte d'Ivoire en 1981, à Mogadiscio.

Autour de la chapelle, il y avait, d'un côté, la famille biologique de l'illustre disparu, mais surtout ses anciens partenaires de jeu. Noël Amon, Paul Yao, Djadjé Clément et bien d'autres sans oublier les dames de leur génération, Oumou Guindo, Mariam Cissé, Inago Christine... Mais le caractère pluridisciplinaire de l'athlète permet de voir l'ensemble des sprinters tels que Nicolas Débrimou, ancien président de la fédération d'athlétisme, des Volleyeuses comme Marthe Kacou, des taekwondo-ins, à l'image de Me Bamba Cheick Daniel, président de la Fédération ivoirienne de taekwondo. Voir tout ce monde au four et au moulin, dans un élan de solidarité, indique clairement combien Camille Gobey a marqué son temps ■

PAUL BAGNINI